

6211-08-009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
D'UNE MINE D'APATITE À SEPT-ÎLES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 29 août 2013 – 13 h 30
Centre des congrès de Sept-Îles
513, rue Brochu
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 29 AOÛT 2013.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LE PROMOTEUR	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
Mme STÉPHANIE PRÉVOST	11
Mme SOAZIG LE BRETON.....	14
Mme FRANCINE BÉLANGER.....	31
Mme LOUISE DIONNE	36
M. DENIS BOUCHARD	42
M. JONATHAN MARTEL	45
M. NICOLAS TALBOT	50
M. HUBERT RIOUX	56
M. RAYNALD ROY.....	69
Mme LOUISE GAGNON.....	75
Mme KARINE BOND	82
M. YVES PERRON	95
M. MARTIN BERNIER	113
M. MARC FAFARD	122

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. JOSEPH ZAYED, président :

5 Mesdames, Messieurs, bonjour. Je vous souhaite la bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique sur le projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles. Avant de laisser la parole aux participants, j'aimerais demander, tout d'abord au promoteur, s'il a déposé certains nouveaux documents et s'il a les réponses aux questions qu'il a prises en note hier soir. Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

15 Bonjour, Monsieur le président, bonjour, Mesdames les commissaires. Oui, effectivement, Monsieur le président, nous avons travaillé ce matin avec toute l'équipe de façon à déposer les documents. Donc, je vous indique ceux qui ont été déposés. La carte de la composante, des principales composantes du projet. La carte des dépôts meubles ainsi que la coupe transversale de la digue. Nous avons également déposé la localisation des puits de forage aménagés sur le site et répertoriés dans le système d'information hydrogéologique SIH. Nous avons déposé les ouvrages de dérivation, soit la structure qui va dévier les sédiments et l'eau vers la fosse. Nous avons également déposé la répartition des métaux dans la poussière, ainsi que la courbe ISO concentration des particules fines.

LE PRÉSIDENT :

25 Vous avez également pris un certain nombre de questions en note. Vous deviez nous revenir avec les réponses.

M. FRANÇOIS BIRON :

30 Oui, Monsieur le président, j'ai des réponses à vous transmettre. La première consiste, une réponse aux questions posées par la Corporation municipale, à savoir les 13 pistes de solution qui nous avaient été soumises. Donc, je continue, Monsieur le président. Donc, les 13 pistes de bonification soumises par la Corporation sur l'environnement. Donc, à savoir la première, établir un partenariat avec les différentes parties prenantes, soit la ville de Sept-Îles, les établissements scolaires, les PME, les populations locales, CSSS et autres organismes du milieu. Je vous rappelle que c'est un engagement qui a été pris par Mine Arnaud. Nous avons déjà instauré la TME, la table municipale entreprise, avec les municipalités. Nous avons des communications avec les institutions scolaires et d'enseignement de la région, et nous allons poursuivre avec les autres organismes à mesure de l'évolution du projet.

45 Une autre piste de bonification était l'aide à l'emploi, la formation et reconnaissance d'acquis. Alors, ça, c'est une étape qui est en devenir, mais nous avons déjà commencé à faire le profil de la main-d'œuvre régionale et locale, ainsi que vérifier l'offre de service au niveau des programmes d'enseignement disponibles dans la région. Et, par la suite, nous allons arrimer les deux pour établir comment on peut répondre à nos besoins.

50 Au niveau de l'octroi de dons, commandites et mécénat, c'est un engagement qui a été pris par Mine Arnaud. Ça, ça va arriver à une étape lorsque le projet va se réaliser. Donc, présentement, nous sommes à une étape conceptuelle du projet et à l'étape des autorisations. Ce n'est pas encore en marche.

55 Une autre piste de bonification soumise est celle de mettre sur pied un fonds de développement local. Alors, au lieu de mettre... ce que nous avons pris comme engagement, c'est de participer déjà à un fonds existant de Comax pour les retombées économiques régionales et locales.

60 Au niveau d'une autre piste, la précision du plan de fermeture, restauration du site minier. Alors, ça, c'est un engagement qui est pris par Mine Arnaud. Nous avons déjà déposé un plan de fermeture préliminaire et nous avons inclus dans notre concept de projet, un plan de restauration progressive. Également, je vous souligne que nous sommes tenus, par les règlements du ministère des Ressources naturelles, de mettre à jour notre plan de fermeture à tous les cinq ans. Alors, c'est une activité qui va se poursuivre.

65 Nous avons une piste de bonification soumise au sujet de l'électrification des équipements miniers. Alors, au lieu d'utiliser des équipements diesel, plutôt envisager la possibilité d'utiliser des équipements électriques. À ce niveau-là, il n'existe pas d'équipement électrique pour la capacité des camions miniers que nous allons utiliser, d'une capacité de 150 tonnes. Par contre, nous allons tenter de voir au cours de l'évolution les technologies, qu'est-ce qui peut se réaliser à ce niveau-là au point de vue électrification.

70 Une autre piste, les considérations particulières aux impacts cumulés de la baie de Sept-Îles. Alors, ça, c'est des discussions que nous aurons plus tard, à mesure que le projet va évoluer.

75 Une autre piste, la compensation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques. Ça, c'est pris en compte déjà dans certaines composantes lors de la conception du projet. Et nous allons également faire un suivi de ces effets-là au cours du projet lorsqu'il va être en réalisation.

80

LE PRÉSIDENT :

85

Comment, comment c'est pris en compte?

M. FRANÇOIS BIRON :

90

Dans le design et la conception, soit en provisionnant déjà les volumes suffisants pour avoir les capacités supplémentaires d'accumulation d'eau lors de pluie torrentielle, c'est un exemple.

LE PRÉSIDENT :

95

Par rapport aux émissions de gaz à effet de serre?

M. FRANÇOIS BIRON :

100

Pour les gaz à effet de serre, ce que nous avons fait, c'est qu'au lieu d'utiliser, par exemple au niveau du séchoir du concentré, un carburant comme source d'énergie, nous avons utilisé l'électricité. C'est plus dispendieux, mais plus écologique.

105

Une autre piste au niveau de l'innovation, la recherche et le développement. Alors, ça aussi, c'est un engagement pris par Mine Arnaud, puisque déjà dans la conception du projet nous utilisons les technologies de pointe qui sont disponibles, les meilleurs procédés, les meilleures pratiques. Et nous allons continuer aussi à innover dans ce domaine-là pour être plus efficaces.

110

Une autre piste qui était l'application d'outils du développement durable, soit la sensibilisation, marketing social, normes et certification, plan d'action de développement durable, de politique d'achat responsable, et cetera. Donc, tous ces éléments-là vont se retrouver dans les étapes subséquentes du projet. Pour l'instant, nous avons quelques pistes, mais c'est très très préliminaire.

115

Une autre piste de solution soumise, c'est l'adoption de bonnes pratiques de développement durable. Alors, ça, c'est déjà un engagement qui est pris par Mine Arnaud. Nous avons déjà incorporé les 16 principes de développement durable dans notre projet.

120

Une autre piste est de mettre sur pied un comité de suivi et de contrôle. L'engagement que nous avons pris, ça a été de créer...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, de contrôle ou et de consultation?

M. FRANÇOIS BIRON :

125 Ce qui a été demandé comme piste de bonification, je vous lis textuel : « Un comité de suivi et de contrôle. »

LE PRÉSIDENT :

130 Très différent du comité de suivi et de consultation.

M. FRANÇOIS BIRON :

135 Nous, l'engagement que nous avons pris, c'est un comité de consultation et de suivi, et non pas de contrôle.

140 Et le dernier, au niveau d'une piste de bonification au niveau de la communication. Alors, c'est un engagement qui est pris par Mine Arnaud de communiquer avec le milieu, avec la population locale et régionale, les informations concernant le projet et garder un lien aussi avec le comité de consultation et de suivi.

145 Alors, voilà, Monsieur le président, ça résume les 13 pistes de bonification qui nous avaient été soumises.

150 Ensuite, pour les questions qui nous avaient été soumises en date du 28 août et pour lesquelles j'ai d'autres réponses. Concernant une description du suivi sonore. Donc, on a parlé d'installer deux stations pour mesurer le bruit.

155 *« Donc, le suivi des niveaux sonores, durant la période construction et exploitation, pourrait être réalisé à l'aide de deux stations mobiles. Donc, ces deux stations munies de panneaux solaires seraient déplacées à proximité des résidences les plus près des travaux. Les stations seraient en mesure de transmettre des informations sur l'évolution des niveaux de bruit en temps réel pour informer les responsables des opérations des résultats. Ceci permet de corriger les opérations avant que le dépassement se produise. »*

Donc, en agissant proactif sur nos résultats, on va s'assurer de la conformité.

160 *« Concrètement, ces résultats seront communiqués également aux autorités concernées, ministère de l'Environnement, pour analyse ainsi qu'au comité de consultation et de suivi. »*

Une autre réponse concernant une clarification : « Pourquoi la construction de la butte-écran n'a pas été incluse dans les estimations d'émission de poussière et possibilité de la mesurer? » Donc, la modélisation ne tient pas compte en effet de la construction de la butte-

165 écran et autres travaux préparatoires qui seront variables dans le temps et en intensité durant la
période de construction.

170 Cependant, il est important de rappeler qu'un programme de suivi de la qualité de l'air sera
mis en place dès le début de la phase construction, afin de vérifier le respect des normes en
vigueur et l'efficacité des mesures d'atténuation au plan de la gestion des poussières, ce qui
comprend également la construction de la butte-écran. Or, dans l'éventualité où le programme de
suivi démontrerait un impact sur la qualité de l'air lors de ces travaux de construction, le
175 promoteur s'engage à ajuster ses activités lors de condition de dispersion défavorable. En effet,
puisque les sources de poussière provenant de ces activités seront localisées et indépendantes
de la production de la mine, la possibilité de moduler aisément et efficacement ces dernières
permettrait de s'assurer du respect des normes.

180 Donc, on a une certaine flexibilité, Monsieur le président, au niveau de la construction,
comme les activités ne sont pas nécessairement groupées toutes au même endroit, elles sont
plutôt décentralisées, à ce moment-là, on peut moduler plus facilement l'ensemble des activités
de construction.

185 Un autre aspect qui concerne, cette fois-ci la question en réponse à l'impact de la butte-
écran sur le bruit de la route 138. « Est-ce que la butte-écran va générer plus de bruit dû à l'effet
de la construction de la butte-écran? » Donc, nous avons fait une coupe au niveau du numéro
civique 3330, qui est à peu près le milieu de la butte-écran. 3330, numéro civique de la route 138.

190 Donc, la ligne sonore de 40 décibels qui est le milieu des cours arrière a été mise en
évidence. Donc, c'est le point de référence que nous avons utilisé. Nous avons déjà déposé deux
planches qui représentent les courbes, avec la butte-écran et sans la butte-écran. Alors, le fait
que la courbe ne se déplace pas, démontre un impact nul de la butte-écran sur la contribution
sonore de la route 138. Donc, il n'y a pas d'impact mesuré à ce niveau-là.

195 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, forcément, il n'y a aucune amplification au niveau des résidences le long de la route
138?

200 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Non. Il n'y a pas d'amplification. La courbe est identique avec la butte ou sans la butte. Une
autre question qui est en suspens, toujours en date du 28 août, concernant les volumes et
concentrations à l'embouchure du ruisseau Clet, lorsque les OER sont rencontrés à l'année 15.

205 Donc, nous avons présenté un tableau, déposé un tableau plutôt, concernant l'ensemble
des résultats. Et ce que le tableau indique, c'est que les charges allouées sont considérées
comme étant sans effet sur la vie aquatique. Donc, le tableau est déposé aujourd'hui.

210 **LE PRÉSIDENT :**

Respectant les OER?

215 **M. FRANÇOIS BIRON :**

En respectant les OER à l'année 15.

220 **LE PRÉSIDENT :**

Pour toutes les substances?

225 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, pour toutes les substances. Je peux vous les lire, Monsieur le président.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ça va.

235 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Merci. Une autre question sur les avantages comparatifs du projet Arnaud. Donc, tout
d'abord le gisement de Mine Arnaud est un gisement de grande qualité, qui va produire un
concentré de l'ordre de 39% d'apatite comparativement à 32%, en moyenne, pour les autres
gisements.

240 Et de plus, comme on a déjà indiqué, Monsieur le président, le gisement ne contient aucun
contaminant nuisible pour l'environnement. Et, également, les gisements de grande qualité, au
niveau de la planète, sont de plus en plus rares, donc de plus en plus recherchés par les
producteurs qui, également, eux, commencent à avoir une intégration verticale.

245 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que nous avons sérieusement laissé une question là-dessus?

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui.

250 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que mes analystes m'indiquent que non, mais allez-y. De toute façon, c'est une information intéressante sur laquelle nous allons revenir de toute façon.

255 **M. FRANÇOIS BIRON :**

O.K. Également, au niveau de la qualité du produit. Nous avons, à ce moment-là, un impact direct en obtenant un prix plus élevé pour sa mise en marché, par rapport au prix moyen affiché sur les prix des producteurs marocains.

260 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous être un peu plus explicite?

265 **M. FRANÇOIS BIRON :**

En fait, du fait que nous produisons déjà 39% de PDO 5, d'apatite, versus 32%, il y a une bonification sur le prix des cours mondiaux.

270 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que je vais vous laisser finir parce que c'est sûr qu'il faut revenir là-dessus.

275 **M. FRANÇOIS BIRON :**

280 Oui. Je vous donne en rafale les principaux éléments. Donc, un autre élément important au niveau mondial, 90% de la production de phosphate sert à fabriquer des ingrédients pour l'alimentation humaine et animale, pour mettre en relation, la balance, le 10% va à la production des biocarburants. Et aussi, la fabrication de biocarburant ou de céréales servant à faire les biocarburants, utilise davantage d'engrais de moins bonne qualité ou à coût plus faible que ceux pour les cultures de céréales. Et, également, nous avons produit une planche sur la progression de la demande pour les céréales au cours des prochaines années.

285 **LE PRÉSIDENT :**

Dans vos réponses, est-ce que ces données sont documentées?

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui. Les références sont données, Monsieur le président.

290

LE PRÉSIDENT :

Non, non, elles sont documentées, c'est-à-dire vous citez la source de référence?

295

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

300

D'accord, merci.

M. FRANÇOIS BIRON :

305

Une autre question, Monsieur le président, toujours en date du 28 août. La question est la suivante : « Suite à l'évolution des dimensions, épaisseurs des parcs à résidus. » Dans le temps, on nous avait demandé de préparer un tableau évolutif des crêtes, des digues. Donc, nous avons préparé le tableau et ajusté pour les 28 années d'opération. Donc, c'est déposé, Monsieur le président.

310

Également, nous avons joint une carte géologique au roc, superposée avec les forages qui ont été faits dans le secteur du parc à résidus et de la halde stérile. La planche est déposée.

315

Une autre question du public en date du 28 août concernant le calcul du taux de percolation de l'eau pour les cellules 1 et 2 du parc à résidus. Le volume d'eau infiltré évalué pour les cellules 1 et 2 est de 883 mètres cubes par jour. Ce volume respecte les critères de performance, de production des eaux souterraines pour des résidus lixiviables, soit six fois inférieurs à la moyenne.

320

Une autre question, toujours en date du 28 août. Il a été demandé de vérifier le nombre de forages additionnels réalisés dans la dernière étude hydrogéologique. Donc, la dernière étude hydrogéologique inclut plus de 75 sondages réalisés par Journeaux et associés en 2011, 15 forages réalisés par Génivar en 2012 et, en 2013, Génivar a également réalisé cinq forages ciblant les zones de fracture ou les failles, incluant 18 essais Lugeon visant les zones de fracture.

325

Et la dernière question, en date toujours du 28 août, est en lien avec l'évaluation des risques de liquéfaction des argiles pour le ruisseau Clet : « Quels sont les seuils à respecter pour

330 le dynamitage? » Donc, Monsieur le président, en fonction des seuils de sécurité exigés, les dynamitages seront effectués de façon contrôlée n'occasionnant aucun risque d'altération des argiles sensibles au ruisseau Clet. Donc, nous avons encore du travail à faire pour déterminer ces seuils, mais c'est des choses qui sont sur la planche de travail présentement.

LE PRÉSIDENT :

335 Et quand est-ce que ces seuils seront déterminés?

M. FRANÇOIS BIRON :

340 En fait, il faut procéder à des essais de liquéfaction de ces argiles, aller prendre un échantillon. Donc, ça peut prendre quelques mois, sûrement, à l'établir. Mais la préoccupation est prise en considération et nous allons obtenir des faits scientifiques pour ajuster nos dynamitages de façon à ne pas liquéfier des argiles sensibles.

LE PRÉSIDENT :

345 Très bien. Merci, Monsieur Biron. Je demanderais maintenant aux personnes-ressources s'il y a des nouveaux documents déposés, s'il y a des réponses à des questions qui ont été prises en note hier. Monsieur Duquette?

350 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Nous n'avons rien à déposer ou aucune réponse à donner en suspens.

LE PRÉSIDENT :

355 Monsieur Cléments?

M. DENIS CLEMENTS :

360 Bonjour, Monsieur le président. Le seul document qu'on va déposer, c'est un communiqué de presse qui a été émis par rapport à la question avec l'OBV pour l'appel d'offres pour l'analyse du lac Rapide. Donc, nous avons déposé le communiqué de presse.

LE PRÉSIDENT :

365 Très bien, merci. Monsieur Fréchette?

M. VINCENT FRÉCHETTE :

370 Oui, Monsieur le président, il y a deux questions auxquelles je devais revenir.
Premièrement, on me demandait s'il y avait d'autres lieux, en fait, d'autres indices ou gîtes au
375 Québec d'apatite. Je suis allé chercher l'information sur une liste qui est quand même assez
exhaustive. Je vais vous épargner la liste, je vais quand même la déposer. Cependant, je peux
vous dire que dans la région de la Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean...

LE PRÉSIDENT :

380 Pourriez-vous parler un peu plus fort?

M. VINCENT FRÉCHETTE :

385 Oui, pardon. Région de la Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Outaouais, Mauricie,
Montérégie, Laurentides, c'est tous des lieux où il y a eu des découvertes d'indice suite à des
travaux d'exploration ou des gîtes contenant l'apatite. Comme ça a été mentionné hier, il y a le
Lac à Paul aussi qui en fait partie, bien sûr, de mise en valeur.

LE PRÉSIDENT :

390 Avec des réserves relativement importantes?

M. VINCENT FRÉCHETTE :

395 On ne parle pas encore de réserve, non, pas pour le Lac à Paul.

LE PRÉSIDENT :

400 D'accord.

M. VINCENT FRÉCHETTE :

405 Puis aussi, on a posé la question sur la silice. Ce que j'ai eu comme information au niveau
de la silice dans le minéral, c'est pas mal la même information que mon collègue en
environnement ici. On avait .12% de silicium, en fait, de SiO₂ pour le minéral, et le minerai 25,6%.
Selon les géologues au MRN on ne considère pas ça comme la silice cristalline. C'est
l'information que j'ai. Je vais la déposer également.

410

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Julien?

415

M. MICHEL JULIEN :

Moi, j'attends des résultats pour les taux de cancer, demain. Et pour les autres questions concernant le bruit puis les ondes de choc, puis les effets psycho sanitaires, j'ai lancé un appel à tous ce matin, puis la réponse devrait rentrer, mais je ne peux pas vous la garantir avant la fin des audiences. Mais vous allez l'avoir.

420

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Monsieur Gagnon?

425

M. PHILIPPE GAGNON :

Rien en suspens pour nous, Monsieur le président.

430

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Alors, je m'adresse maintenant aux participants pour les informer que le registre est maintenant ouvert et vous pouvez vous inscrire pour poser vos questions. Les mêmes règles vont s'appliquer, c'est-à-dire qu'il y aura un maximum de deux questions par intervention. Je demande, comme toujours, aux participants d'éviter les préambules à leurs questions. Et vous avez sûrement constaté un échec important de ce côté-là. J'espère que cet après-midi, encore une fois je veux vous sensibiliser sur le fait que la commission a encore beaucoup de questions, qu'elle souhaite pouvoir les poser pendant cette première partie de l'audience. Et que vous aurez amplement le temps, lors de la deuxième partie de l'audience, à exprimer votre opinion. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire si jamais le temps le permet, bien sûr.

440

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

445

J'appelle dès maintenant madame Stéphanie Prévost.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

450

Bonjour, Monsieur le commissaire, Mesdames les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

Madame.

455 **Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

Je m'adresse encore ici au nom de la Corporation de protection de l'environnement. Par notre mission puis nos objectifs, notre corporation s'est beaucoup intéressée au concept d'acceptabilité sociale dans le dossier de Mine Arnaud, mais dans le dossier du développement
460 industriel aussi.

On a produit une étude sur l'acceptabilité sociale dans un contexte industriel, que je vais vous déposer. On voulait regarder c'est quoi son concept, son évolution, tout ça. On a fait ça à la demande de la ville, parce qu'on est, bien, en fait, on a été mandaté par la ville. On est une
465 corporation municipale. Et puis, comme on s'est intéressé beaucoup à ça, à la page, bien, en fait au chapitre 3 de l'étude d'impact et dans le complément 4 de l'étude d'impact, le promoteur définit sa vision d'acceptabilité sociale et décrit son processus d'information. D'ailleurs, le ministère l'a questionné là-dessus dans le complément. Puis on voulait savoir si c'est possible de connaître, c'est quoi les critères qui vont guider le ministère, en fait, pour évaluer le processus
470 d'information et de consultation du promoteur?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duquette, la question vous est adressée.

475 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui, Monsieur le président. C'est sûr que le concept d'acceptabilité, ce n'est pas un concept qui est défini, qui est encadré, qui n'a pas de souplesse. On est encore en réflexion.
480 C'est un concept qui est quand même relativement récent. L'évolution se fait, la réflexion se fait. Mais dans l'état actuel des choses, on a certains points déjà de fixés sur ce qu'on doit au moins avoir comme information et ce qu'on va prendre en considération dans ce volet-là.

Donc, il y a la prise en compte des avis des intervenants, c'est essentiel. Les perceptions,
485 les points de vue, les positions des citoyens et des autres acteurs sociaux, les mécanismes de participation du public à l'élaboration du projet et à la prise de décision quant à sa réalisation. Les conditions de réalisation du projet et les particularités du milieu d'accueil. Donc, avec cet ensemble de facteurs là et d'éléments là, on va être en mesure de poser un regard sur l'acceptabilité sociale du projet. Mais c'est quand même un concept, comme je dis, qui est évolutif, qui est dynamique et qui n'est pas fixé dans le temps. Donc, au fur et à mesure de
490 l'évolution du projet, ça va changer et ça va varier. C'est un concept en mouvance.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Duquette. Madame?

495

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

J'ai une autre question.

500

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

505

Cette fois-ci, c'est sur les changements climatiques. Le promoteur tantôt mentionnait avoir considéré l'effet des changements climatiques dans sa planification, comme c'était une lacune importante du rapport qu'on vous a déposé mardi. Mais on voudrait savoir si c'est un modèle régional du climat qu'il a utilisé puis quelle version, en fait?

510

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Biron?

515

M. FRANÇOIS BIRON :

Je peux vous dire, Monsieur le président, dans la conception des ouvrages, nous avons tenu compte justement des changements climatiques et également ça a eu comme impact d'ajouter 4% de plus sur la capacité des ouvrages ou du dimensionnement d'absorption ou de rétention d'eau de nos ouvrages. Les paramètres utilisés, je n'ai pas la référence en main. Notre spécialiste peut vous la fournir si vous voulez, mais c'est déjà des documents qui sont déposés, Monsieur le président, à ce niveau-là.

520

LE PRÉSIDENT :

525

D'accord.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

530

Est-ce que je peux avoir une sous-question?

LE PRÉSIDENT :

535 Vous êtes la première, et je vais donner un bien mauvais exemple pour les suivants.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

540 Je vous comprends.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Zoasic LeBreton.

545 **Mme ZOASIC LEBRETON :**

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

550 Bonjour, Madame.

Mme SOAZIG LE BRETON :

555 Alors, tout d'abord me présenter. Donc, Soazig Le Breton, je suis coordonnatrice aux projets environnementaux à l'Agence Mamu Innu Kaikusseth. L'Agence Mamu Innu Kaikusseth est un organisme sans but lucratif situé à Sept-Îles dont le mandat est de soutenir les communautés autochtones de la Côte-Nord dans des projets en pêche, aquaculture et également des projets en conservation, protection des milieux marins.

560
565 Ma première question va être liée, en fait, à une intervention d'hier. Hier après-midi, il a été indiqué qu'un plan de compensation sur les milieux humides avait été établi en concertation avec notre organisme et plusieurs autres organismes environnementaux de la région. Je tiens à dire qu'on est très favorable à un tel plan de compensation, mais je ne suis pas au courant de cet élément. En fait, je ne suis pas au courant qu'il y a un plan de compensation qui a été établi en partenariat avec nous. Étant donné qu'on a été effectivement consulté par Génivar en 2012 pour savoir si on avait des idées de projet de compensation, mais depuis on a eu aucune nouvelle. Donc, j'avoue que j'étais un peu surprise de la réponse hier. Je pense qui a été donnée par Laurence Grandmont.

570
Donc, bien, je voulais savoir s'il y avait vraiment un plan de compensation des milieux humides qui avait été établi.

LE PRÉSIDENT :

575

Je pense que nous allons clarifier cet aspect-là d'abord, et ensuite on va enchaîner avec une ou deux questions qui touchent la compensation des milieux humides. Madame Grandmont?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

580

Oui, Monsieur le président. En fait, je n'ai pas dit que le plan avait été déposé. J'ai dit qu'il y a des discussions qui avaient été amorcées entre le promoteur et les différents organismes et ministères, tout simplement. Donc, le plan, comme je l'avais dit, devra être déposé pour la phase d'acceptabilité du projet.

585

LE PRÉSIDENT :

590

Madame Goyer, elle aurait une question à vous poser concernant les possibilités de compensation des milieux humides tel que soulevé ou proposé par le promoteur dans le cadre de son étude d'impact et avoir votre avis là-dessus. Madame Goyer?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

595

En fait, j'aimerais que vous élaboriez un peu sur quels sont les types de mesure de compensation qui sont admissibles ou recevables dans un tel cas?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

600

Alors, c'est sûr qu'au début, on essaie toujours de restaurer un milieu humide existant lorsque la mesure est possible pour remettre en fonction un milieu humide semblable ou détruit, de superficie égale ou supérieure. Ensuite, c'est possible de créer un milieu humide existant ou son écotone lorsque la mesure met en place un milieu humide semblable au milieu détruit de superficie égale ou supérieure, en assurant l'étanchéité de façon naturelle et pérenne. Il y a aussi possibilité de protéger un milieu humide. Lorsque la mesure contribue à la protection d'un milieu humide d'intérêt pour la conservation, permet de consolider la connectivité entre des milieux humides et participe à la réalisation d'un projet de corridor biologique. Ensuite, il y a toujours la possibilité aussi – ça, c'est toujours, en fait, une gradation. Donc, on essaie toujours de débiter par les premiers que j'ai dits.

605

610

Donc, on peut protéger un milieu terrestre naturel lorsque la mesure contribue à la protection de l'écotone riverain à proximité d'un milieu humide et permet de consolider des zones de protection autour des milieux humides de 30 mètres ou plus.

615 Et finalement, c'est toujours possible aussi de valoriser écologiquement un milieu humide existant ou son écotone lorsque la mesure permet d'augmenter les fonctions et la valeur écologique d'un milieu humide.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

620 Merci. Dans l'étude d'impact, il est proposé d'envisager d'aménager la fosse à la fin de sa vie utile, après son remplissage, afin de favoriser la vie benthique, un certain écosystème pour les poissons. Est-ce que c'est quelque chose qui est envisageable?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

625 Ça pourrait faire partie du plan de compensation, mais ça ne sera pas assez. Il va falloir que le plan soit beaucoup plus élaboré que ça. Donc, ce n'est qu'une partie possible de ce plan-là.

630 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Donc, la superficie de la fosse, la compensation, ce n'est pas une question de superficie, c'est une question de qualité d'habitat?

635 **Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Aussi. Mais c'est ça, il faut toujours évaluer tout ce qui est perdu dans son ensemble pour pouvoir essayer de redonner à la nature ses droits. Donc, ça ne peut pas être uniquement ça, là, ça, c'est certain.

640 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

645 D'accord. S'il y avait une possibilité de rabattement des nappes qui affectait les milieux humides et qu'on n'était pas en mesure actuellement d'apprécier cette possibilité-là – on parle bien d'une possibilité – à ce moment-là, dans le temps, les plans de compensation se font au départ, mais si ça s'avérait plus tard, quels sont les mécanismes pour corriger ces situations-là?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

650 Bien, en fait, la modélisation qu'il reste à fournir sur l'impact potentiel du rabattement, une fois qu'elle va être complétée comme il faut et approuvée par tout le monde, sur les milieux humides, ça va servir dans le calcul des compensations.

655 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Mais ça se fait dans le temps. Donc, si le rabatement arrivait plus tard, mettons dans 10 ans, on refait l'exercice? On peut refaire l'exercice dans le temps, tout au long de la progression de la vie de la mine?

660 **Mme LAURENCE GRANDMONT :**

665 Non. D'habitude, on le fait vraiment au début, mais avec la modélisation, on va savoir, dans le temps aussi, comment le rabatement va se former. Donc, à partir de ça, on peut dire : bon, bien, il va y avoir tant de milieux humides affectés. Donc, on va pouvoir compenser.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

670 Vous m'amenez à la question du suivi, c'est-à-dire, d'accord, on va faire une bonne modélisation, on va établir un processus. Est-ce qu'il y a un suivi pour voir si, dans le temps, la réalité correspond à la modélisation qu'on en avait faite?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

675 Pour le rabatement, bien sûr.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Non, mais les milieux humides, des suivis sur le terrain.

680 **Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Oui. Bien, en fait, le suivi pour le rabatement et pour... tout va être fait. Donc, on va pouvoir effectivement avoir une interaction ensuite.

685 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

690 O.K. Je n'ai pas vu dans l'étude d'impact qu'il y avait un suivi sur les milieux humides. Il y a beaucoup de suivis. Il y a beaucoup d'intention de suivre ce qui est normé. Est-ce qu'il y a quelque chose, un processus de suivi pour les habitats, les milieux humides?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

695 Il faudrait que je vérifie pour être certaine.

M. MICHEL DUQUETTE :

700 Bien, à ce propos-là, dans le fond, c'est dans le plan compensation qu'il va être proposé un suivi et on va valider si effectivement ça convient. Si je comprenais aussi l'autre partie de la question que vous avez posée, c'est si, dans le temps, on se rend compte qu'il y a plus de superficies de milieux humides à atteindre que ce qui est prévu actuellement. C'est bien ce que j'ai compris?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

705 C'est tout à fait ça.

M. MICHEL DUQUETTE :

710 Bien, effectivement, de toute façon, dans aucun cas il est possible de porter atteinte à un milieu humide sans demander un certificat d'autorisation. Donc, si le promoteur atteint un autre milieu humide, on va devoir se pencher sur la question, l'analyser.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

715 Parce que la manière que je comprends l'étude d'impact, la superficie des milieux humides acceptée, c'est ceux dont l'empreinte est directement liée au parc à résidus, les opérations. Mais si les atteintes potentielles étaient à l'extérieur de l'empreinte des opérations, ça, il y a un suivi de ça. Donc, les ruisseaux en bordure est et ouest.

M. MICHEL DUQUETTE :

720 Si on peut déterminer que l'impact provient vraiment du promoteur, il faut faire attention. Ce que vous me dites, c'est à l'extérieur des limites de propriété?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

725 Bien, il faudrait que je voie la carte, je ne l'ai pas en mémoire. Mais admettant que, potentiellement dans 10 ans, pour des raisons qu'on n'aurait pas modélisé, tout le ruisseau 10 ou des aires humides qui ne sont pas affectées par l'emprise même des opérations, commençaient à manifester un assèchement, un effondrement. Je ne suis pas une experte en milieu humide, mais quand même. Est-ce qu'il y a un suivi de cet aspect-là des choses, et advenant le cas, il va y avoir de nouvelles compensations?

M. MICHEL DUQUETTE :

740 Il va y avoir un suivi sur toutes les activités de la mine, dans le fond. Moi, ce que je disais, c'est surtout s'il y avait un impact hors projet comme tel défini, ah, bien là, effectivement il faudrait voir si c'est effectivement les impacts de la mine qui sont en question.

LE PRÉSIDENT :

745 Je pense je vais essayer de reposer la même question, mais différemment. Ma collègue vous pose la question, si jamais les impacts étaient situés à l'extérieur du territoire de la mine et qu'on réalise par exemple que le rabattement a affecté une zone qui n'était pas prévue dans l'étude d'impact, est-ce qu'il y a un réajustement des compensations qui seront exigées du promoteur?

750

M. MICHEL DUQUETTE :

À ce moment-là, il faudrait analyser la question.

755

LE PRÉSIDENT :

Je comprends qu'il faut analyser la question, mais après analyse, si vous faites une association entre...

760

M. MICHEL DUQUETTE :

Entre le promoteur et... oui, il faudra absolument qu'il...

765

LE PRÉSIDENT :

Qu'il y ait compensation?

M. MICHEL DUQUETTE :

770

Oui.

LE PRÉSIDENT :

775 Monsieur Biron, dans le cadre de l'étude d'impact, à moins qu'il y ait quelque chose qui m'ait échappé, l'essentiel de la compensation en termes de milieux humides réside justement dans l'aménagement de la fosse et de ses rives. Est-ce qu'il y a d'autres aspects que vous avez inclus?

M. FRANÇOIS BIRON :

780

Si je comprends bien votre question, Monsieur le président, vous me demandez si le programme de compensation se limite à la fosse?

LE PRÉSIDENT :

785

Des milieux humides.

M. FRANÇOIS BIRON :

790

Non. La fosse n'est pas incluse dans le programme de compensation. Le programme de compensation doit restaurer des aires actuelles où il n'y a pas d'habitat de poisson, où il n'y a pas de milieu humide. Il faut recréer à ce moment-là de nouveaux espaces pour remplacer ceux qui sont perdus.

LE PRÉSIDENT :

795

Allez-y, parce que je peux vous dire la page où je l'ai lu, mais c'est écrit dans votre étude d'impact que la fosse sert également comme mesure compensatoire pour les milieux humides, mais allez-y, donnez la réponse.

800

M. FRANÇOIS BIRON :

En fait, la fosse, elle ne peut pas servir...

LE PRÉSIDENT :

805

Pour l'habitat de poisson. Pardon, pour l'habitat de poisson. Je confonds.

M. FRANÇOIS BIRON :

810

O.K. Pour l'habitat du poisson?

LE PRÉSIDENT :

815

Oui.

M. FRANÇOIS BIRON :

Non. La fosse sert en dernier lieu, mais nous aurons à réaliser des compensations

d'habitat de poisson avant d'utiliser cet élément-là.

820

LE PRÉSIDENT :

Puis la compensation des milieux humides?

825

M. FRANÇOIS BIRON :

Compensation des milieux humides... Je vais utiliser l'expertise de mon confrère, Bernard Massicotte, pour vous éclairer sur cet aspect.

830

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. BERNARD MASSICOTTE :

835

Oui. Alors, les avenues qui sont explorées pour la compensation des milieux humides. D'abord et avant tout, vous les avez dans l'étude d'impact, mais c'est de restaurer des milieux humides dégradés dans la région. C'est la première avenue qui est explorée, puis ça correspond à l'option préférée que madame Grandmont nous a dit tout à l'heure. Mais ceci dit, le programme n'est pas encore défini. Le programme continue d'être développé en collaboration avec différents intervenants du ministère et des groupes concernés dans la région de Sept-Îles

840

LE PRÉSIDENT :

Et pour l'habitat, pour compenser l'habitat du poisson, quelles sont les mesures prévues?

845

M. BERNARD MASSICOTTE :

Pour compenser l'habitat du poisson. Écoutez, là, il y a eu un ensemble de mesures qui ont été prévues. On a eu des discussions avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada qui applique la Loi sur les pêches et qui veille à la compensation des impacts sur les habitats de poisson. Donc, l'option n'est pas encore confirmée avec le MPO, sauf que celle qu'on préconise pour le moment, c'est d'introduire, d'augmenter la production de la principale espèce de poisson qui est touché, qui est l'ombre de fontaine ou la truite mouchetée, c'est la même chose. Augmenter la production de l'ombre de fontaine dans un lac, dans la région où il n'y a pas de poisson en ce moment. Donc, ça, c'est l'option qui, en fait, nous a été proposée ou suggérée par Pêches et Océans Canada.

855

860 Puis il y a d'autres options également qui sont examinées. Parce qu'en vertu de la Loi sur les pêches et du règlement sur les effluents de mine de métaux, c'est probablement deux projets de compensations que le promoteur va devoir faire.

LE PRÉSIDENT :

865 Ce plan devra être soumis à Pêches et Océans Canada, j'imagine?

M. BERNARD MASSICOTTE :

870 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il sera également soumis au ministère de l'Environnement du Québec?

875 **M. BERNARD MASSICOTTE :**

Bien, on pourrait demander au ministère de l'Environnement si... probablement, je pense que oui. Une chose est certaine, c'est au niveau de Pêches et Océans Canada que l'autorisation vient.

880 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Duquette, est-ce qu'un plan accepté par Pêches et Océans Canada peut être refusé par le ministère de l'Environnement?

885 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Pour vous répondre, Monsieur le président, j'inviterais monsieur Sylvain Boulianne de la direction régionale du ministère, ici, à Sept-Îles.

890 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

895 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

Bonjour, Monsieur le président.

900

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur.

905

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Madame les commissaires. Oui, pouvez-vous répéter la question parce que j'étais encore pris par les milieux humides, là.

910

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je demandais si un plan de compensation de l'habitat du poisson accepté par Pêches et Océans Canada peut être refusé?

915

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Non, non. Non. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que normalement...

920

LE PRÉSIDENT :

Non quoi, Monsieur?

925

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Non, on ne le refuse pas s'il est accepté.

930

LE PRÉSIDENT :

Donc, s'il est accepté par Pêches et Océans Canada, automatiquement il est accepté par le ministère?

935

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Oui. Bien, il faut savoir que tout ça se fait normalement en concertation. On se parle puis, eux, les aspects qu'ils traitent, qui sont plus spécifiques souvent au milieu marin, sont - comment je pourrais dire – analysés par leur spécialiste, puis nous on le regarde de notre côté. Je peux donner l'exemple de l'éperlan entre autres ou du capelan. Bien, c'est sûr qu'eux ont des spécialistes là-dedans, puis s'ils incluent dans le plan de compensation, des compensations, exemple parce qu'ici le capelan roule sur les plages, bien, à ce moment-là, on regarde ça, leur plan de compensation. Puis nous, bien, c'est sûr qu'on ne demandera pas en double les mêmes

940 compensations, évidemment, là. On en tient compte aussi dans l'analyse de l'ensemble de nos compensations.

LE PRÉSIDENT :

945 D'accord, merci. Madame Le Breton.

Mme SOAZIG LE BRETON :

950 Alors, ma deuxième question, en fait, fait suite à une intervention d'hier de madame Aurore Perreault et directrice du comité ICIP, Côte-Nord du Golf. Comme elle, en fait, je m'interroge sur l'absence de caractérisation de la zosteraie de la baie de Sept-Îles. Et, à ce sujet-là, en fait, effectivement avant ma question j'ai une introduction. Je voulais vous demander l'autorisation de définir ce qu'est une zosteraie.

955 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, allez-y.

Mme SOAZIG LE BRETON :

960 Oui, je peux y aller? Donc, une zosteraie ou un herbier de zostère est constitué de zostère marine. La zostère marine, c'est une plante marine à racine qui croît dans la baie de Sept-Îles. Elle exerce un rôle de stabilisation du littoral et contribue à limiter, entre autres, l'érosion des berges. Des centaines de vertébrés et invertébrés sont attirés par la zostère marine et en dépendent pour leur habitat et leur nourriture, dont des espèces d'intérêt commercial pour la pêche.

970 Les herbiers servent d'abri, de garde-manger, de pouponnière, d'incubateur pour plusieurs organismes marins d'eau douce, terrestres et aviaires. Pour ces raisons, la zostère a été considérée par le ministère des Pêches et Océans comme une espèce d'importance écologique. Ça signifie que si l'espèce ou l'attribut de la communauté était gravement perturbé, les conséquences écologiques seraient beaucoup plus graves que si une perturbation équivalente affectait la plupart des autres espèces de cette communauté.

975 La MIC, qui est l'organisme pour lequel je travaille, effectue depuis 2008 un suivi de la zosteraie et de la biodiversité des poissons à l'embouchure du ruisseau Clet dans la baie de Sept-Îles. Mais des recherches supplémentaires seraient indispensables pour établir un état des lieux au temps zéro de la zosteraie et ainsi de la faune benthique à cet endroit.

980

LE PRÉSIDENT :

J'imagine que cet aspect-là ne fait pas partie de la définition. Je vous taquine, allez-y.

985 **Mme SOAZIG LE BRETON :**

990 Non, et là j'ai terminé, en fait, j'arrive à ma question. Donc, je vais revenir sur un élément que j'avais vu dans un document soumis par le promoteur, mais des informations aujourd'hui, en fait, viennent un peu en contradiction avec cette information. J'avais lu que des analyses du promoteur ne peuvent garantir que les eaux usées rejetées dans le ruisseau Clet respectent les objectifs environnementaux de rejet au niveau du phosphore. Ce qui pourrait entraîner – donc, on avait parlé de risque d'eutrophisation, de prolifération d'algue rouge. Et aujourd'hui, le promoteur nous a indiqué que finalement – c'est une analyse, je pense qui est faite pour l'année 15 – que finalement tous les éléments analysés physicochimiques respecteraient les OER. Bien, je suis un
995 peu surprise.

LE PRÉSIDENT :

1000 Je relance monsieur Biron. Monsieur Biron, est-ce que les concentrations de phosphore dans l'effluent, les objectifs de rejets environnementaux seront tout le temps respectés pour le phosphore?

M. FRANÇOIS BIRON :

1005 Monsieur le président, nous avons présenté tout à l'heure le tableau des éléments physicochimiques. Nous allons observer les paramètres de la directive 019 en premier et, par la suite, nous allons tendre vers l'atteinte des OER à mesure que les années vont s'écouler.

1010 Je laisserais intervenir aussi monsieur Bernard Massicotte pour vous préciser l'impact du phosphore puisqu'il est déjà présent dans le ruisseau Clet.

M. BERNARD MASSICOTTE :

1015 Oui, Monsieur le président. À savoir quel sera le niveau de phosphore qui pourrait être atteint par l'usine de traitement de l'eau de l'effluent. Les indications qu'on a obtenues d'entreprises spécialisées, c'est que ça serait relativement facile d'atteindre un niveau de .09 milligramme par litre. Ce qui correspond à trois fois l'OER. L'OER est de 0,03 milligramme par litre. Mais il y aurait des technologies qui ne sont pas encore tout à fait ficelées, qui permettraient d'atteindre l'OER. Donc, ça reste à confirmer, à ma connaissance.

1020

1025 Sauf que, ce que je pourrais ajouter, c'est qu'en milieu marin, le phosphore, en fait, l'effet du phosphore n'est pas le même en eau douce qu'en milieu marin. Les problèmes d'eutrophisations que l'on observe très souvent en eau douce sont causés par un enrichissement excessif en phosphore. Sauf qu'en milieu marin, les enrichissements excessifs qui sont constatés à différents endroits qui sont très, très pollués, différents endroits; il y a par exemple des zones dans le Golf du Mexique qui sont très connues. Il y a des zones mortes dans le Golf du Mexique qui sont causées par de tels apports excessifs. Milieu marin, c'est plutôt l'azote qui est le facteur qui peut être le plus susceptible de déclencher une eutrophisation. Donc, les effets...

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Est-ce que le phosphore peut avoir un impact?

1035 **M. BERNARD MASSICOTTE :**

Sur le milieu marin?

LE PRÉSIDENT :

1040 Oui.

M. BERNARD MASSICOTTE :

1045 Ça n'a jamais été vraiment démontré. En fait, la seule nuance que je peux apporter à ce que je vous dis, c'est qu'en milieu estuarien, qui est une zone de transition entre l'eau douce et l'eau salée, on peut observer qu'en début de saison de croissance, le phosphore est le facteur limitant la production. Puis, plus tard dans la saison de croissance, ça devient l'azote. Donc, c'est à peu près la seule nuance.

1050 On a beaucoup de documentation sur l'effet du phosphore en milieu marin puis l'effet possible du phosphore sur les herbiers intertidaux ou les marais intertidaux au Canada. Et, là, les indications de la littérature sont claires, ce n'est pas le phosphore qui est en cause, c'est vraiment l'azote.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

1060 Je vous reviens. Monsieur Duquette, sur quelle base votre ministère a basé son argumentation pour établir ou pour définir que l'objectif de rejet environnemental pour le phosphore serait de 0,03 milligramme par litre dans l'effluent?

M. MICHEL DUQUETTE :

1065 Bien, Monsieur le président, c'est les éléments de l'étude d'impact sur le rejet d'eau qui font
en sorte de calculer l'objectif environnemental de rejet afin de protéger le milieu récepteur.

LE PRÉSIDENT :

1070 Donc, pour vous, la protection du milieu récepteur qui est la baie dans ce cas-là?

M. MICHEL DUQUETTE :

Bien, dans ce cas-là, c'est plutôt le ruisseau Clet, comme on dit depuis le début.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, votre objectif n'a pas été établi?

M. MICHEL DUQUETTE :

1080 C'est de préserver un niveau de qualité de vie aquatique dans le ruisseau Clet. Donc, par
déduction, dans la baie de Sept-Îles également. Et l'objectif environnemental de rejet est calculé
sur la base des informations que le promoteur nous donne sur le rejet minier.

1085 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, votre position diffère un peu de l'avis de l'expert du promoteur qu'on vient
d'entendre?

1090 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Dans le sens?

LE PRÉSIDENT :

1095 Bien, vous dites que cet objectif-là, c'est pour protéger le milieu de vie du ruisseau Clet e,
également, par extension, la baie.

M. MICHEL DUQUETTE :

1100 Bien, c'est pour éviter les impacts, il faut s'entendre, là.

LE PRÉSIDENT :

1105

Je comprends.

M. MICHEL DUQUETTE :

1110

L'objectif environnemental de rejet est un objectif à atteindre. Ce n'est pas une norme.

LE PRÉSIDENT :

1115

Non, non, ça, je comprends très bien. Mais il a été établi en fonction de certains paramètres, de certains critères.

M. MICHEL DUQUETTE :

1120

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Que vous venez d'indiquer.

M. MICHEL DUQUETTE :

1125

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1130

Parmi ces critères, je comprends que la protection de la vie aquatique, notamment, à la fois du ruisseau et de la baie en font partie?

M. MICHEL DUQUETTE :

1135

Oui. La baie par association.

LE PRÉSIDENT :

1140

D'accord. Madame Drapeau. Et ensuite, Monsieur Massicotte, je vais vous demander de déposer les références ou les documents relatifs aux références auxquelles vous vous êtes appuyé pour nous donner l'information d'il y a quelques minutes. Madame Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

1145

Pour le ministère, est-ce que l'objectif de rejet à ce stade-ci, pour le phosphore, pourrait se traduire par une norme? L'objectif, les OER pourraient-ils se traduire par une norme?

M. MICHEL DUQUETTE :

1150

Pour répondre à cette question-là, j'inviterais peut-être Francis Perron pour venir vous répondre.

M. FRANCIS PERRON :

1155

Donc, la mécanique derrière tout ça, c'est effectivement de calculer des objectifs environnementaux de rejet. Et dans le cas du phosphore, c'est les critères de vie aquatique chroniques qui ont été utilisés, comme pour beaucoup de paramètres aussi, qui ont été identifiés dans les objectifs environnementaux de rejet.

1160

Lorsqu'on établit une norme environnementale de rejet, effectivement, là, le critère qu'on a établi va nous servir de base pour identifier la technologie. Il est contraignant, il est très, très contraignant ce niveau-là, 03 au niveau du phosphore. De sorte, que ça nous amène à identifier des...l

1165

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous voulez dire par très contraignant?

1170

M. FRANCIS PERRON :

Très contraignant. C'est-à-dire que même avec une technologie vraiment poussée, il est quand même assez difficile de l'atteindre, le .03. On va le traduire en norme en identifiant la technologie justement avec un coût économique acceptable aussi pour l'entreprise, pour pouvoir y arriver, arriver à atteindre la norme, bien, la norme... L'objectif environnemental de rejet, il est de .03; avec une technologie poussée, on peut aller assez loin.

1175

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

1180

Mais, à ce stade-ci, parce que je pense qu'on a parlé de nanofiltration qui était une option.

M. FRANCIS PERRON :

Oui, c'est ça.

1185

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

La nanofiltration peut-elle permettre d'atteindre le .03?

1190

M. FRANCIS PERRON :

On va commencer par des technologies de traitement conventionnel. Et ça, je pense que ça a été établi. La nanofiltration va nous permettre effectivement de rabaisser davantage le taux ou, enfin, les quantités de contaminant dont le phosphore. Il va y en avoir une certaine partie qui va être retenue, éliminée. Maintenant, il va quand même y en avoir une certaine partie qui va passer tout de même dans le ruisseau. Il faut qu'on atteigne le niveau plus bas possible pour pouvoir établir la norme.

1195

Donc, la norme, on va l'établir en fonction du traitement qu'on va adopter, qu'on va mettre en place pour le projet en tant que tel.

1200

Donc, c'est le niveau technologique le plus poussé qu'on va pouvoir mettre en place pour pouvoir atteindre un certain niveau. Et là, ce niveau-là, on va le travailler avec l'entreprise.

1205

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Et qui aura donc préséance sur les OER?

1210

M. FRANCIS PERRON :

Il va avoir préséance sur le OER parce qu'on ne peut pas établir une norme en termes... bien, on ne peut pas utiliser un OER puis dire : « Regarde, essaie d'atteindre... ça va être ça, ta norme. » Parce que, là, on va arriver avec une situation où on ne pourra pas l'atteindre technologiquement parlant. Il faut l'atteindre technologiquement parlant pour pouvoir établir une norme.

1215

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Merci beaucoup.

1220

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais être sûr de faire le bon lien entre les contraintes technologiques et les objectifs en fonction de la qualité de vie aquatique. Au fond, ce que j'en comprends, c'est que pour la qualité de vie aquatique, il s'agit d'atteindre un niveau inférieur à 0,03 milligramme par litre.

1225

M. FRANCIS PERRON :

1230 Puis c'est la limite qu'on a déterminée pour pouvoir préserver la qualité d'un milieu et, bon, la qualité biotique aussi dans le ruisseau lui-même. Les objectifs environnementaux de rejet font totalement abstraction des technologies.

LE PRÉSIDENT :

1235 Non, non, je comprends très bien. Je comprends très bien. Et donc, vous dites, ça, c'est le 0,03. Et vous dites : en considérant les contraintes technologiques, la norme pourrait être établie et pourrait être, donc, supérieure aux objectifs de rejet environnementaux.

M. FRANCIS PERRON :

1240 Supérieure, effectivement. Oui.

LE PRÉSIDENT :

1245 Donc, on est conscient que la norme n'ira pas, ne souscra pas nécessairement au maintien de la qualité de vie du milieu aquatique?

M. FRANCIS PERRON :

1250 Bien, en fait, s'il y en a un, on va le juger acceptable, puis si on veut que le projet puisse avoir lieu par exemple. Ici, on tient évidemment à ce qu'il y ait un rejet en tant que tel et, bon, que ça soit possible de le faire. Donc, on va établir une norme en fonction de la technologie la plus poussée possible pour qu'on puisse faire le projet.

LE PRÉSIDENT :

1255 D'accord. Merci, Monsieur. Alors, Madame Le Breton, merci. Madame Francine Bélanger.

1260 Écoutez, avant que vous interveniez, j'aimerais vous indiquer que le registre est maintenant fermé, puisque même si l'assistance n'est pas très nombreuse, en tout cas, l'inscription est très nombreuse. Donc, le registre est maintenant fermé. Madame, allez-y.

Mme FRANCINE BÉLANGER :

1265 Oui, bonjour. Ma question, bien, ma première question concerne encore une fois les zones de rabattement. J'aimerais ça faire sortir la figure 8 de l'étude d'impact hydrogéologique, la figure 8 qui est là-dedans. Vous l'aviez déjà fait sortir, j'aimerais ça la revoir, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron, pourriez-vous la mettre au tableau, s'il vous plaît.

1270

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, dans quelques instants, Monsieur le président, je vais vous mettre l'information à l'écran.

1275

Mme FRANCINE BÉLANGER :

En fait, je pourrais commencer, faire un petit préambule en attendant la figure. Ce que je remarque, c'est que dans les zones de rabattement, on voit qu'il y a des lignes de rabattement. Il y en a une qui a 20 mètres de profondeur, qui touche la baie de Sept-Îles, qui est en dessous de la baie de Sept-Îles. Puis il y a d'autres zones de rabattement, il y a d'autres lignes de rabattement de 10 mètres, de 5 mètres, de 2 mètres jusqu'à zéro. Puis toutes ces lignes de rabattement là sont entrées dans la baie de Sept-Îles. Donc, qui sont en dessous de l'eau de la baie de Sept-Îles, donc en dessous du sol de la baie de Sept-Îles, puis le sol de la baie de Sept-Îles, c'est du sol argileux. Donc, c'est du sol, c'est un sol qui, normalement, devrait bouger, soit avec les périodes de gel et de dégel, avec, par exemple le printemps, quand il y a de la crue des eaux. Donc, avec la crue des eaux, ça devrait bouger aussi. Puis dans la nappe phréatique, ça devrait bouger ça aussi. Donc, il devrait y avoir, par exemple, des forces avec les crues printanières, des forces sur les eaux. Donc, les eaux dans la nappe phréatique puis sur le fleuve, dans le fleuve, donc dans l'eau, sur le sol, puis le sol est argileux.

1280

1285

1290

Ma question, c'est : est-ce qu'un jour, ça peut défoncer? Est-ce qu'il peut y avoir un affaissement de sol à cet endroit-là? Est-ce qu'à un moment donné, ça peut se ramasser comme un lac de ce côté-là avec une dune dans le milieu où est-ce que les bateaux vont rester pris puis que l'autre côté, bien, on va avoir un fleuve? C'est ça ma question.

1295

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron.

1300

M. FRANÇOIS BIRON :

Monsieur le président, la situation qu'on vient d'entendre ne risquera pas de se produire, compte tenu de la présence d'argile qui limite et qui devient un scellant pour les eaux de la baie de Sept-Îles. Donc, le rabattement ne pourra pas se faire au niveau de la baie de Sept-Îles. On parle du rabattement au niveau du socle rocheux sur la figure que vous avez devant vous. Et nous avons une nouvelle modélisation plus complète qui va être disponible au mois de

1305

septembre et qui va être également déposée à la commission pour, justement, avoir une meilleure compréhension du rabatement final.

1310

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duquette, avez-vous des expertises qui peuvent nous donner un point de vue quant à la possibilité d'affaissement de sol en dessous de la baie?

1315

M. MICHEL DUQUETTE :

Il n'y a pas d'expertise en tant que telle, il n'y a pas d'experts qui se sont prononcés sur cette possibilité-là, à ce jour. Ce n'est pas impossible que des affaissements de sol se produisent. On ne connaît pas, c'est une nouvelle donnée qui serait à analyser effectivement. Mais, bon, l'affaissement de sol n'est pas impossible. Ça pourrait effectivement se produire dans le cas d'argile sensible ou de dépôt meuble, avec un rabatement de la nappe. On peut parler de quelques à plusieurs centimètres, mais évidemment sans savoir, on ne peut pas se prononcer à ce sujet-là.

1320

1325

Mais il faut comprendre que, si c'est le cas, on va certainement l'analyser. Puis le département de géotechnique du ministère des Transports du Québec est certainement le meilleur endroit où on pourra obtenir une réponse plus détaillée à ce sujet-là. Ça serait probablement un très bon point, ça serait le meilleur endroit pour le promoteur, d'aller peut-être s'informer. Et, nous, on va certainement s'attacher avec le ministère des Transports et le département de géotechnique pour valider toute cette information-là.

1330

LE PRÉSIDENT :

Madame?

1335

Mme FRANCINE BÉLANGER :

O.K. Merci. Je voudrais savoir si l'étude d'impact de mars 2013, c'est le dernier. Parce que ce que je vois, c'est que les périodes de gel et de dégel n'ont pas été considérées dans l'étude. Les précipitations hivernales aussi qui représentent 36% des précipitations annuelles n'ont pas été considérées. Les crues des eaux printanières ça n'a pas été considéré aussi dans l'étude. Puis, en plus, bien, la quantité des eaux de pluie qui s'infiltré dans la zone de rabatement non plus parce que ça a été évalué à 6% en moyenne.

1340

1345

Donc, je me demandais si ça avait été donné, ce chiffre-là, au hasard, le 6%. Mais ce que je crois aussi qui est inquiétant là-dedans, c'est que l'étude a été faite, bien, en tout cas, les sondages, là, les échantillonnages ont été faits sur quatre journées consécutives pendant une

1350 période de sécheresse, là, à la fin du printemps, au début de l'été. Donc, dans le mois de juin, là, je crois que ça a été fait entre le 4 et le 12 juin, cette étude-là, donc, l'échantillonnage. Puis il y avait eu une période de sécheresse juste avant. Donc, toutes les précipitations annuelles avec les pluies d'automne qu'on reçoit, puis la crue des eaux printanières, les saisons, ce n'est pas considéré.

1355 Donc, est-ce qu'un ingénieur, par exemple, pourrait construire un pont au Québec, là, en ne considérant pas ces facteurs-là? Ça, je me pose cette sérieuse question-là. Puis je me dis aussi que, l'absence de réponse par rapport aux zones de rabattement, par rapport aux lignes de rabattement ça me fait vraiment, bien, en tout cas, craindre quelque chose par rapport à ça.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, votre question?

1365 **Mme FRANCINE BÉLANGER :**

Oui, j'y arrive, là. Puis est-ce que les acteurs qui vont être un peu lésés là-dedans, comme par exemple, ça peut être les mines, ça peut-être les pêches aussi, à savoir, par exemple ça peut être aussi la population de la région, les compagnies qui sont importantes, là, comme on disait la mine Wabush, Alouette, puis les gens des basses côtes qui pourraient être isolés par rapport à ça aussi, si, mettons que ça s'affaisserait puis que la route 138 s'affaisserait aussi. Est-ce qu'on pourrait avoir une garantie légale de la part de la mine pour, justement, payer ces frais-là?

1370 **LE PRÉSIDENT :**

1375 D'accord. Monsieur Duquette, est-ce que votre ministère peut exiger une garantie légale?

M. MICHEL DUQUETTE :

1380 Monsieur le président, je ne crois pas que ça soit de l'ordre de notre ministère d'exiger des garanties légales au niveau de la route.

LE PRÉSIDENT :

Mais elle ne focalisait pas seulement sur la route.

1385 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Bien, de toute façon, pour la route, ce que j'allais dire, c'est que c'est effectivement le ministère des Transports qui doit s'assurer de cet élément-là. Pour ce qui est des résidences ou

1390

des propriétés privées, nous, dans l'analyse on va certainement en tenir compte et c'est un enjeu. Il faut protéger les gens de ce genre d'évènement-là. On va voir à l'analyse s'il y a lieu de s'inquiéter. Est-ce qu'il pourrait y avoir une garantie financière? Je ne pourrais pas vous dire à cette étape-ci, mais ça va certainement être pris en considération, mais je ne pourrais pas vous dire, vous affirmer que c'est vraiment une possibilité du ministère.

1395

LE PRÉSIDENT :

1400

Est-ce que, Monsieur Biron, Mine Arnaud a un fonds de réserve qui pourrait répondre dans l'éventualité qu'une situation comme celle-ci se présentait, pourrait absorber les coûts associés à une restauration?

1405

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, Monsieur le président, Mine Arnaud est une société qui va agir selon les lois et respecter les lois du Québec, et va également être munie d'assurances appropriées pour se munir de tous problèmes ou situations qui pourraient résulter de ses opérations. Alors, une situation telle qui a été décrite tout à l'heure me paraît très improbable et, malgré tout, nous allons avoir une analyse de risque qui va couvrir toutes les situations même improbables et le niveau d'assurance sera approprié en fonction du risque.

1410

LE PRÉSIDENT :

De quelle analyse de risque vous parlez?

1415

M. FRANÇOIS BIRON :

Analyse de risque faite par Mine Arnaud qui va inclure tous les risques potentiels générés par l'exploitation.

1420

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'elle a été déposée?

1425

M. FRANÇOIS BIRON :

Non, ce n'est pas déposé et ce n'est pas encore complété, Monsieur le président. C'est à une étape ultérieure et non à ce moment-ci.

1430

LE PRÉSIDENT :

Donc, elle n'est pas amorcée?

1435

M. FRANÇOIS BIRON :

Il y a des analyses de risque qui ont été faites au niveau de la conception du projet. Je peux vous déposer le document que nous avons fait sur les analyses de risque. Mais l'analyse de risque requise pour avoir les couvertures d'assurances, avoir les protections, ça, ce n'est pas fait. Ça se fait à une étape ultérieure.

1440

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Vous pouvez déposer quand même les documents.

1445

M. FRANÇOIS BIRON :

Mais je peux vous déposer l'étude de risque préliminaire qui nous a guidés dans la conception du projet.

1450

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Madame, merci beaucoup. Madame Louise Dionne.

1455

Mme LOUISE DIONNE :

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1460

Bonjour, Madame.

Mme LOUISE DIONNE :

Bonjour Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Ma première question concerne l'an 15 du projet. J'aimerais ça savoir la quantité d'eau que la minière va utiliser pour arroser leur terrain, ça veut dire les routes, les haldes puis les parcs à résidus. Combien ils vont utiliser d'eau par jour durant l'été à l'an 15?

1470

LE PRÉSIDENT :

1475 La question est claire. Donc, utilisation d'eau, quantité d'eau par jour durant l'été pour l'an 15.

M. FRANÇOIS BIRON :

1480 Alors, Monsieur le président, c'est une information que nous possédons dans le bilan hydrique. Je n'ai pas l'information devant moi. Je peux faire appel au spécialiste si vous voulez avoir le chiffre.

LE PRÉSIDENT :

1485 S'il vous plaît.

M. FRANÇOIS BIRON :

1490 Alors, j'inviterais monsieur Simon Latulippe à venir nous informer.

M. SIMON LATULIPPE :

1495 Monsieur le président, en fait, je n'ai pas la réponse. Donc, ce que je peux dire, par contre, c'est que la quantité d'eau vient en fonction de la modélisation des poussières puis on doit s'entendre un peu, à savoir c'est quoi les routes qu'il y a à l'an 15 puis c'était quoi les modélisations de poussière, puis finalement, c'est venu sur le tard. Donc, le bilan d'eau qui a été déposé en novembre 2012 ne tenait pas compte de ça, encore, à cette époque-là.

1500 Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que toute l'eau qui circule sur le terrain, qui va tomber par les pluies, la fonte de neige, ainsi de suite, qui est récoltée dans les fossés, va, comme on a déjà dit, vers le bassin d'accumulation. Et puis il y a une partie qui est utilisée pour le concentrateur et le complément est traité à l'usine du ruisseau Clet. Ce que ça va avoir pour effet, c'est que ça va réduire le débit qui sera rejeté au ruisseau Clet, qui ne sera pas traité, mais réutilisé sur le site pour arroser les routes. Et dans un complément d'information, en fait, c'est que les puisards qui ceignent le parc à résidus, qui sont prévus repomper l'eau sur les parcs à résidus pour assécher les plages, pour humidifier les plages qui peuvent sécher en période estivale.

LE PRÉSIDENT :

1510 Donc, est-ce que je dois comprendre que votre bilan hydrique ne tient pas compte des quantités d'eau qui seraient utilisées sur les différentes années?

M. SIMON LATULIPPE :

1515 Pour l'abattement de poussière, celui de novembre n'a pas inclus cette quantité-là.

LE PRÉSIDENT :

1520 Pour aucune année?

M. SIMON LATULIPPE :

Pour aucune année.

1525 **M. FRANÇOIS BIRON :**

1530 En fait, j'ajouterais, Monsieur le président, que l'eau, le bilan d'eau total tient compte de cette utilisation d'eau là qui est recirculée via le bassin de sédimentation et via le parc à résidus. Donc, elle fait déjà partie, elle est déjà intégrante dans notre bilan d'eau. Cependant, extraire le volume à l'année 15 comme vous demandez, actuellement, ce n'est pas une information qui peut se calculer présentement.

LE PRÉSIDENT :

1535 Pourquoi?

M. FRANÇOIS BIRON :

1540 Bien, ça dépend des facteurs météo, ça dépend du nombre de routes que nous utiliserons pour arroser. Ça pourrait se calculer, mais ça deviendrait un chiffre moins précis, mais d'un ordre de grandeur peut-être raisonnable.

LE PRÉSIDENT :

1545 Est-ce que vous voulez dire que si vous faites le calcul, le facteur d'incertitude va être très grand?

M. FRANÇOIS BIRON :

1550 Il peut varier à plus ou moins 50%.

LE PRÉSIDENT :

1555 Et comment apprécier vos besoins en termes, quand vous faites votre bilan d'eau, comment l'appréciez-vous?

M. FRANÇOIS BIRON :

1560 Ça dépend si nous avons un été plus sec ou plus humide. Dans le cas d'un été plus sec, ça veut dire que nous maintenons l'arrosage beaucoup plus longtemps, pratiquement sur les quarts de jour et sur les quarts de nuit. Ce que je veux vous dire et vous rassurer à ce niveau-là, c'est que le niveau d'eau est suffisamment important pour répondre aux besoins d'arrosage de nos routes, d'arrosage de nos plages du parc, pour une saison sèche, je vous dirais.

LE PRÉSIDENT :

1570 Juste un moment s'il vous plaît. Merci, Monsieur Biron. Madame?

Mme LOUISE DIONNE :

O.K. Ça fait que je n'ai pas de chiffre.

LE PRÉSIDENT :

1575 Non.

Mme LOUISE DIONNE :

1580 Merci. J'aurais un complément numéro 8 QC7 à lire, puis il y a une question qui suit ça.

1585 *« Sachant que le programme de forage de condamnation a déjà été réalisé, l'initiateur doit indiquer si l'emplacement des aires d'accumulation des solides risque de changer en fonction des résultats obtenus. – Réponse : Lors du dépôt des compléments d'information à l'étude d'impact en décembre 2012, il était effectivement mentionné que la campagne de forage de condamnation devrait avoir lieu à l'automne 2012. Cependant, au début de décembre, cette campagne a été reportée à l'hiver 2014 par les partenaires du projet. Par conséquent, bien que tout nous porte à croire qu'il n'y aura pas d'impact sur la position prévue des aires d'accumulation des solides, nous ne sommes pas actuellement en mesure de répondre de façon définitive. Les résultats de la campagne de forage de condamnation l'hiver 2014 vous seront communiqué dès que possible. »*

1590 Est-ce que cela veut dire que, rendu au BAPE, est-ce qu'ils savent où ils vont mettre ce parc à résidus? Je veux savoir parce que là, on n'avait pas l'information.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron.

1600 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Alors, Monsieur le président, nous avons, oui, reporté le forage de condamnation à l'hiver 2014 d'une part. Mais d'autre part nous avons quand même certains indices qui nous indiquent qu'il n'y a pas de ressource située sous le parc à résidus. Les forages de 2014 vont confirmer.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'entendez-vous par ressource?

1610 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Ressource, c'est soit un minéral ou un métal qui a un potentiel économique. Donc, avec les cartes géologiques que nous avons et les couches géologiques que nous avons, et aussi à l'aide de la géophysique, dans le secteur indiqué où nous avons situé le parc, il n'y a pas d'indice minéralisé. Donc, la géophysique nous indique si nous avons une réponse, si par exemple on avait une présence de cuivre, nous aurions une indication qui nous démontre que sous ou dans le roc, il y a un métal présent.

1620 Et à partir de la géophysique et à partir également des travaux de terrain, avec les affleurements rocheux et la recherche géologique, il y a déjà des indices qui nous permettent de croire que le site choisi pour le parc à résidus, sous le parc, il n'y a pas de ressources éventuelles. Cependant, pour le certifier, il faut effectuer les sondages. Et c'est à ce moment-là que nous pourrions précisément confirmer l'absence de ressources.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça serait la même lecture pour le ministère des Ressources naturelles?

M. VINCENT FRÉCHETTE :

1630 En fait, il s'agit d'une autorisation d'emplacement destiné à recevoir des résidus miniers, autorisation qui est émise en vertu de l'article 241 de la Loi sur les mines, puis effectivement c'est un point de vue de condamnation géologique. Puis le promoteur doit nous montrer, en fait, l'absence de potentiel minéral sous l'emplacement destiné.

LE PRÉSIDENT :

Et vous exigez donc des mesures terrain?

1640 **M. VINCENT FRÉCHETTE :**

C'est ça, exactement, oui.

LE PRÉSIDENT :

1645

Mais est-ce que votre lecture actuelle avec les cartes géologiques vous laisse présumer qu'il n'y aurait pas de ressource?

M. VINCENT FRÉCHETTE :

1650

Pour l'instant, je ne peux pas me prononcer sur la lecture des cartes actuelles. D'autant plus que le MRN n'a pas reçu de demande d'autorisation de ces emplacements. Ça fait que, je suppose que le promoteur doit attendre d'avoir toute l'information avant de nous fournir la demande.

1655

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Goyer?

1660 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Simplement pour éclairer la commission et l'auditoire. À quel moment doit-on déposer ce forage de condamnation dans le mécanisme d'autorisation?

1665 **M. VINCENT FRÉCHETTE :**

À quel moment? C'est variable, dépendamment de la planification de l'entreprise. Il n'y a pas de bon ou de mauvais moment. Je veux dire, c'est propre au jugement de chacun de savoir si c'est le bon moment ou pas. Mais, sans aucun doute, il faut que ça soit déposé avant de commencer à entreprendre les travaux sur les emplacements visés; ça, c'est sûr et certain!

1670

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Donc, les autorisations peuvent être accordées pour opérer. Les baux miniers sont-ils accordés aussi avant tout ça?

1675

M. VINCENT FRÉCHETTE :

1680 On peut faire une demande de bail minier en parallèle avec une demande d'autorisation
d'emplacement de parc à résidus en parallèle avec une demande de certificat d'autorisation.

LE PRÉSIDENT :

1685 Voilà.

Mme LOUISE DIONNE :

Merci.

1690 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Madame. Monsieur Denis Bouchard.

M. DENIS BOUCHARD :

1695 Bonjour, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1700 Bonjour, Monsieur.

M. DENIS BOUCHARD :

1705 Madame les commissaires. Je vais aller rapidement à la question. C'est au niveau de la
modélisation, dispersion atmosphérique. Est-ce que l'initiateur du projet est d'accord avec les
commentaires des experts d'Environnement Canada, 3 mai 2013, fédéral. Si oui ou non,
pourquoi? Je vous lis rapidement...

1710 « *L'étude a montré que le transport de matériel par camion serait le principal contributeur
des émissions de particule dans l'air, en moyenne 80%. Ces résultats ont été obtenus pour un
facteur d'atténuation de 91%. Cependant, il nous apparaît que ce facteur d'atténuation est
surestimé. Il est donc possible que les facteurs d'émission utilisés dans l'étude de la dispersion
atmosphérique des polluants aient été sous-estimés. Une révision des émissions à partir du
routage serait souhaitable avec un taux d'abattement plus conservateur. »*

1715 Moi, j'aimerais avoir...

LE PRÉSIDENT :

1720

L'opinion du promoteur?

M. DENIS BOUCHARD :

1725

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron.

1730

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, Monsieur le président, pour les caractérisations de la modélisation, les données qui ont été utilisées ont été en accord avec le ministère de l'Environnement; selon les règles et principes établis par le ministère de l'Environnement et non pas de l'autorité fédérale.

1735

Donc, les modélisations atmosphériques sont sous le contrôle provincial et c'est avec le ministère de l'Environnement que nous traitons les modélisations, et c'est avec eux également qu'ils ont l'expertise à leur niveau pour adresser cette question-là. Donc, le taux de 91% a été mis dans les paramètres de la modélisation en accord avec le ministère de l'Environnement.

1740

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'aimerais m'adresser à vous, Monsieur Duquette. Est-ce que votre expert peut commenter ce que monsieur vient de nous lire?

1745

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui, Monsieur le président. J'inviterais Guy Roy.

1750

M. GUY ROY :

Oui, Monsieur le président, en fait, c'est conforme au Guide de calcul d'Environnement Canada et de l'EPA qui prescrit les calculs appropriés.

1755

LE PRÉSIDENT :

Donc, comment vous interprétez les commentaires qu'on vient d'entendre?

M. GUY ROY :

1760

Nous sommes en accord avec la compagnie sur le calcul effectué.

LE PRÉSIDENT :

1765

Non, je comprends, mais les commentaires que monsieur vient de nous lire.

M. GUY ROY :

1770

C'est sûr que si on prenait un pourcentage d'atténuation plus faible, on augmente évidemment les émissions et ce serait encore plus conservateur. Par contre, tout ça dépend de la façon dont sera gérée l'atténuation, c'est-à-dire l'application d'eau et d'arrosage. Alors, ça demandera probablement une attention plus rigoureuse sur l'arrosage des sites et des routes.

LE PRÉSIDENT :

1775

Donc, ce que vous nous dites, c'est que la modélisation que vous avez exigée du promoteur respecte les règles de l'art?

M. GUY ROY :

1780

Oui, en fait.

LE PRÉSIDENT :

1785

D'accord, merci. Monsieur?

M. DENIS BOUCHARD :

1790

Puis pour le fédéral? Ce que je veux dire, c'est que c'est des experts du fédéral.

LE PRÉSIDENT :

1795

Mais, écoutez, vous avez soumis ça devant la commission. La commission en a pris note et je vous ai donné les réponses qui pouvaient être données sur le champ. Je ne peux pas aller plus loin.

M. DENIS BOUCHARD :

O.K. C'est correct. Est-ce que je peux poser une deuxième question?

1800

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

1805

M. DENIS BOUCHARD :

C'est en fonction de ça aussi. Est-ce que l'initiateur du projet est d'accord avec les commentaires des experts d'Environnement Canada, 3 mai 2013, fédéral. Si oui ou non pourquoi? C'est la même! O.K. À la section 2.8, 2.6 :

1810

« Un taux d'abattement des poussières de 80% a été appliqué pour les piles de stockage et les haldes de stériles. Ce taux d'atténuation n'est pas conservateur et il est considéré plutôt élevé. Il est donc possible que les facteurs d'émission utilisés dans l'étude de la dispersion atmosphérique des polluants aient été sous-estimés. Le promoteur doit réviser les émissions à partir des piles de stockage et les haldes de stériles avec un taux d'abattement plus conservateur. »

1815

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je peux bien la transmettre au promoteur et ensuite à l'expert du ministère de l'Environnement, et on va entendre exactement les mêmes réponses.

1820

M. DENIS BOUCHARD :

C'était juste pour faire du social. C'est une blague.

1825

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Monsieur Jonathan Martel.

1830

M. JONATHAN MARTEL :

Bonjour, Monsieur le président.

1835

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur.

M. JONATHAN MARTEL :

1840

Mesdames les commissaires. Je viens en tant que citoyen de Sept-Îles. Deux questions, la

1845 première sans préambule. J'aimerais d'abord savoir si Mine Arnaud et le ministère de l'Environnement seraient prêts, par considération à la population de Sept-Îles et par souci de transparence et intégrité, à tenir la population informée à chaque étape du processus visant l'obtention d'un décret et subséquentement d'un certificat d'autorisation, les discussions et négociations qu'il y aurait entre les deux parties?

LE PRÉSIDENT :

1850 Excusez-moi, il y a des parties que j'ai manquées. Vous nous demandez, en fait, vous posez comme question si le ministère de l'Environnement peut tenir la population de Sept-Îles informée de tous les échanges qui vont avoir lieu entre Mine Arnaud et le ministère jusqu'à l'obtention éventuelle d'un certificat d'autorisation?

M. JONATHAN MARTEL :

1855 Sans nécessairement toutes les discussions, mais de tenir la population informée parce qu'on met beaucoup d'énergie, et vous voyez la participation de la population qui est très active ici. Et tout ça pourrait être en partie mis de côté dans des négociations subséquentes à l'exercice auquel nous prenons part aujourd'hui. Donc, dans un souci de transparence et d'intégrité et aussi d'imputabilité par rapport à ce qu'on fait ici, ça serait intéressant d'être tenu un minimum informé tout au long de ce processus-là, et pas à toute l'information, mais à une certaine mesure.

LE PRÉSIDENT :

1865 Monsieur Duquette, est-ce que, dans le mandat que le ministère a actuellement, est-ce qu'il y a une dimension qui touche l'information du public pour les suites à donner, éventuelles, dans un projet comme celui de Mine Arnaud?

M. MICHEL DUQUETTE :

1870 Monsieur le président, ce n'est pas dans les pratiques habituelles du ministère de rendre publics tous les documents, documents ou discussion ou autres choses qui vont se discuter après la tenue des audiences publiques et pendant la période publique. Par contre, il existe un moyen d'obtenir la plupart, je dirais, parce qu'il y a des restrictions bien établies, mais via la Loi de l'accès à l'information, il est possible d'obtenir plusieurs documents qui vont émaner du ministère et c'est via la Loi de l'accès à l'information qu'il faudrait passer.

LE PRÉSIDENT :

1880 Je pense que vous avez eu la réponse.

M. JONATHAN MARTEL :

Je suis aussi curieux de savoir la réponse de Mine Arnaud.

1885

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr. Parce que vous m'aviez dit le ministère.

1890

M. JONATHAN MARTEL :

Je disais : est-ce que Mine Arnaud et le ministère seraient prêts. Désolé.

LE PRÉSIDENT :

1895

Ah, d'accord! Est-ce que, Monsieur Biron, l'intention de Mine Arnaud, subséquentement aux travaux de la commission, est de maintenir informée la population de Sept-Îles et des environs, s'il le faut, sur l'évolution du dossier?

1900

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, oui, Monsieur le président, nous allons tenir informée la population et le milieu de Sept-Îles de l'évolution du projet, des prochaines étapes suite aux audiences publiques. Cependant, si j'ai bien compris la question, le contenu des discussions avec le ministère vont demeurer entre les deux parties, mais les résultats vont être communiqués à la population à mesure de l'avancement des travaux.

1905

LE PRÉSIDENT :

Comment?

1910

M. FRANÇOIS BIRON :

Bien, comment? Via notre site Web d'une part, via également, ça peut être sous forme de communiqué, via les médias, les médias électroniques. Donc, il y a diverses possibilités de diffuser l'information à la population.

1915

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y aurait des soirées d'information ou pas nécessairement?

1920

M. FRANÇOIS BIRON :

1925

Ça pourrait aller jusque-là pour les principales étapes. Mais dans le cours normal des prochaines étapes, ce que nous prévoyons bien, évidemment, le rapport de votre commission, par la suite éventuellement un décret ministériel et par la suite les émissions... Dans les principales étapes, nous allons tenir informée la population de l'évolution du dossier.

1930

LE PRÉSIDENT :

1935

Pratico-pratique, monsieur Martel juge que ça fait deux mois qu'il n'a pas d'information, un organisme juge que ça fait trois mois qu'il n'a pas d'information, désire obtenir des informations. Il appelle à Mine Arnaud pour lui demander ses informations. Ces informations peuvent être communiquées individuellement à ce moment-là?

M. FRANÇOIS BIRON :

1940

Oui. Nous sommes disposés à répondre aux gens qui nous adressent ce type de question.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'ils peuvent également vous solliciter pour tenir une soirée d'information?

1945

M. FRANÇOIS BIRON :

Si le niveau d'information est jugé suffisant, nous allons tenir ce genre de soirée d'information pour rejoindre le maximum de population.

1950

LE PRÉSIDENT :

Voilà.

1955

M. JONATHAN MARTEL :

1960

Merci. Ma deuxième question. Depuis le début des audiences, à quelques reprises, on a entendu certaines personnes exprimer des craintes quant à la limitation de la zone biophysique qui est étudiée, qui est dans l'étude d'impact. Cette semaine, lundi, juste avant votre arrivée, peut-être vous étiez déjà arrivé, il y a eu une annonce, initiative locale menée par la ville de Sept-Îles, la Corporation de protection de l'environnement, menée également avec Développement économique Sept-Îles, le cégep, et l'Institut nordique de recherche (INREST) – vous me permettrez d'utiliser l'acronyme. Donc, tous ces gens-là sont regroupés, ont investi une somme de 400 000 \$ pour mettre en place un monitoring en continu de la grande baie de Sept-Îles allant

1965

de la rivière Sainte-Marguerite jusqu'à la Moisie, les îles et toute la baie. Donc, c'est une super belle initiative de la communauté pour caractériser le bruit de fond dans la baie de Sept-Îles et avoir un portrait en date d'aujourd'hui.

1970

Donc, ma question est la suivante. Est-ce que Mine Arnaud et le MDDEFP seraient prêts à s'impliquer dès maintenant afin d'accélérer et de supporter cette initiative de la communauté dans l'acquisition de ce portrait essentiel de la grande baie de Sept-Îles et qui pourrait satisfaire beaucoup de questionnement de la population?

LE PRÉSIDENT :

1975

D'accord. Monsieur Biron, pour commencer.

M. FRANÇOIS BIRON :

1980

Monsieur le président, pour votre information, nous avons reçu le projet de l'organisme qui a été créé, qui est l'Institut de recherche en environnement et sécurité, qui vient d'être créé tout récemment. Donc, nous avons une proposition qui est à l'étude à cet effet-là.

LE PRÉSIDENT :

1985

Vous avez une proposition qui?

M. FRANÇOIS BIRON :

1990

De participer à l'étude de l'Institut qui vient d'être créé. Donc, nous étudions présentement la proposition qui nous a été présentée.

LE PRÉSIDENT :

1995

D'accord. Monsieur Duquette?

M. MICHEL DUQUETTE :

2000

Oui, Monsieur le président. J'inviterais l'intervenant à déposer sa proposition directement auprès du ministre. C'est lui qui décidera s'il y a un quelconque...

LE PRÉSIDENT :

Une participation.

2005

M. MICHEL DUQUETTE :

Une participation à cette étude.

2010

LE PRÉSIDENT :

Quelle soit financière ou humaine?

2015

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui, tout à fait.

2020

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2025

M. JONATHAN MARTEL :

Merci.

2030

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Monsieur Nicolas Talbot.

2035

M. NICOLAS TALBOT :

Monsieur le président, Mesdames les commissaires. J'ai ici le libellé des questions et des mises en situation avec quelques photos. Je ne sais pas s'il est de circonstance pour les remettre?

2040

LE PRÉSIDENT :

Tout est pris en transcription.

M. NICOLAS TALBOT :

Oui, mais il y a les photos.

2045

LE PRÉSIDENT :

Il y a des photos. Vous pouvez les déposer.

M. NICOLAS TALBOT :

2050 C'est essentiellement des photos que j'ai prises ce matin sur un abri d'observation d'oiseaux qui montre que ce que je dis, je ne l'invente pas par rapport à l'importance des oiseaux. Mes deux questions s'adressent à Mine Arnaud en rapport avec les dynamitages, sur les effets des dynamitages quotidiens pour toute la période d'opération de Mine Arnaud.

2055 La première concerne les effets de ces dynamitages-là sur les oiseaux qui fréquentent le marais salé dans le secteur que j'habite. Je suis résidant du secteur Ferland. Depuis 20 ans, je fréquente quotidiennement tous les abords du marais salé qui longe la rive dans le secteur Ferland jusqu'à rivière des Rapides. Je peux dire que je le connais assez bien, le secteur, et que j'ai l'occasion d'y observer, en amateur, plusieurs espèces d'oiseaux. La zone est même reconnue, comme le reste de la baie, comme étant une zone importante d'observation d'oiseaux.

2060 Cette année, on a construit près de chez moi un abri pour favoriser l'observation et on a placardé sur cet abri une affiche de « BirdLife » notant que l'endroit faisait partie d'un réseau international de sites reconnus pour la richesse aviaire exceptionnelle.

2065 Monsieur Biron, hier, quand vous avez répondu à la question sur l'impact...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Talbot, si vous voulez m'adresser la question.

2070 **M. NICOLAS TALBOT :**

Excusez-moi. C'est à vous que je dois m'adresser?

2075 **LE PRÉSIDENT :**

C'est à moi.

M. NICOLAS TALBOT :

2080 O.K. Excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

2085 Ce n'est pas moi qui vais répondre.

M. NICOLAS TALBOT :

2090 Non, O.K. Excusez-moi, Monsieur le président. Quand monsieur Biron a répondu hier à la
question sur l'impact sur les oiseaux migrateurs, moi, j'ai perçu une certaine désinvolture. Il nous
a dit : « Ah bien, il n'y a pas de problème pour les oiseaux qui nichent sur les îles. » Mais il n'a
pas parlé des oiseaux qui vivaient dans ce marais-là, qui sont tout près, là. Ça part au moins... de
l'autre côté de la rivière des Rapides, je ne suis pas au courant de ce qui se passe, mais de ce
2095 côté-ci, la rivière des Rapides aller jusqu'à l'entrée de la ville, je fréquente ce lieu-là régulièrement
depuis des années et des années. Puis là il y a toute sorte d'oiseaux, il y a des bécasseaux, du
canard, de l'outarde, des hérons et tout ça.

2100 Je m'inquiète sur l'impact à long terme sur les populations d'oiseaux des dynamitages
continuels quotidiens, répétitifs.

LE PRÉSIDENT :

2105 Je peux relancer monsieur Biron et éventuellement aller vers une personne-ressource.
Mais vous désirez savoir quoi? Vous êtes inquiet de ça, mais c'est quoi votre question?

M. NICOLAS TALBOT :

2110 Ma question, c'est : sur quoi monsieur Biron s'est basé, hier, pour affirmer que ça n'a aucun
impact? Est-ce qu'il a consulté un organisme spécialisé?

LE PRÉSIDENT :

2115 Votre question est limpide. Donc, Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

2120 Alors, Monsieur le président, je m'excuse si j'ai fait preuve de désinvolture dans ma
réponse, hier, mais ce n'était pas du tout mon intention. Je peux vous dire que les résultats
auxquels vous faites allusion proviennent d'une étude sur les oiseaux migrateurs qui a été
effectuée par la firme Génivar. Donc, les résultats de cette étude démontrent que les oiseaux
migrateurs, les oiseaux nicheurs ou en périphérie de la baie ne seront pas affectés par les
opérations de Mine Arnaud.

LE PRÉSIDENT :

2125 Vous parlez principalement de dynamitage?

M. FRANÇOIS BIRON :

2130

De dynamitage, oui, effectivement. Les dynamitages sont des évènements qui sont soudains. C'est-à-dire pour la vie aquatique ou la vie des oiseaux, faunique et des mammifères, la détonation, elle est soudaine et dure quelques secondes. Donc, les oiseaux, à ce moment-là, sont très peu perturbés puisque c'est un phénomène qui arrive soudainement. Et d'autre part, souvent, la vie faunique se prémunie de prédateur. Donc, comme un dynamitage n'est pas

2135

M. NICOLAS TALBOT :

O.K. Ma deuxième question porte encore sur l'effet...

2140

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. Je reviens à ça parce que vous dites quelque chose qui me fait un peu tiquer parce que, en fait, on voit, par exemple dans certains lieux d'enfouissement technique qu'une des mesures utilisées par des promoteurs pour éloigner les oiseaux, c'est justement faire des tirs de carabine ou peu importe, donc, émettre un son qui effarouche et éloigne la faune ailée. Donc, vous, vous dites que ça n'aura aucun impact parce qu'ils ne sentiront pas que c'est un phénomène de prédation. Je ne sais pas. Est-ce que vous pourriez apporter un peu plus de matière pour que nous puissions être convaincus.

2145

2150

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, Monsieur le président, je peux vous dire par expérience que la dernière opération où j'ai travaillé, la Mine Troilus au nord de Chibougamau, à 175 kilomètres de la municipalité, nous avons à chaque printemps et à chaque automne sur nos endroits restaurés, fraîchement restaurés, où la verdure poussait abondamment, l'arrivée massive d'outardes et tout près de la fosse également, sur les parois de la fosse, nous avons commencé la restauration, et c'était un lieu de nourriture privilégiée pour la migration des outardes soit en provenance du sud au printemps et lorsqu'elles revenaient nicher à l'automne.

2155

2160

Donc, nous avons des colonies d'outardes et lorsqu'on procédait au dynamitage, il n'y avait aucune dispersion des oiseaux. Les outardes ou les oies demeuraient sur place, certaines levaient la tête puis, après tout, c'était fini. Donc, c'est une détonation et c'est une détonation qui est quand même différente des simulations qu'on utilise pour éloigner les oiseaux dans les dépôts en tranchée ou lieux d'enfouissement, qui sont une simulation d'un tir de fusil ou d'un canon, disons, qui est un coup répétitif, saccadé, ou peu importe comment on fait la simulation. Ça fonctionne un petit peu au début, mais, après ça, les oiseaux s'habituent de cette détonation-là et c'est avec un succès plus ou moins mitigé qu'on peut fonctionner avec ça.

2165

2170 Mais dans le cas d'un dynamitage, c'est complètement différent. Et par fait vécu et observé, je peux vous dire que c'est le résultat qu'on a vécu.

LE PRÉSIDENT :

2175 Merci, Monsieur Biron. Alors, Monsieur Talbot, votre deuxième question.

M. NICOLAS TALBOT :

2180 Ma deuxième question concerne aussi l'effet de ces dynamitages répétitifs sur la masse de glaise qui est sous le secteur Ferland. Je ne sais pas qu'est-ce qui en est pour... vous avez répondu partiellement tout à l'heure en rapport avec le secteur du ruisseau Clet. Dans mon quartier du secteur Ferland, je ne sais pas si vous le savez, mais les rues avaient été faites à la fin des années 60 et elles se sont tellement déformées entre fin des années 60 et le début des années 90, qu'il a fallu tout refaire les rues au complet, démonter les installations d'aqueduc et d'égout et remettre tout ça en neuf. C'est une opération qui a duré une quinzaine d'années. Ma rue a été faite en 2009, c'était une des dernières.

2185
2190 Maintenant, je m'inquiète sur l'effet des dynamitages répétitifs sur cette masse-là qui me semble particulièrement instable parce que, dans les rues qui ont été refaites, déjà les fissures apparaissent, ça gonfle, ça dégonfle, ça se déplace. C'est ça. Est-ce que vous envisagez étudier ce qui peut arriver avec des dynamitages quotidiens sur cette masse de glaise-là?

LE PRÉSIDENT :

2195 Donc, est-ce que le dynamitage peut porter atteinte à l'intégrité du sous-sol dans le secteur de Ferland?

M. FRANÇOIS BIRON :

2200 Alors, Monsieur le président, je ne sais pas si, Monsieur, vous étiez ici hier, mais nous avons notre expert en dynamitage, et je vais tenter de répéter ce qu'il a expliqué hier. Donc, les dynamitages, nous sommes sujet à des normes de vibration à ne pas excéder. Donc, nous allons nous conformer à ces normes-là qui sont de 12.7 millimètres seconde. Et à la plus proche résidence qui se trouve environ à 800 mètres de l'opération, on parle déjà de vibration de 4 à 5 millimètres seconde à 800 mètres de l'opération.

2205 Rendu au parc Ferland, on parle d'une distance approximative - là, j'y vais avec la carte que nous avons présentée un peu plus tôt - mais on parle d'une distance d'environ 3 kilomètres. Donc, rendu entre le site de la mine et 3 kilomètres plus loin, les niveaux de vibration sont nuls.

2210

M. NICOLAS TALBOT :

Sont quoi?

2215

M. FRANÇOIS BIRON :

Sont nuls, ils sont atténués complètement puisque d'une part, la vibration se fait au niveau du socle rocheux et pour se transmettre ensuite au sol argileux, elle change de médium pour se transmettre à l'argile ou au sol en présence. Donc, il y a déjà une perte, une autre réduction lorsqu'on change de milieu comme ça.

2220

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

2225

M. NICOLAS TALBOT :

Non.

LE PRÉSIDENT :

2230

Vous avez eu réponse, la seule chose, c'est que vous n'êtes pas d'accord avec la réponse.

M. NICOLAS TALBOT :

2235

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais, ça, vous avez le droit de ne pas être d'accord avec la réponse.

2240

M. NICOLAS TALBOT :

Est-ce que j'ai le droit d'expliquer pourquoi?

2245

LE PRÉSIDENT :

Non. Ce n'est pas le moment de nous dire pourquoi.

2250

M. NICOLAS TALBOT :

O.K. Je vous remercie.

2255

LE PRÉSIDENT :

Merci. Mais vous pouvez venir, encore une fois, à chaque fois je le répète, peut-être pour plusieurs d'entre vous qui êtes ici depuis le début de l'audience. Bien sûr, au mois de septembre, nous allons siéger de nouveau pour entendre vos commentaires. À ce moment-là, vous pouvez tout nous dire ce que vous avez sur le cœur et surtout, si vous pouvez apporter une argumentation qui peut aider la réflexion de la commission, ça serait encore mieux.

2260

M. NICOLAS TALBOT :

Elle était là, l'argumentation, j'ai oublié de la lire, comme je n'ai pas lu mon texte.

2265

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez déposer le document.

2270

M. NICOLAS TALBOT :

Oui, O.K.

2275

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Monsieur Hubert Rioux.

2280

M. HUBERT RIOUX :

Bonjour, Monsieur le président, Mesdames les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

2285

Bonjour, Monsieur.

M. HUBERT RIOUX :

J'aimerais préciser tout d'abord que je suis à la commission en tant que journaliste pour Radio-Canada. J'aimerais revenir sur un sujet qui a été abordé hier. On a parlé beaucoup de

2290

2295 seuils de rentabilité. On a avancé des chiffres de 125 \$ la tonne. On a parlé hier soir de 90 \$ la tonne où le projet ne serait pas profitable. En fait, j'aimerais ça savoir, justement, bien, j'aimerais voir, est-ce qu'on a des chiffres précis sur ce seuil de rentabilité-là et si, pendant la durée de vie de la mine, le seuil de rentabilité est en-deçà... que le prix mondial est en deçà du seuil de rentabilité, qu'est-ce qui advient, en fait, à ce moment-là? Est-ce qu'il y a un arrêt de production de prévu à un certain prix? Est-ce que Yara International s'est engagée à acheter l'apatite à perte ou est-ce qu'Investissement Québec prévoit financer la vente, combler en fait le prix, combler l'écart entre les prix?

2300 **LE PRÉSIDENT :**

2305 Très bien. Monsieur Biron, tout à l'heure quand vous avez donné le suivi des documents et des questions, il me semble que vous n'avez pas indiqué à la commission qu'est-ce qui en est de la mise à jour du prix à la tonne de la roche phosphatée que nous avons demandé hier. Est-ce que ça a été fait?

M. FRANÇOIS BIRON :

2310 Alors, Monsieur le président, cette information, je vais l'avoir cet après-midi. Donc, je vais être en mesure de la divulguer ce soir, à la séance de ce soir.

LE PRÉSIDENT :

2315 D'accord. Avant de répondre à la question, parce que c'est une question très large et effectivement elle n'a pas été abordée beaucoup jusqu'à maintenant. Pourriez-vous nous expliquer la nature du partenariat entre Yara International et Investissement Québec?

M. FRANÇOIS BIRON :

2320 Oui, Monsieur le président. Donc, le partenariat entre Yara et Investissement Québec a été fait sur la base que le dépôt d'apatite intéresse Yara International et Investissement Québec, comme détenteur du dépôt, n'avait pas l'expertise pour la mise en marché et/ou la mise en production du dépôt. Donc, l'association permet de renforcer l'association de façon à avoir tous les éléments équilibrés pour la mise en œuvre d'un projet.

2325 Donc, Yara, par convention avec Investissement Québec, s'est engagée à acheter toute la production au prix du marché. Donc, selon les cycles que le marché va suivre, Yara s'est engagée à acheter toute la production au prix, selon les années, selon l'évolution du marché.

2330 Donc, ça nous assure une solidité du projet sachant qu'il est possible de réaliser le projet à un coût inférieur actuellement au prix du marché. On n'est pas à l'abri de...

LE PRÉSIDENT :

2335 Qui est actuellement?

M. FRANÇOIS BIRON :

2340 Le prix du marché se situe autour de, entre 155 \$, 160 \$ la tonne de concentré d'apatite pour un concentré contenant 32% de PDO 5. Ce que je voulais dire, c'est qu'on n'est pas à l'abri...

LE PRÉSIDENT :

2345 Juste pour comprendre. La teneur phosphatée de votre apatite aura une teneur de 32 ou de 40%?

M. FRANÇOIS BIRON :

2350 39%, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2355 39%. Et donc, quand on parle de comparabilité des prix, est-ce que le 39% serait plus élevé en termes de prix du marché?

M. FRANÇOIS BIRON :

2360 Oui. Il y a une bonification qui se fait sur le prix basé sur 32%, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Proportionnellement?

2365 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Ce n'est pas tout à fait proportionnellement, mais on peut utiliser la règle du trois pour se faire une idée.

2370 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que vous pourriez nous indiquer, grosso modo, ça représenterait combien la tonne?

M. FRANÇOIS BIRON :

2375

Bien, en fait, ce soir, je vais avoir toutes les données précises, mais je pourrais, encore une fois, vous donner un ordre de grandeur avec une précision plus ou moins grande. Mais j'aimerais revenir ce soir sur ces données-là, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

2380

D'accord. Je vous laisse poursuivre.

M. FRANÇOIS BIRON :

2385

Donc, nous ne sommes pas à l'abri justement des fluctuations du marché. Comme on l'a déjà indiqué, le prix de l'apatite...

LE PRÉSIDENT :

2390

Non, non, mais on parle de partenariat, là.

M. FRANÇOIS BIRON :

2395

Ah excusez. Bien, je voulais compléter juste sur le fait que l'achat de l'apatite ne garantit pas un prix fixe. Donc, selon les fluctuations du marché.

Le partenariat également avec Investissement Québec apporte une contribution également, une participation de 38% au développement du projet, donc à la construction, au financement et à l'opération du projet. Et pour un type de production de minéral phosphaté...

2400

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. 38% ou 62%?

2405

M. FRANÇOIS BIRON :

38% dans le cas de Yara.

LE PRÉSIDENT :

2410

Ah, de Yara.

2415

M. FRANÇOIS BIRON :

Je parle de Yara, la contribution de Yara, et 62 pour Investissement Québec. Donc, l'effort est partagé deux tiers/un tiers entre les parties.

2420

LE PRÉSIDENT :

Je m'excuse de vous interrompre. Je veux bien comprendre pour ne pas revenir de nouveau là-dessus. Ça, c'est pendant la période de l'exploration?

2425

M. FRANÇOIS BIRON :

C'est actuellement, Monsieur le président. Cette proportion existe depuis l'an... depuis 2005, c'est cette proportion-là; en 2000, c'était 50/50.

2430

LE PRÉSIDENT :

Et, à partir de la construction, est-ce que ça sera...

2435

M. FRANÇOIS BIRON :

Bien, écoutez, il y a des discussions entre les partenaires pour rééquilibrer la proportion, mais ça, ce n'est pas de mon ressort, c'est entre les actionnaires.

2440

LE PRÉSIDENT :

Puis pour la période d'exploitation?

2445

M. FRANÇOIS BIRON :

Encore une fois, c'est des discussions que les deux actionnaires vont avoir entre eux, et le résultat sera publié lorsque la décision sera connue.

2450

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, vous pouvez poursuivre.

2455

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, le principal lien qui lie les deux parties, c'est justement au niveau de la mise en marché, l'expertise dans le phosphate, dans la production de phosphate de Yara. Et, également,

Yara s'engage à procéder avec une équipe au niveau de la construction du projet.

LE PRÉSIDENT :

2460 Est-ce qu'il y a un lien, Monsieur Biron, entre le marché de la potasse et le marché de l'apatite?

M. FRANÇOIS BIRON :

2465 Ce sont deux minéraux qui sont utilisés dans la fabrication d'engrais, et, entre autres, le phosphate occupe un plus grand marché, c'est-à-dire qu'on peut utiliser directement du phosphate comme engrais sans autre nutriment comme l'azote ou le phosphore. Donc, les deux marchés ne sont pas directement reliés, sauf peut-être, je dirais, pour une certaine complémentarité pour les productions de fertilisant agricole.

2470

LE PRÉSIDENT :

Pour lequel principalement la production d'apatite est destinée?

2475

M. FRANÇOIS BIRON :

La production d'apatite est destinée principalement à la fabrication de fertilisant agricole.

LE PRÉSIDENT :

2480

C'est ça. Tout d'abord, est-ce que vous pourriez nous déposer le document, s'il y a un document, dans lequel Yara International s'engage à acheter toute la production au prix du marché?

2485

M. FRANÇOIS BIRON :

Cette convention lie les deux parties et ce n'est pas du domaine public, Monsieur le président.

2490

LE PRÉSIDENT :

Mais vous nous confirmez qu'il y a un engagement de Yara?

M. FRANÇOIS BIRON :

2495

Oui, il y a bien un engagement puisque Yara est présent depuis 95 dans le projet.

LE PRÉSIDENT :

2500 D'accord. En fait, vous nous dites que la potasse et l'apatite ont en quelque part quelque chose en commun, qui est destiné finalement à la production agricole. Est-ce qu'ils se compétitionnent en quelque part?

M. FRANÇOIS BIRON :

2505 Non, pas réellement, Monsieur le président, puisque les utilisations, à part celle qui est commune au niveau des fertilisants, l'autre utilisation est plutôt pour des secteurs, comme par exemple les plaines de l'ouest utilisent beaucoup de potasse et moins de fertilisant. Ça dépend de la nature des sols.

2510 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. J'ai vu un reportage à Radio-Canada, il n'y a pas si longtemps, qui indiquait que le prix du marché de la potasse a chuté de façon très importante au cours des derniers temps. Est-ce que le prix du marché de l'apatite suivrait la même tendance, selon vous?

2515

M. FRANÇOIS BIRON :

2520 Ce que nous avons observé, Monsieur le président, c'est que le prix de l'apatite n'a pas suivi la tendance de la potasse. Il y a eu une réduction saisonnière habituelle que l'on connaît au cours de l'été, puisque les usines fonctionnent à moins grande capacité puisqu'ils ont livré les fertilisants surtout pour les périodes à partir du mois de mars, avril et mai.

2525 Cependant, la production reprend par la suite pour recombler les stocks. Et ce sont des fluctuations annuelles, de type annuel. Mais on n'a pas observé de baisse drastique comme on a vu dans la potasse récemment due pour des raisons que je ne pourrais pas vous expliquer, n'étant pas un spécialiste de la potasse.

LE PRÉSIDENT :

2530 Dans une des figures que vous avez incluses dans l'étude d'impact, on voit qu'en 2009, si je ne me trompe pas, le prix de la tonne avait atteint un sommet à l'échelle internationale et, dans les deux années qui ont suivi, il y a eu quand même une chute notable qui se situait en 2011, et c'est la raison pour laquelle on vous a demandé de mettre à jour les données. En 2011, donc, le prix était bien en deçà de 100 \$ alors qu'il atteignait presque 200 \$, deux années auparavant.

2535 Est-ce que de telles fluctuations sont conjoncturelles?

M. FRANÇOIS BIRON :

2540 En fait, c'est la seule flambée des prix, si je peux m'exprimer ainsi, en 2008, 2009, au
niveau du minéral phosphaté ou de l'apatite, observée sur environ une cinquantaine d'années.
Donc, ce n'est pas courant d'avoir ce type de fluctuation-là, soit à la hausse, soit à la baisse.
Évidemment, suite à une hausse très significative comme vous l'avez indiqué, le prix a
2545 pratiquement atteint 400 \$ la tonne, il y a eu une correction drastique par la suite qui a ramené le
prix autour de 90\$ et, par la suite, le prix s'est redressé progressivement pour atteindre les
niveaux qu'on connaît aujourd'hui. Et nous, ce qui nous intéresse, évidemment le passé est
important, mais l'avenir est encore plus important pour voir les tendances à court, moyen et long
terme du prix de l'apatite.

2550 Donc, ça, c'est le domaine d'expertise de Yara puisqu'il s'engage à acheter toute la
production selon l'entente. Nous, on se limite tout simplement à travailler au niveau de la mise en
exploitation du gisement.

LE PRÉSIDENT :

2555 Avec des fluctuations similaires, vous nous aviez indiqué, justement hier, que le prix
plancher se situerait autour de 125 \$ la tonne. Qu'est-ce qui arriverait si le prix du marché baissait
pour une durée de plus de six mois en dessous du 125 \$ la tonne?

M. FRANÇOIS BIRON :

2560 Alors, Monsieur le président, je crois qu'avec la capacité des deux actionnaires, pendant
une période de six mois, il y aura, ce qu'on appelle resserrement de la ceinture, une réduction
des dépenses.

LE PRÉSIDENT :

2565 Indépendamment du montant, du prix du marché? Mettons le prix du marché chuterait à
90 \$.

M. FRANÇOIS BIRON :

2570 Effectivement, jusqu'à 90 \$, pour utiliser le prix plancher, on pourrait se resserrer la ceinture
et passer à travers cette période, même si nous avons des pertes à chaque mois, au niveau des
2575 ventes. Ce qu'on vise, c'est une opération à long terme.

2580 **LE PRÉSIDENT :**

Et si ça durait plus longtemps que six mois?

2585 **M. FRANÇOIS BIRON :**

À ce moment-là, il y aurait des mesures beaucoup plus importantes à prendre au niveau de l'opération, soit réduire le niveau de production pour rajuster l'équilibre entre l'offre et la demande et favoriser une reprise des cours, une reprise des prix.

2590 **LE PRÉSIDENT :**

Dans l'entente qui existe actuellement entre Yara et Investissement Québec, un scénario comme celui-ci de réduction de la production serait envisageable?

2595 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Je ne peux pas vous parler de plus loin que ça des détails contenus dans l'entente. Je n'y ai pas accès moi-même. C'est une entente entre deux actionnaires.

2600 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, je ne veux pas rentrer dans ce détail-là. Mais est-ce que vous avez une souplesse suffisante dans l'entente qui vous permet de réduire la production pendant quelque temps?

2605 **M. FRANÇOIS BIRON :**

2610 En fait, Monsieur le président, oui, je vous dirais que oui, parce que le mandat qui a été confié par les deux actionnaires à Mine Arnaud, c'est de s'assurer d'avoir toute la flexibilité au niveau de l'opération pour être en mesure de se comprimer ou d'ajuster l'opération à des fluctuations à la baisse au niveau du marché. Le but, c'est d'éviter un arrêt de production.

2615 Nous actionnaires sont quand même, comme je vous disais tout à l'heure, avec une vision à long terme. On parle d'un horizon de 28 ans. Pour certaines périodes plus difficiles où les prix sont plus bas, les actionnaires vont faire preuve de patience tout en reconnaissant les efforts qui peuvent être faits à l'opération, de façon à trouver des solutions pour réduire nos coûts. Et advenant un scénario catastrophique, disons, allons-y avec un prix à 50 \$ la tonne, par exemple. Là, à ce moment-là, il faudra envisager peut-être même un arrêt de production momentané parce que, là, ça devient pratiquement non économique de générer un produit à ce prix-là, et d'attendre que la situation se redresse.

2620

Mais selon les informations que je vais être en mesure de vous donner plus en détail ce soir, je pourrais revenir sur les prévisions à long terme des marchés, qui nous rassurent au niveau de la consommation mondiale au niveau d'apatite et aussi relié avec la demande pour les engrais minéraux pour la croissance des céréales.

2625

LE PRÉSIDENT :

2630

Juste pour finir avec le scénario sombre. Si, effectivement, vous arrêtez la production pendant, mettons, une durée de quelques mois, est-ce que la reprise de la production pourrait aller au-delà de la production actuellement envisagée pour récupérer, finalement, ce que vous n'avez pas produit?

M. FRANÇOIS BIRON :

2635

Non, Monsieur le président, ce qui est perdu est perdu. Il faut se remettre en mode de marché. À ce moment-là, c'est le marché qui va dicter la capacité d'absorption. On ne pourra pas surcharger le marché avec ce qui n'a pas été produit.

LE PRÉSIDENT :

2640

Mais au-delà du marché, est-ce que le 1,3 tonne...

M. FRANÇOIS BIRON :

2645

Million de tonnes.

LE PRÉSIDENT :

2650

Million de tonnes, pardon, mégatonne par année, pourrait être augmenté à la suite de l'arrêt de la production pendant, par exemple, une durée de six mois?

M. FRANÇOIS BIRON :

2655

Encore une fois, Monsieur le président, c'est le marché qui va nous dicter quelle capacité on va être capable de livrer ou produire. L'usine est conçue pour une capacité de 1,4. On pourrait pousser la production jusqu'à 1,4, mais au-delà de ce niveau-là, on ne pourra pas aller plus loin.

LE PRÉSIDENT :

2660

D'accord. Madame Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2665 Sachant que la mine Arnaud, en fait, de Mine Arnaud, on aurait 1.4 million de tonnes et que c'est un petit pourcentage de la production mondiale et même de la production de Yara, je suppose, mais que c'est de très bonne qualité, est-ce que dans l'échelle de Yara, au niveau des ses sources d'approvisionnement, est-ce qu'il y a une échelle d'approvisionnement, c'est-à-dire est-ce qu'ils vont prioriser des sources par rapport à d'autres? Est-ce que vous avez des indications à cet effet-là?

2670 **M. FRANÇOIS BIRON :**

2675 Alors, Monsieur le président, oui, effectivement. Ce qu'on note chez les principaux producteurs de fertilisant, c'est une intégration verticale. Alors, Yara a procédé à une première acquisition d'un gîte phosphaté en 2004 en Finlande et recherche activement un deuxième site, et celui de Mine Arnaud est considéré très fortement. Donc, l'intégration verticale veut assurer l'accès au minéral phosphaté des grands producteurs au lieu d'être constamment à la recherche ou à dépendre de d'autres producteurs qui leur vendraient la roche phosphatée.

2680 Donc, ils vont privilégier les sources qu'ils contrôlent, soit celle de la Finlande et celle, éventuellement, si le projet va de l'avant ici, celle de Mine Arnaud pour assurer leur production d'engrais et qui est distribuée par la suite dans les réseaux de distribution à travers le monde.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2685 Indépendamment du coût de revient de production?

M. FRANÇOIS BIRON :

2690 Non. Il faut que l'opération soit quand même économiquement viable.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Mais je suppose que vous l'avez déjà calculé, que vous le connaissez? C'est ça?

2695 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, oui.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2700 Il est déjà connu.

M. FRANÇOIS BIRON :

Bien, nos prévisions à cet effet-là nous indiquent que le projet est viable, oui.

2705

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Merci.

2710

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez vendre la production d'apatite à une autre entreprise que Yara?

M. FRANÇOIS BIRON :

2715

Dans l'entente qui relie les deux parties, c'est l'entente qui dicte la mise en marché et la mise en marché est faite à 100% par Yara. Donc, Mine Arnaud, en fait, n'est pas l'agent qui exécute la mise en marché. C'est dans l'entente, Yara achète automatiquement toute la production et, par la suite, c'est lui qui a la responsabilité de la mise en marché.

2720

LE PRÉSIDENT :

Sachant que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, essentiellement l'apatite est destinée à produire des fertilisants phosphorés, la baisse éventuelle de production de biocarburant de première génération, est-ce que ça pourrait impacter de façon tangible le prix du marché?

2725

M. FRANÇOIS BIRON :

Ce que nos recherches nous ont indiqué, pour répondre justement à la question qui a été posée hier, la production de biocarburant utilise environ 10% des fertilisants minéraux. Donc, ça pourrait affecter légèrement le prix mais d'une façon temporaire, puisque ça pourrait être compensé par la demande croissante pour les cultures de céréales, pour soit nourrir les animaux ou nourrir l'augmentation démographique, surtout en provenance de pays émergents.

2730

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous examiné le besoin en termes de production agricole au cours des 10 dernières années?

2735

M. FRANÇOIS BIRON :

C'est notre partenaire Yara qui travaille ou qui fait cette analyse en détail. Nous, ce que

2740

nous avons, c'est les grandes lignes au niveau des mises en marché, mais nous ne sommes pas impliqués dans ce processus.

2745

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais c'est quelque chose quand même qui peut être facilement documenté?

2750

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui. On peut le retrouver dans certaines sources.

2755

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous nous déposer un document qui présente la progression de la production agricole incluant les productions agricoles destinées à l'énergie au cours des 10 dernières années?

2760

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, on peut vous soumettre le document.

2765

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Alors, Monsieur.

2770

M. HUBERT RIOUX :

Très bien, merci. J'aimerais peut-être juste avoir une petite précision, ça sera ma deuxième question. Admettons le scénario, le prix à la tonne est en bas du seuil de rentabilité, qui essuie les pertes dans ce cas-là? C'est Yara ou Investissement Québec, ou les deux mettent de l'argent?

2775

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron.

2780

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, dans une situation de perte, ce sont les deux actionnaires, au prorata de leur intérêt dans le projet, qui sont contributifs au niveau des pertes.

LE PRÉSIDENT :

2785

Donc, la proportion à l'heure actuelle que vous nous aviez indiquée, c'est 38% Yara International.

M. FRANÇOIS BIRON :

2790

Et 62% pour Investissement Québec.

LE PRÉSIDENT :

2795

Ça va, Monsieur Rioux?

M. HUBERT RIOUX :

2800

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2805

Merci à vous. Monsieur Raynald Roy. Nous allons prendre une pause après monsieur Roy.

M. RAYNALD ROY :

2810

Bonjour, Monsieur le président, bonjour les commissaires. Ma première question, notre qualité de l'air est très préoccupante et pour l'Association canadienne des médecins en environnement et pour plusieurs citoyens. On sait que les données des stations de capteur d'air de Mine Arnaud seraient analysées en continu, autant les PM 2.5 que les PM totaux, et traités par Mine Arnaud.

2815

Est-ce que ces données seront disponibles en continu pour la population, pour le comité de suivi et dans quel délai?

LE PRÉSIDENT :

2820

Monsieur Biron.

2825

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, ces informations, Monsieur le président, vont être utilisées par Mine Arnaud de première main, compilées et ensuite remises au ministère de l'Environnement et aussi au comité consultatif et de suivi.

2830

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le ministère de l'Environnement a l'intention de les rendre publiques?

2835

M. MICHEL DUQUETTE :

Je demanderais peut-être à monsieur Pierre Walsh son avis sur la question.

2840

M. PIERRE WALSH :

Oui. Monsieur le président, les commissaires. Il est trop tôt pour que je puisse dire si, effectivement, le ministère ferait quelque chose de spécial pour rendre publics les résultats. Chose certaine, tout résultat de qualité de l'environnement, de concentration dans l'air de polluants, par exemple, qui sont donnés au ministère, sont par définition publics et accessibles via la Loi d'accès à l'information. Et, en général, comme cette compagnie va faire éventuellement l'objet, je pense, lorsque ça sera décrété, peut-être d'une attestation d'assainissement - ou ça l'est, là - donc, il serait public peut-être via cette voie-là aussi.

2845

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron, vous avez indiqué que les données seront transmises au comité de consultation et de suivi. Est-ce que le comité de consultation et de suivi a une totale autonomie par rapport aux informations qu'il obtiendra ou il sera tenu au secret?

2850

2855

M. FRANÇOIS BIRON :

Je voudrais que vous reformuliez votre question, Monsieur le président, à savoir si...

2860

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le comité de consultation et de suivi pourrait, de son propre chef, rendre publiques les informations qui lui seront transmises par Mine Arnaud?

2865

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, si le comité le désire, il pourra le faire.

2870

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Deuxième question.

M. RAYNALD ROY :

2875

Oui. Ma deuxième question, c'est un retour sur le comité de suivi. Est-ce qu'il y aurait un représentant de Mine Arnaud sur le comité de suivi?

LE PRÉSIDENT :

2880

D'accord. Est-ce que vous avez déposé la composition du comité de consultation et de suivi ou pas encore?

M. FRANÇOIS BIRON :

2885

Pas encore, Monsieur le président. C'est à venir.

LE PRÉSIDENT :

2890

Très bien. Est-ce que vous avez l'intention, est-ce que Mine Arnaud a l'intention de désigner quelqu'un qui représenterait Mine Arnaud sur ce comité?

M. FRANÇOIS BIRON :

2895

Oui, Monsieur le président. C'est essentiel.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est plus qu'une personne?

2900

M. FRANÇOIS BIRON :

Bien, je vais vous revenir avec le document qu'on va vous présenter, mais c'est une personne responsable à laquelle peuvent se greffer des personnes-ressources selon leur spécialité.

2905

LE PRÉSIDENT :

Et ça sera au comité d'élire le président?

2910

M. FRANÇOIS BIRON :

C'est au comité d'élire le président, oui, et non pas Mine Arnaud.

2915

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Vous avez la réponse.

M. RAYNALD ROY :

2920

Ça sera un beau comité, mais ça ne sera pas un comité indépendant. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2925

Merci à vous. Donc, nous prenons une pause de 15 minutes. Merci.

PAUSE

2930

LE PRÉSIDENT :

2935

Madame Louise Gagnon. Juste avant que vous posiez vos questions, j'aimerais faire quelques petites demandes au promoteur. Donc, Monsieur Biron, pourriez-vous nous fournir les données actualisées du projet. Parce que votre projet maintenant, ce n'est pas 23 ans, mais c'est 28 ans. Hier, on a parlé entre autres d'un tonnage qui est différent. Mais nous aimerions avoir dans un tableau synoptique les données actualisées.

M. FRANÇOIS BIRON :

2940

Oui, Monsieur le président, c'est possible. Déjà dans la présentation de la séance de mardi soir, il y avait les grands éléments actualisés. On pourrait détailler un peu plus cette planche-là.

LE PRÉSIDENT :

2945

Bien, c'est dans un tableau synoptique, si c'est possible.

M. FRANÇOIS BIRON :

2950

C'est possible.

LE PRÉSIDENT :

2955

Puis je voudrais juste m'assurer de deux petites choses. Le coût du projet actualisé, c'est quoi?

M. FRANÇOIS BIRON :

2960

Le coût du projet n'est pas encore actualisé. Il est toujours de l'ordre de 750 M. Le coût actualisé va l'être à la fin de l'étude d'ingénierie qui va avoir lieu en septembre 2014.

LE PRÉSIDENT :

2965

D'accord. Et le coût du projet inclut toutes les sommes qui seront payées, également pour les travailleurs?

M. FRANÇOIS BIRON :

2970

Oui, Monsieur le président. Toute la main-d'œuvre requise pour la construction, l'opération, l'exploitation, les compensations, les mesures environnementales.

LE PRÉSIDENT :

2975

Donc, il faudrait ajouter, encore là, les cinq années supplémentaires, additionnelles, pour que nous puissions avoir une idée précise du coût du projet, même s'il n'était pas actualisé, là.

M. FRANÇOIS BIRON :

2980

O.K. Je vais vous actualiser le plus fidèlement possible notre situation.

LE PRÉSIDENT :

Parce que le coût du projet est de 750 M. Le projet de 750 M, c'était pour 23 ans.

2985

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, mais ça, c'est la construction, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2990

C'est seulement la construction?

M. FRANÇOIS BIRON :

2995

C'est seulement la construction.

LE PRÉSIDENT :

3000

O.K. Ce n'est pas l'exploitation?

M. FRANÇOIS BIRON :

Non, non, non. C'est le coût de mettre en œuvre le projet qu'on vous a présenté.

3005

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. FRANÇOIS BIRON :

3010

Juste avant de débiter la production.

LE PRÉSIDENT :

3015

O.K. D'accord. Effectivement, parce que sinon ça n'aurait eu aucun sens.

M. FRANÇOIS BIRON :

3020

Alors, c'est tout l'effort qu'il faut faire avant d'arriver à vendre une première tonne de concentré, Monsieur le président. Donc, c'est considérablement beaucoup d'efforts pour une entreprise d'arriver à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

3025

En fait, votre coût d'exploitation est de 140 M par année?

M. FRANÇOIS BIRON :

Exactement.

3030

LE PRÉSIDENT :

Donc, il faudrait ajouter à ceci 5 années additionnelles?

3035

M. FRANÇOIS BIRON :

Cinq années de dépenses d'opération, mais pour lesquelles, Monsieur le président, nous avons des revenus.

3040

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, tout à fait. On comprend très bien.

3045

M. FRANÇOIS BIRON :

Donc, c'est dans les deux sens, oui, effectivement. On se comprend bien. Merci.

3050

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Donc, Madame Gagnon.

3055

Mme LOUISE GAGNON :

Bonjour.

3060

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

3065

Mme LOUISE GAGNON :

J'aurais une petite question de procédure avant. Je me demandais, les documents que monsieur Biron a déposés, comme celui entre autres sur la quantité de contaminants, de sédiments qui allaient être rejetés au ruisseau Clet, il n'a pas donné les résultats verbalement. Est-ce qu'on peut les avoir maintenant ou s'il va falloir attendre?

3070

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Vous voulez les avoir?

Mme LOUISE GAGNON :

Oui. Je n'ai pas mon crayon, par exemple.

3075

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, le document a été déposé en arrière, à madame Poliquin. Vous pouvez en prendre connaissance.

3080

Mme LOUISE GAGNON :

O.K. Bon, c'est parfait. Puis l'autre question de procédure, c'est qu'il existe des études de géologie au MRN, au ministère des Ressources naturelles, concernant le gisement de Mine Arnaud. Est-ce que vous y avez eu accès ou non?

3085

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, Monsieur Fréchette, il y a des études géologiques au MRN concernant le gisement d'apatite?

3090

M. VINCENT FRÉCHETTE :

Oui. Je peux retrouver l'information géologique sur le site géologique, effectivement. Cependant, je ne l'ai pas avec moi, mais je pourrais retrouver l'information très certainement.

3095

Mme LOUISE GAGNON :

Il y a quatre documents, je crois.

3100

M. VINCENT FRÉCHETTE :

Madame a l'air au courant, là. Je peux faire les vérifications auprès de mon ministère, sans problème.

3105

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, vous êtes informée, Madame.

3110

Mme LOUISE GAGNON :

3115 Plus de quatre documents. Si on compte les trucs héliportés pour la magnétométrie, l'usine pilote en anglais. Oui, il y a même plus que quatre documents, c'est bien intéressant comme lecture de chevet. Je vous le conseille.

LE PRÉSIDENT :

3120 Vous trouvez que l'étude d'impact est très maigrichonne, vous allez nous en donner un peu plus?

Mme LOUISE GAGNON :

3125 Ils nous ont fait un beau cadeau de Noël. Ils nous ont envoyé, je crois que c'est 3 000 pages, le 23 décembre, je pense. Ça a été extraordinaire comme temps des Fêtes.

Ma première question porte sur le bilan hydrique. Dans le bilan hydrique, il est mentionné :

3130 « *Le présent bilan permet d'identifier les années critiques où les volumes d'eau seront plus faibles ou plus importants, mais il est primordial de garder en tête qu'à l'intérieur de ces années, des variations sont à prévoir.* »

3135 Puis il y avait une conclusion qui disait; une des questions du regroupement, la question 10.31f :

3140 « *Lors de conditions hydrologiques moyennes, la stratégie de gestion de l'eau développée pour le projet Mine Arnaud n'exige pas de recourir à une source d'eau extérieure pendant l'ensemble de la durée de la vie de la mine. – Ce qui est important, c'est écrit : Cette situation ne survient toujours pas pour une année considérée sèche.* »

3145 Une façon un peu bizarre de dire les choses, mais on suppose qu'il va y avoir des moments dans l'année, dans une année sèche, il va y avoir des moments, des périodes où le bilan en eau, ça ne fonctionnera pas. Donc, moi, je comprends, où prendrez-vous l'eau manquante pour les périodes sèches dans les années où il y a peu de précipitation. Comme cette année, je ne sais pas si vous avez eu la chance d'observer le ruisseau Clet durant votre voyage, il est relativement bas. Il a même été plus bas que ça, il y a peut-être trois semaines, il était vraiment très bas.

3150 Bon, à ce moment-là, où Mine Arnaud va prendre l'eau pour les périodes sèches des années sèches?

LE PRÉSIDENT :

3155

J'ai très bien compris. Je pense que monsieur Biron a également très bien compris la question. Monsieur Biron, la réponse.

M. FRANÇOIS BIRON :

3160

Alors, pour les périodes d'été où, justement, il peut y avoir des périodes sèches, le débit à ce moment-là va être modulé ou réduit pour conserver un volume d'eau dans nos bassins de façon à ce qu'elle puisse être recirculée et répondre à nos besoins d'opération.

3165

Donc, ce qu'on fait, c'est qu'au lieu de relâcher le débit moyen, nous allons réduire le débit graduellement pour garder nos niveaux de réservoir suffisants pour répondre à nos besoins.

3170

Il faut considérer, Monsieur le président, aussi qu'il y a toujours un apport d'eau mensuel, que ce soit l'été ou l'hiver, qui va provenir de la fosse. Ça, c'est une source constante d'approvisionnement, et à mesure qu'on agrandit notre fosse, bien, évidemment, le volume aussi s'agrandit en proportion de l'exposition de la fosse à ciel ouvert.

LE PRÉSIDENT :

3175

Madame Goyer.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3180

La question s'adresserait au ministère du Développement durable. Est-ce qu'il y a un seuil critique minimal à respecter en termes de débit qu'on appelle d'étiage pour préserver l'habitat du ruisseau Clet et éventuellement sa restauration. Est-ce qu'il y a un minimum à respecter à l'effluent, au ruisseau Clet?

M. MICHEL DUQUETTE :

3185

Je n'ai pas cette donnée présentement.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3190

O.K. Je me demandais si c'était dans les autorisations, on devait quand même maintenir les conditions de survie d'habitat.

M. MICHEL DUQUETTE :

3195

C'est certain qu'on va exiger que les conditions du ruisseau soient maintenues. Autant on va accorder une importance sur la quantité d'eau qui va être rejetée au ruisseau, donc de la proportion versus le débit actuel, autant on va regarder l'aspect du débit minimum.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3200

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3205

Madame Gagnon.

Mme LOUISE GAGNON :

3210

Ça veut dire qu'il n'y aura pas de prélèvement dans d'autres plans d'eau? Ma question, dans le fond, c'était ça. Où prendrez-vous l'eau, les années manquantes? Monsieur Biron, il me dit : « Je vais toujours avoir de l'eau. »

LE PRÉSIDENT :

3215

Monsieur Biron, pourriez-vous répondre à cette question?

M. FRANÇOIS BIRON :

3220

Bien, les prévisions faites sur les évènements d'occurrence d'un dans 1 000 ans, toutes les prévisions, les projections de précipitation, autant hiver, été, nous permet de croire qu'avec l'eau qui est déjà présente et l'eau qui va s'accumuler, nous permet de répondre à nos besoins pour la durée des 28 ans d'opération.

3225

Comme je vous le dis, à mesure que la fosse s'agrandit, c'est un apport d'eau plus volumineux qui s'agrandit. Et d'ailleurs, on l'a indiqué qu'il va falloir augmenter notre capacité de traitement d'eau pour répondre, justement, à cet apport d'eau additionnel en provenance de la fosse. Et la fosse combinée avec les précipitations nous permet, justement, d'assurer nos besoins. Et comme on est en recirculation, on a une perte d'évaporation, on a une perte aussi par capillarité dans le parc à résidus. Donc, tout ça fait en sorte que dans le bilan qui a été présenté un peu plus tôt par la firme Génivar, nous avons l'assurance que nous sommes capables de fonctionner sans apport d'eau. Et c'est comme ça que le projet est conçu, Monsieur le président.

3230

3235

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Pouvez-vous me dire quel est le besoin minimal en eau que vous avez besoin? Est-ce que c'est pour le concentrateur principalement?

3240

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui. Le concentrateur, c'est celui qui consomme 17 000 mètres cubes par jour.

3245

LE PRÉSIDENT :

Madame Gagnon. Peut-être juste un élément. Monsieur Duquette, s'il devait y avoir des ponctions dans les cours d'eau sur le site de Mine Arnaud, est-ce que des autorisations doivent être accordées par le ministère de l'Environnement?

3250

M. MICHEL DUQUETTE :

Je demanderais peut-être à monsieur Sylvain Boulianne de la direction régionale.

3255

M. SYLVAIN BOULIANNE :

La réponse est oui. Tout effet qu'il pourrait y avoir sur l'environnement, additionnel, suite à la mise en service de Mine Arnaud, va faire l'objet, en vertu de l'article 22 de la Loi, d'un certificat.

3260

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Gagnon.

3265

Mme LOUISE GAGNON :

C'est parce que je suppose que cette citation-là, elle n'est pas là pour rien.

3270

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

Mme LOUISE GAGNON :

Je suppose que la citation qui dit : « Si cette situation ne survient toujours pas une année considérée sèche. » Si ça ne sert à rien de le mettre, il faudrait l'enlever de l'étude d'impact. Mais

3275

si elle est marquée, c'est parce qu'il va y avoir des moments... sinon le bilan hydrique, il sert à rien.

LE PRÉSIDENT :

3280

Je comprends votre commentaire.

Mme LOUISE GAGNON :

3285

Oui, vous comprenez? Donc, c'est une modélisation qui montre qu'il y a des problèmes, mais on ne veut pas les voir. Si je comprends bien, c'est ça, on fait comme si c'était correct. C'est correct! Je comprends aussi que l'eau des mesures d'atténuation, ce qui a été dit tantôt, l'eau des mesures d'atténuation pour les routes, les haldes à stériles, elles n'ont pas été considérées dans le bilan en eau. Ça veut dire qu'une année sèche, on a encore plus besoin d'eau pour arroser les routes, pour les haldes à stériles, pour les parcs à résidus. C'est là où on va avoir un problème d'eau. Puis je comprends que l'eau de ces mesures d'atténuation là n'a pas été considérée, puis en plus, moi, je comprends qu'il va manquer d'eau. Est-ce que je comprends bien?

3290

LE PRÉSIDENT :

3295

Monsieur Biron, est-ce que madame comprend bien?

M. FRANÇOIS BIRON :

3300

Alors, Monsieur le président, même en période sèche ou un été plutôt sec, nous avons vérifié notre bilan d'eau et notre bilan d'eau est toujours positif. Alors, l'allusion à l'eau pour les mesures d'atténuation, c'est l'eau qui est puisée à même notre bassin. Et on peut dire qu'avec les pertes et l'évaporation, on peut récupérer facilement 75 à 80% de cette eau-là. Parce que l'eau qu'on va utiliser pour les chemins d'arrosage va se retrouver dans le fond de la fosse, en grande partie, à part l'évaporation et quelque perte. Donc, cette eau-là, elle est repompée dans notre bassin.

3305

3310

Donc, nous utilisons toujours la même eau pour l'eau d'arrosage. Ça n'a pas besoin d'être une eau qui est traitée. Et c'est la même chose pour nos bassins du parc à résidus. Lorsqu'on va humidifier nos plages, on va prendre l'eau au pied de la digue et on la remonte sur le bassin. Donc, cette eau-là devient, ce n'est pas un apport d'eau nouveau qu'on a besoin pour nos mesures d'atténuation, mais c'est puisé à travers nos bassins qui ont les capacités et les conceptions suffisantes pour s'assurer qu'on a l'eau, sur une base annuelle, requise pour opérer efficacement.

3315

Mme LOUISE GAGNON :

3320 Ça veut dire que le bilan en eau, il y a une année sèche, une année moyenne, une année de forte précipitation. Sur l'ensemble de l'année, on comprend que même une année sèche, il y a assez d'eau – c'est ça que je comprends. Sur une année sèche, en moyenne dans l'année, il y a assez d'eau. Mais je comprends qu'il y a des moments dans l'année où il va manquer d'eau?

LE PRÉSIDENT :

3325 Bien, en fait, ce n'est pas ce que j'ai compris, Madame Gagnon. Je vais demander, si nous n'avons pas compris la même chose, je vais demander à monsieur Biron de réexpliquer.

M. FRANÇOIS BIRON :

3330 Alors, Monsieur le président, il n'y a pas de moment dans l'année où nous sommes sujets à une carence d'eau. Même l'hiver, il y a de l'eau qui circule via les bassins. Il y a de l'eau constante, il y a une constance approvisionnement en eau qui provient de la fosse, qu'il faut évacuer. Donc, l'hiver, l'eau qui est dans le massif rocheux ne gèle pas. Lorsqu'on crée une ouverture, elle a tendance à remplir l'ouverture. Donc, c'est un apport d'eau additionnel que nous
3335 devons gérer. Et l'ensemble de l'eau que nous allons utiliser, en étant recirculée, va répondre à l'ensemble de nos besoins annuels.

Mme LOUISE GAGNON :

3340 Annuels, c'est ça. J'ai compris, annuels.

M. FRANÇOIS BIRON :

3345 Bien, sur une base mensuelle, journalière, hebdomadaire, mensuelle et annuelle. Alors, ce que je veux vous dire, Monsieur le président, c'est que les scénarios, même en période sèche ou en faible période d'étiage faible, le débit demeure positif. Nous avons quand même des rejets dans le ruisseau Clet. Alors, la possibilité de manquer d'eau actuellement n'est pas calculée, n'est pas possible.

Mme LOUISE GAGNON :

3350 Je ne sais pas pourquoi les consultants écrivent toute sorte de choses comme ça, hein?

LE PRÉSIDENT :

3355 Merci, Madame Gagnon. Madame Karine Bond.

Mme KARINE BOND :

Bonjour.

3360

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

3365

Mme KARINE BOND :

Ma première question, dans le fond. Bien, moi, ce que j'entends depuis le début, je suis ici depuis le début, j'ai assisté à toutes les séances, j'entends beaucoup de choses qui me disent qu'il y a des suivis qui vont se faire après, qu'on n'a pas toutes les réponses maintenant, mais qu'on a l'impression qu'on fait confiance au promoteur, puis qu'il va y avoir des suivis qui vont être faits après. Tantôt, j'entendais au niveau des sols, l'argile, les affaissements de sol. Selon le ministère de l'Environnement, c'est possible qu'il y en aurait, mais il n'y a pas d'étude. Il faudrait peut-être que ça se fasse.

3370

3375

Donc, moi, depuis le début, tout ce que j'entends, ça ne me rassure pas. Au niveau des garanties qu'on demande au promoteur, il n'a pas voulu s'engager depuis le début. Donc, moi, ce que je demande au promoteur, puis avec ce que j'ai entendu tout à l'heure pour le prix de l'apatite, si jamais il y avait une accalmie de quelques mois, puis qu'à un moment donné, au lieu d'appeler ça une fièvre de l'or, on appellerait ça une fièvre de l'apatite, ça repartirait en peur. Vous lui avez posé la question : « Si jamais il pouvait partir sur une nouvelle cadence, si on peut dire, changer ce qu'on discute, dans le fond, cette semaine. » Il vous a dit : « Non. »

3380

3385

Donc, moi, j'aimerais savoir si le promoteur peut garantir aux citoyens de Sept-Îles qu'il ne demandera pas par décret une hausse, par exemple des décibels, une hausse du sautage, une hausse du tonnage quotidien, de l'agrandissement de la fosse et nommez-en. J'aimerais, dans le fond, si monsieur le promoteur peut nous garantir qu'il ne pourrait pas faire... vous avez compris, je pense? Excusez.

LE PRÉSIDENT :

3390

Écoutez, c'est une question tellement large. Je pense que si j'avais posé la question à ma femme, elle m'aurait répondu : « C'est une question à 5 000 \$. »

Mme KARINE BOND :

3395

À plusieurs millions de dollars.

LE PRÉSIDENT :

3400

Plusieurs millions dans ce cas-là. Vous portez bien votre nom, Madame Bond. Écoutez, je vais essayer de la formuler la plus simplement possible. C'est sûr qu'elle ne représentera pas fidèlement tout ce que vous voulez savoir.

Mme KARINE BOND :

3405

C'est surtout au niveau des décrets, dans le fond. Le projet qu'on discute aujourd'hui, qu'il ne puisse pas être modifié dans le futur.

LE PRÉSIDENT :

3410

Oui. Quelles sont les assurances que vous pouvez donner, Monsieur Biron, à madame Bond, pour que les conditions d'opération que vous envisagez ne soient pas modifiées en cours de route et que des demandes de nouveaux certificats d'autorisation soient acheminées auprès du ministère de l'Environnement, notamment pour la question du bruit, notamment pour la question de l'eau. Est-ce qu'il y a des assurances à donner à madame Bond?

3415

M. FRANÇOIS BIRON :

3420

Monsieur le président, la question est rendue à 6 000 \$. Ce qu'on vous présente comme projet, Monsieur le président, c'est le projet que nous voulons qui soit mis dans le décret. Et nous nous engageons à respecter les paramètres et également ceux qui vont être plus tard mis dans le certificat d'autorisation pour l'exploitation.

3425

Ce projet est concret, est structuré pour fonctionner avec les paramètres qu'on vous présente aujourd'hui. Sur 28 ans, il est possible que certains d'entre eux soient modulés, mais pas changés drastiquement au point que ça crée des impacts majeurs pour les résidents ou pour toute autre personne habitant à proximité.

LE PRÉSIDENT :

3430

Pourriez-vous donner un exemple?

M. FRANÇOIS BIRON :

3435

Par exemple au niveau de la production. La production, le rythme de production correspond, je dirais, à la capacité du gisement de livrer un certain volume annuel. Alors, chaque gisement, j'associe ça à, un peu, il y a une entité, il a sa personnalité, le gisement, et il a une capacité de livrer un certain tonnage annuel. Et nous avons cherché l'équilibre avec des

3440 simulations et ça demande une expertise assez poussée pour être en mesure de sélectionner où est le point d'équilibre à ne pas dépasser, parce que lorsqu'on veut en soutirer davantage, en réduisant le temps d'exploitation, c'est au détriment du gisement et au détriment de l'opération.

3445 Donc, ce qu'il faut s'assurer pour un gisement de cette longévité de 28 ans, c'est où est le point d'équilibre et quelle est la capacité optimale, en fait, de soutirer un volume annuel avec la configuration, avec tous les défis que nous avons autour du gisement, de façon à répondre exactement aux besoins de production. Et avec ce qu'on a entre les mains, qui est un gisement qui est de forme naturelle, sur lequel on n'a pas aucun impact, mais qu'on va apprendre à connaître, à faire évoluer au cours des années.

3450 Alors, ce qu'on a présentement, c'est une enveloppe avec laquelle on travaille, une enveloppe qui est quand même relativement bien définie dans ses extensions est. Au nord, on sait qu'il n'y a absolument rien. Au sud, il y a un prolongement qui continue, sauf que le prolongement déborde des limites de la fosse, donc ce sont des ressources non exploitables. Et du côté ouest, nous sommes limités aussi dans sa configuration par des basses teneurs et le ruisseau Clet. Donc, ça, c'est connu, ça. Et je ne prévois pas, sur les 28 ans, des changements drastiques à cette enveloppe.

3460 Et à l'intérieur de l'enveloppe par contre, là, c'est là qu'à mesure qu'on exploite, bien, on peut raffiner légèrement les proportions, minerais, stériles, basses teneurs en fonction de notre expertise qui s'accroît avec les années.

3465 Mais de base, Monsieur le président, je vous dirais que ce qui est présenté aujourd'hui est quand même une recherche très, très avancée, très poussée de la capacité du gisement à livrer le tonnage annuel. Et c'est ce qu'on présente aujourd'hui dans le projet.

LE PRÉSIDENT :

3470 Peut-être, j'aimerais demander à monsieur Duquette, jusqu'à quel point le ministère peut exiger le maintien des conditions qui seraient éventuellement présentes dans le premier décret?

M. MICHEL DUQUETTE :

3475 Monsieur le président, ce que je pourrais vous dire, c'est que l'analyse qui va se faire va être sur la base des documents qu'on a en main. C'est la demande du promoteur, c'est le projet qu'il nous présente aujourd'hui. Nous, on va évaluer le projet dans son ensemble avec les données qu'on a actuellement et s'il devait y avoir un décret, ça va être en fonction de ça et de toutes les conditions qu'on voudra bien, qu'on aura besoin. J'arrive un peu à ce qui suit. Donc, les conditions qui seront émises pour l'opération de la mine et toute la phase construction et tout ce qui tourne autour de l'opération de la mine.

3480

Suite à l'émission du décret, on ne peut certainement pas contrôler le promoteur sur le fait qu'il décide de changer, de modifier son projet. On n'est pas en mesure de l'interdire de changer son projet. On a des mécanismes pour le tenir, dans le fond, de le tenir à respecter les conditions du décret qu'on a émises. Et il doit s'y confirmer.

3485

Si vous souhaitez avoir un complément d'information sur le suivi de ces conditions-là, j'inviterais peut-être monsieur Sylvain Boulianne de la direction régionale pour vous en expliquer davantage.

3490

LE PRÉSIDENT :

Je ne suis pas sûr que ça soit nécessaire. Mais au fond, la question que soulève madame Bond, c'est, à titre d'exemple, on constate que l'intensité du bruit dépasse les valeurs autorisées dans le certificat d'autorisation. Ce que j'ai compris depuis deux jours, c'est que vous allez donc exiger au promoteur de les respecter. S'il n'arrive pas à les respecter, qu'est-ce qui arrive?

3495

M. MICHEL DUQUETTE :

Bien, comme je disais, c'est que, nous, on va émettre des conditions. On se base sur ce qui est déjà là. On va exiger un suivi et, s'il y a des dépassements, c'est là, je pense, qu'il faudrait peut-être discuter davantage dans le but de peut-être amener des réponses à l'intervenante, de voir ce qui se fait du côté de la direction régionale quand il y a des dépassements, qu'est-ce qui arrive, qu'est-ce qui se passe dans ces conditions-là. Je pense que c'est là, d'où l'intérêt de faire intervenir monsieur Boulianne.

3500

3505

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

3510

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Bonjour.

3515

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur.

3520

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Oui, c'est ça. On n'avait pas présenté mes fonctions, mais moi je suis ici à la direction régionale au niveau de l'analyse et du contrôle environnemental.

On a des mines présentement sur notre territoire. Ça fait que je peux vous répondre un peu qu'est-ce qui se passe lorsque les mines veulent agrandir ou veulent changer leurs conditions. Je peux y aller de façon générale pour des changements majeurs, puis aller pour des changements peut-être plus minimes par après.

3525

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3530

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Parce que ce que je comprends de la question, c'est ça. Évidemment, si les changements sont majeurs au projet, le règlement sur l'évaluation et l'examen des études d'impact peut s'appliquer. C'est-à-dire lorsque les différents éléments qui peuvent déclencher une étude d'impact sont présents à l'agrandissement ou au projet, on recommence le processus. Puis c'est déjà arrivé d'ailleurs.

3535

Les éléments qui font déclencher le processus ne sont pas nécessairement des éléments qui sont, exemple, la construction d'une mine. Ça peut être, exemple, le remplissage d'un lac. Ça, c'est un élément qui peut aller aux études d'impact. Il y a différents éléments dans le règlement qui peuvent déclencher... Puis, évidemment, si on va en étude d'impact, vous pouvez faire la demande de la même façon que vous l'avez faite ici, pour avoir des audiences publiques puis recommencer le processus qu'on est en train de faire. Ça fait que, ça, ça peut être d'une certaine manière rassurant pour la dame qui est ici, dans le sens que s'il y a un changement majeur au projet qui est soumis aux études d'impact dans 10 ans, exemple, de la même façon que toutes les mines qui sont là présentement, bien, on reviendrait ici.

3540

3545

Pour les changements plus mineurs ou pour les aspects du projet que la mine pourrait avoir de la misère à rencontrer par après dû à des conditions de terrain différentes ou à d'autres éléments, c'est sûr que, nous, on a l'attestation d'assainissement qui est un document légal qui canne les normes que la compagnie devra respecter – puis je dis bien devra respecter, dans le sens que c'est légal. Puis cette attestation d'assainissement là on la révise, on la révise normalement aux cinq ans. La première est pour 10 ans, puis, après ça, c'est aux cinq ans. Puis si la technologie, la nouvelle technologie est plus performante, bien, on peut exiger de resserrer les normes au niveau de l'eau et de l'air qu'on avait établies ici lors des études d'impact. Ça, c'est un élément important que les gens connaissent moins.

3550

3555

L'attestation d'assainissement, elle n'est pas connue parce qu'elle n'est pas appliquée à tous les types d'industries, mais elle l'est pour les mines. Donc, les mines sont tenues d'avoir une attestation d'assainissement comme les alumineries, comme les grosses industries qui ont plus

3560

d'impact, justement, sur l'environnement, les papetières entre autres. En tout cas, je ne ferai pas la liste ici.

3565 Donc, le bruit va être canné évidemment les normes à respecter. Si le bruit n'est pas respecté, dans un premier temps, on a un centre de contrôle qui va aller contrôler si effectivement c'est vrai, avec les appareils adéquats. Ça peut être suite à une plainte environnementale venant de madame, ici, ou d'un résidant. La première chose qu'on regarde c'est si, effectivement, il y a un dépassement. Parce que le bruit peut être énervant, mais pas dépasser les normes, évidemment. Une fois qu'on voit que ça dépasse, bien, on a un système de sanction administrative pécuniaire, 3570 qui est relativement récent, les gens le connaissent moins bien, qui fait que c'est une sanction administrative évidemment, c'est comme un ticket. C'est : « Tu dépasses, il faut que tu arrêtes de dépasser. » Puis, évidemment, ça augmente au fur et à mesure que tu recommences. Ça fait que, ça, c'est un premier incitatif à inviter la compagnie à arrêter.

3575 Advenant le cas que ce n'est pas possible – je pense, c'était ça votre question? C'est sûr et certain qu'on va demander que les conditions qui ont créé ce bruit-là soient diminuées. Puis je pense que le promoteur nous a démontré qu'au niveau des opérations ce n'est pas seulement un élément qui amenait le bruit, mais plusieurs éléments. Donc, on connaît, à la direction régionale, suffisamment nos mines pour être capable de dire au promoteur : « Regarde! » D'analyser avec 3580 le promoteur les éléments qu'il peut diminuer pour que le bruit recommence. Mais ça, ça se fait du côté de l'analyse. C'est pour ça qu'on est divisé analyse et contrôle au ministère, en région.

Moi, en tout cas, des impasses comme vous me parlez, j'en ai pas vu souvent. On réussit toujours à... surtout dans le domaine du bruit, évidemment à la limite il faudrait que, je veux dire, il y a toujours moyen de créer des écrans antibruit. 3585

LE PRÉSIDENT :

En fait, le bruit était juste un exemple que j'ai pris. 3590

M. SYLVAIN BOULIANNE :

Oui, oui, oui, mais c'est valide pour l'eau, c'est valide pour les vibrations. On travaille très fort en région. Malheureusement, notre travail n'est pas toujours aussi vu par la population mais, je veux dire, on a une grosse équipe ici qui s'occupe vraiment des impacts sur l'environnement après le processus qu'on vit ici. 3595

Puis j'invite la dame, on a des moyens, vous pouvez faire des plaintes. Vous pouvez, suite à un déversement, aller à Urgence environnement. Ils sont tenus de ramasser. On a des règlements pour ça. On peut même leur envoyer la facture s'ils ne veulent pas ramasser. On a 3600

beaucoup, au niveau des règlements, des outils pour forcer les compagnies à se ramasser puis à être correctes au niveau de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

3605

Merci, Monsieur.

M. SYLVAIN BOULIANNE :

3610

J'essaye de rassurer madame parce que c'est notre quotidien ici. C'est sûr que, quand ils se ramassent puis qu'il arrive rien, on n'en entend pas parler. Mais on s'assure que les compagnies respectent l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

3615

Merci, Monsieur. Madame Bond, votre deuxième question.

Mme KARINE BOND :

3620

Parfait. Je veux juste dire, dans le fond, ce que j'en ai compris, c'est que le promoteur ne veut pas me donner de garanties, puis qu'il peut, en cours de projet, quand même modifier son projet, d'après ce que j'en ai compris. Donc, il peut augmenter un petit peu sa capacité. De repasser par une étude d'impact, je ne sais pas si ça s'est déjà fait ici au Québec. Des mines sur la Côte-Nord, il n'y en a pas des tonnes. Je vous dirais que ça ne me rassure pas quand même.

3625

Ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

3630

Excusez-moi. Est-ce que, Monsieur Duquette, pour prendre l'exemple de votre collègue, est-ce que, mettons un lieu d'enfouissement technique qui est établi, si le promoteur veut l'agrandir, est-ce qu'il doit passer par une nouvelle étude d'impact?

M. MICHEL DUQUETTE :

3635

Monsieur le président, je ne connais pas très bien la partie des lieux d'enfouissement technique ou autre. Nous sommes à la direction des projets nordiques et miniers. Donc, ce n'est pas dans notre domaine. Par contre, j'aurais tendance à vous dire que si c'est le cas, quand il y a un dépassement d'un certain niveau, il faut retourner, effectivement, avec une étude d'impact.

3640

LE PRÉSIDENT :

Madame Bond.

3645

Mme KARINE BOND :

Combien y aura-t-il de poussière qui va s'accumuler sur nos tables de pique-niques dans le Canton Arnaud principalement, en été, durant la construction et durant l'exploitation?

3650

LE PRÉSIDENT :

Vous faites référence à des nuisances?

3655

Mme KARINE BOND :

À la poussière.

LE PRÉSIDENT :

3660

L'objet sérieux en arrière de votre question, c'est : vous soulevez la question des nuisances ou de la... ce n'est pas du tout relié à la santé?

Mme KARINE BOND :

3665

Bien, c'est relié à la santé, relié aux nuisances, à l'air. Dans le fond, qu'est-ce qui va revenir chez nous ici.

LE PRÉSIDENT :

3670

Parce que relié à la santé, ce qu'on nous a dit hier, c'est il faut regarder les concentrations atmosphériques. Donc, si vous voulez absolument cibler sur le dépôt sur votre table de pique-nique, on peut parler plus de nuisance. Mais je pourrais aussi demander à monsieur Julien si les dépôts de poussière, si l'exposition, notamment des enfants qui portent tout à leur bouche, si l'exposition orale à des poussières déposées peut entraîner des problèmes de santé à partir des données modélisées par le promoteur. C'est bien ça?

3675

Mme KARINE BOND :

3680

Oui, c'est ça. Puis un peu, je pourrais vous dire un peu plus loin...

LE PRÉSIDENT :

3685

Vous parlez des nuisances ou des effets santé? C'est ça que je veux juste savoir.

Mme KARINE BOND :

3690

Bien, nuisance, effet santé. Parce que, moi, je suis située – je vais vous mettre en contexte – on est très près de la 138. Donc, ce qu'il va y avoir chez nous au niveau de la poussière et ce qui va atterrir sur la route 138, j'aimerais savoir, est-ce que c'est comparable, est-ce qu'il va en avoir? Les camions et les voitures qui passent sur la route 138 vont remettre en suspension cette poussière-là. Donc, on a une roue, dans le fond, à partir de ce moment.

3695

LE PRÉSIDENT :

3700

Donc, je vais commencer par monsieur Biron. Monsieur Biron, pourriez-vous nous indiquer la concentration approximative à laquelle serait exposée madame Bond, en termes de poussière totale et de poussière fine dans l'environnement aux alentours de sa résidence. À partir des travaux...

Mme KARINE BOND :

3705

Dans le fond, pour les citoyens du Canton Arnaud, les résidents.

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez. Monsieur Biron?

3710

M. FRANÇOIS BIRON :

3715

Oui. Alors, Monsieur le président, je dois référer à une carte pour vous expliquer les résultats de la simulation qui a été faite sur les émissions atmosphériques et les poussières. Donc, j'inviterais mon collègue à me mettre la carte de la simulation. Donc, poussière totale et poussière fine; on va vous présenter la planche sous peu.

3720

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. FRANÇOIS BIRON :

3725

J'inviterais aussi mon collègue de Génivar, pas mon collègue, excusez, notre expert qui est présent aujourd'hui, au niveau des poussières, à venir aussi présenter d'autres informations plus détaillées sur les résultats.

LE PRÉSIDENT :

3730

En fait, si c'est possible – parce qu'il y a plusieurs personnes qui attendent – ce que j'aimerais avoir surtout comme information, quel est le niveau, quelle est la concentration à laquelle sera exposée madame Bond, dans l'air.

3735

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, voici la carte et je vais plutôt passer la parole, pour sauver du temps, à monsieur Courchesne.

3740

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3745

M. YVON COURCHESNE :

Donc, c'est les cartes d'ISO concentration pour les particules totales. Donc, pour l'année 10, c'est notre pire cas, si on veut. Donc, on a ici les différentes coupes d'ISO contour. Les chiffres, on ne les voit pas très bien actuellement. Il faudrait que je sache où vous êtes, Madame, je pourrais avoir idée...

3750

Mme KARINE BOND :

Environ la première et la deuxième étoile à droite. Excusez, plus vers le haut de la carte, l'autre côté. Entre la première et la deuxième.

3755

M. YVON COURCHESNE :

Ici?

3760

Mme KARINE BOND :

Environ. Mais peu importe, je vous dirais, pour mon cas, oui, mais en général pour les gens du Canton Arnaud.

3765

M. YVON COURCHESNE :

Donc, c'est autour de... vous êtes comme en deux courbes, entre 30 et 40, si je vois bien. Donc, c'est autour de 35 microgrammes par mètre cube. On sait que la limite est à 120. Il faudrait que vous soyez en dedans des courbes d'ISO contour en rouge pour que vous soyez au dessus des valeurs limites. Ça, c'est pour les particules totales.

3770

LE PRÉSIDENT :

Pour les poussières fines.

3775

M. YVON COURCHESNE :

Donc, on peut changer pour particule 2,5.

3780

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous voulez dire : scénario sans stériles, juste pour que nous puissions comprendre?

3785

M. YVON COURCHESNE :

D'accord. Dans le fond, dans la modélisation, on a deux scénarios, année 6, année 10, et pour ces deux scénarios-là, comme il y avait quelques épisodes de dépassement, on a regardé voir comment on pourrait arriver à ne pas avoir de dépassement. Dans le fond, c'est au niveau des opérations. Si on arrête le transport des stériles, exclusivement, donc on ne nuit pas aux opérations de la minière, mais à ce moment-là, on se retrouve dans une situation qui n'a plus aucun dépassement. Donc, ce que ça démontre, c'est qu'on peut gérer, par une bonne gestion, les opérations puis les dépassements.

3790

3795

LE PRÉSIDENT :

Avec stériles, ça donnerait combien?

3800

M. YVON COURCHESNE :

Pardon.

LE PRÉSIDENT :

3805

Avec stériles, ça donnerait combien?

M. YVON COURCHESNE :

Il faudrait que j'affiche la carte, je peux vous le donner.

3810 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

M. YVON COURCHESNE :

3815

Donc, on est encore dans le scénario sans stériles année 10. Si on regarde à peu près à ce niveau-là, je crois que c'est simple – je n'ai pas amené mes cartes...! C'est un peu difficile à voir pour moi, je pense que c'est 5, je vais me rapprocher. Je peux aller chercher ma carte originale, je vais pouvoir vous donner le chiffre exact.

3820

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Tant qu'à y être, apportez également les cartes avec stériles.

3825

M. YVON COURCHESNE :

Oui. Je vais apporter le rapport complet. Donc, on changé de carte. Donc, on a le scénario année 10. Donc, sans arrêt du transport des stériles. Donc, dans cette situation-là...

3830

LE PRÉSIDENT :

Ce sont les poussières totales.

M. YVON COURCHESNE :

3835

Je ne suis pas sûr, je ne pense pas que ce soit la bonne. Attendez un peu, là.

LE PRÉSIDENT :

3840

Écoutez, je pense que je vais vous donner le temps de chercher, à moins que vous me disiez que vous allez répondre d'ici quelques secondes, sinon je vais vous donner le temps. Je vais demander à madame Bond...

M. YVON COURCHESNE :

3845

C'est simple à répondre. Ça fait que je peux prendre quelques...

LE PRÉSIDENT :

C'est simple à répondre?

3850

M. YVON COURCHESNE :

Non, mais je veux dire, c'est simple à répondre. Je peux prendre quelques minutes, sortir les chiffres et vous les donner rapidement après.

3855

LE PRÉSIDENT :

Je reviendrai avec vous immédiatement après l'autre intervenant.

3860

Mme KARINE BOND :

Oui, c'est ça. Dès qu'il pourra sortir, je reviendrai, merci.

LE PRÉSIDENT :

3865

Oui, bien sûr. Je vous en prie. Monsieur Yves Perron.

M. YVES PERRON :

3870

Bonjour à vous trois.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur Perron.

3875

M. YVES PERRON :

Je vais aborder la question de la rentabilité du projet. Monsieur le président, il est curieux de questionner des données économiques lors d'une audience publique en environnement, mais c'est un exercice que j'ai tenté de faire avant les audiences publiques auprès de Ressources Québec, pendant d'Investissement Québec, et pour lesquelles questions je n'ai reçu que très peu de réponse de la part de son directeur général, monsieur Denis Williams.

3880

Investissement Québec ne communique pas les renseignements de nature financière ou commerciale concernant ces projets dont la divulgation peut nuire à la compétitivité du projet ou entraver ses relations avec ses partenaires.

3885

Je dépose aujourd'hui à la commission ma lettre du 27 juin 2013, de même que la réponse de monsieur Williams aux six questions que je lui avais posées.

3890

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez les déposer à madame Poliquin en arrière de la salle, si ça ne vous dérange pas.

3895

M. YVES PERRON :

C'est ce que je vais faire. Si je poursuis. Ressources Québec possède 61,8% dans sa filiale Mine Arnaud incorporée et Yara international ASA en possède 38,2%. Le directeur du projet de Mine Arnaud a déjà affirmé à madame Louise Bourdages lors des séances d'information du 11 juin dernier que la participation d'Investissement Québec serait à réajuster puisque plus élevée qu'à l'habitude.

3900

De même, Mine Arnaud a répondu à ma question numéro 4 que j'avais posée : « Pour le moment nous ne pouvons confirmer – voulez-vous que je vous lise la question? J'y arrive à ma question.

3905

LE PRÉSIDENT :

Je pense que si je ne comprends pas, je vais vous le dire.

3910

M. YVES PERRON :

D'accord. C'est un document que...je ne sais pas, Monsieur Biron, est-ce que vous avez retrouvé mes questions? On avait parlé de ça la première soirée.

3915

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, pas d'échange entre vous et le promoteur.

3920

M. YVES PERRON :

Je m'excuse, d'accord. Je n'étais pas là pour recevoir la réponse, à savoir dans les études d'impact, dans les compléments, juste savoir s'ils ont retrouvé mes questions.

3925

LE PRÉSIDENT :

Si le promoteur a retrouvé vos questions?

M. YVES PERRON :

3930

Oui, oui, juste un petit point de clarification, parce que je n'étais pas là pour entendre la réponse.

LE PRÉSIDENT :

3935

Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

3940

Oui, effectivement, Monsieur le président, les questions qui nous avaient été adressées par monsieur Perron avaient été faites via courriel. Nous avons répondu par courriel et non pas, ne constitue pas un document comme tel. Donc, ce que nous avons fait, c'est que suite à votre demande, nous avons ajouté les échanges courriels comme un document, au niveau de la nomenclature qui a été déposée et elles ont été déposées hier.

3945

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Biron.

M. YVES PERRON :

3950

Donc, si j'en reviens à la question numéro 4 que je posais au promoteur : Le président d'Investissement Québec, Jacques Daoust, mentionnait dans une entrevue... excusez-moi. J'y allais de la réponse... O.K. La réponse que Mine Arnaud me donnait à ma question : « Pour le moment, nous ne pouvons confirmer quand l'inversement des proportions se fera et si elles resteront les mêmes ou se verront modifiées. » Relatif au pourcentage de possession dans le projet Mine Arnaud.

3955

Donc, à ce sujet, Mine Arnaud... voilà ma question, je m'excuse, le préambule, c'était au moins de donner un peu le contexte. Comme Québécois, j'ai questionné ce projet-là. Donc, Mine Arnaud et Investissement Québec sont-ils prêts à déposer l'étude de faisabilité du projet par souci de transparence, tel a l'obligation de le faire une compagnie publique en bourse, pour rassurer les Québécois qui sont investisseurs de 750 M et partenaires à 62% de ce projet.

3960

LE PRÉSIDENT :

3965

Monsieur Biron.

3970 **M. FRANÇOIS BIRON :**

3975 Alors, Monsieur le président, au sujet de l'étude de faisabilité, ce document-là appartient aux deux actionnaires qui sont Investissement Québec et Yara International, et les deux actionnaires ont créé la filiale Mine Arnaud, une société privée. Donc, les sociétés privées n'ont pas tout à fait la même obligation que les sociétés à caractère public de divulgation des informations.

3980 Compte tenu que les deux actionnaires ont souscrit des investissements importants pour produire l'étude de faisabilité et qu'elle leur appartient, les deux actionnaires n'ont pas jugé bon de rendre publique l'étude de faisabilité pour des raisons, surtout concurrentielle et de compétitivité, comme l'a exprimé monsieur Williams dans sa réponse.

3985 C'est ce que je peux vous transmettre aujourd'hui et c'est encore la position d'Investissement Québec.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur.

3990 **M. YVES PERRON :**

On ne peut pas aller plus loin sur celle-là. Je vais y aller avec ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

3995 Je tiens à dire toutefois que la commission, notamment par toutes les questions qu'elle a posées tout à l'heure, s'efforce de se faire une idée sur la viabilité de la mine et on a encore d'autres questions à poser là-dessus, et nous allons continuer à le faire. Allez-y.

4000 **M. YVES PERRON :**

4005 Ma deuxième, Monsieur le président, j'aimerais vous parler de l'expansion du parc Ferland. Monsieur le président, je ne sais si vous êtes informé que notre municipalité est à mettre en place une expansion projetée de 200 unités de maisons mobiles à l'ouest du parc Ferland, l'actuel parc Ferland. Et j'aimerais peut-être, d'entrée de jeu, apporter un correctif aux différents documents, études, publiés par le promoteur.

4010 Si on réfère au chapitre 11, section 11.13 traitant les effets cumulatifs et qui parle, en fait, du cas problématique du parc Ferland. Je ne sais pas si vous avez la carte ou l'information.

LE PRÉSIDENT :

Mais allez-y quand même avec la question.

4015 **M. YVES PERRON :**

J'y vais, oui. Alors, il y aurait une correction à apporter là-dessus puisqu'il est mentionné que le parc Ferland est à 7 kilomètres des installations de la mine, alors qu'un document de promotion diffusé par Mine Arnaud, en août 2013, situe le parc Ferland à 4 kilomètres de l'extrémité de la fosse. Et j'ai ici le document. J'imagine qu'il vous a été remis?

4020 Malheureusement, dans la zone, on n'indique pas...

LE PRÉSIDENT :

4025 Attendez, quelle est la distance, Monsieur Biron, la distance exacte entre la fosse et le parc Ferland?

M. FRANÇOIS BIRON :

4030 Alors, Monsieur le président, il faudra bien identifier, lorsqu'on parle de 7 kilomètres, à quoi on fait référence. Je peux commencer par la fosse. La fosse, si on prend l'extrémité est de la fosse jusqu'au parc Ferland, la distance est de 4 kilomètres.

LE PRÉSIDENT :

4035 Et l'extrémité ouest?

M. FRANÇOIS BIRON :

4040 7 kilomètres, 3,5 kilomètres de plus. Donc, environ 7, 7.5. Et je crois que la première référence que l'intervenant a mentionnée, dans l'étude d'impact, on parlait d'un 7 kilomètres, mais on parlait du complexe minier qui se trouve au-delà des lignes hydroélectriques comme vous l'avez constaté un peu ce matin. Donc, à une distance encore plus éloignée du parc Ferland.

LE PRÉSIDENT :

4050 Monsieur, est-ce que vous voulez vous prévaloir d'une autre question, en admettant que celle-ci soit un éclaircissement pour votre question?

M. YVES PERRON :

4055 Oui, d'accord. Je voudrais juste, peut-être, apporter le correctif, là. À la page 11.13, je peux vous lire textuellement ce qui est écrit.

LE PRÉSIDENT :

4060 Écoutez, je pense que ce n'est nettement pas le moment d'apporter les correctifs. Si vous jugez que des éléments contenus dans l'étude d'impact sont erronés, bien sûr, ça nous fera plaisir de les recevoir, et vous n'avez pas besoin de les intégrer dans votre mémoire. Vous pouvez tout simplement envoyer une note à la commission auprès de madame Poliquin.

M. YVES PERRON :

4065 Parfait. Donc, on y va. Monsieur le président, je ne sais si vous êtes informé que notre municipalité est à mettre en place une expansion projetée de 200 unités de maisons mobiles à l'ouest du parc Ferland. (Document daté du 1^{er} mai 2013) Un appel d'offres publié sur le site du gouvernement du Québec que je vais déposer également aussi, aujourd'hui.

4070 Ma question. Est-ce qu'un devoir de précaution devrait s'appliquer lorsque l'on rapproche des citoyens de taux d'exposition et de rejets atmosphériques très importants émis par une mine à ciel ouvert de cette taille et existe-t-il des limites de sécurité connues à ne pas franchir et à respecter pour assurer la santé des citoyens?

LE PRÉSIDENT :

4080 J'adresserai votre question à monsieur Gagnon en premier. Est-ce que dans le schéma d'aménagement, Monsieur Gagnon, vous prévoyez des distances minimales entre une entreprise ou un site industriel et un secteur résidentiel?

M. PHILIPPE GAGNON :

4085 Dans le schéma actuellement en vigueur, il n'y a pas de distance. C'est les affectations du territoire qui s'appliquent comme telles. Donc, à Sept-Îles il y a des périmètres d'urbanisation qui concentrent les résidences, dont celui du parc Ferland. Donc, il n'y a pas de norme dans le schéma qui amène cette possibilité-là.

LE PRÉSIDENT :

4090 Depuis que le projet de mine flotte dans l'air, est-ce que vous avez reçu des téléphones de citoyens qu'ils étaient préoccupés par le fait que leur résidence soit très proche du site projeté?

M. PHILIPPE GAGNON :

4095

Non, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4100

Est-ce que la ville de Sept-Îles a reçu des téléphones qui témoignaient d'une préoccupation en raison des proximités des résidences du site minier?

M. DENIS CLEMENTS :

4105

À ma connaissance, il y a eu quelques téléphones, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4110

Est-ce que ce sont des interventions que vous allez considérer éventuellement dans une refonte ou dans une actualisation soit du plan d'urbanisme, soit du schéma d'aménagement, dans les deux cas? Pour maintenir ou pour dicter, ou pour s'assurer d'une distance minimale entre, dans ce cas-ci, un site minier et les résidences les plus proches, pour éviter des conflits d'usage, au fond.

M. DENIS CLEMENTS :

4115

Vous comprendrez que je peux vous donner une réponse, mais je ne suis pas un élu. La décision finale revient toujours aux élus. Donc, c'est des éléments qui n'ont pas été discutés jusqu'à maintenant, Monsieur le président.

4120

LE PRÉSIDENT :

4125

Monsieur Gagnon, est-ce que cet aspect de conflit d'usage, c'est quelque chose que vous considérez? Je sais que vous aviez dit que votre schéma d'aménagement a été adopté il y a déjà plusieurs années. Est-ce que, dans la refonte de votre schéma d'aménagement, le conflit d'usage est quelque chose que vous allez considérer?

M. PHILIPPE GAGNON :

4130

Je vous dirais, lors d'une révision du schéma, on peut considérer quand même assez d'éléments concernant les contraintes entropiques, donc les contraintes liées aux activités humaines et industrielles. Ça serait un élément à débattre au sein du conseil de la MRC, éventuellement.

LE PRÉSIDENT :

4135

Et quand est-ce que vous prévoyez revoir votre schéma d'aménagement?

M. PHILIPPE GAGNON :

4140

On est en train de le réviser actuellement. On n'a pas d'échéancier précis en ce moment. Il faudrait poser la question, évidemment, aux élus et probablement aux prochains élus qui vont être ici après les élections municipales.

LE PRÉSIDENT :

4145

D'accord.

M. DENIS CLEMENTS :

4150

Monsieur le président, si vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

4155

Oui.

M. DENIS CLEMENTS :

4160

On réfléchit toujours. Il y a eu, comme vous le savez, il y a du développement, beaucoup de projets de développement dans la région de Sept-Îles. Dans le secteur de Pointe-Noire où des projets miniers sont en développement ou en analyse, si on veut, nous, à l'interne, on a parlé d'une distance d'à peu près 500 mètres.

LE PRÉSIDENT :

4165

Entre?

M. DENIS CLEMENTS :

4170

Entre des limites, si on veut, des limites d'installation industrielle. Mais comme je vous dis, vous voulez avoir des réponses franches, je vous donne l'information telle qu'elle est. Donc, nous, on a regardé, lorsqu'on regardait des projets, on regardait dans un rayon de 500 mètres.

4175

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Goyer.

4180

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Si je me souviens du tableau qui nous a été présenté hier, le secteur minier, est-ce qu'il est considéré comme une activité industrielle ou est-ce que votre plan d'urbanisme va redéfinir l'affectation en fonction des activités minières industrielles?

4185

M. DENIS CLEMENTS :

Malheureusement, je ne peux pas vous répondre à cette étape-ci, Madame la commissaire.

4190

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Donc, à ce moment-ci, une distance séparatrice assujettirait seulement le secteur industriel?

4195

M. DENIS CLEMENTS :

Exact.

4200

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Est-ce qu'un concentrateur ou une activité autre que l'extraction, dans le cas d'un projet minier comme celui-là, est-ce que ça peut être considéré comme une activité industrielle lourde?

4205

M. DENIS CLEMENTS :

Il faudrait que je vérifie. Ce soir, monsieur Denis Tétreault, directeur du service d'urbanisme, va être présent. Ça fait que, si vous permettez, on prendrait la question en différé et on pourra vous répondre ce soir.

4210

LE PRÉSIDENT :

Puis je souhaiterais aussi, Monsieur Gagnon, que vous vérifiiez la figure dans l'étude d'impact, un des analystes vous fournira tout à l'heure la page où, justement, on indique que selon le schéma d'aménagement, l'industrie lourde n'est pas autorisée dans les secteurs agro et

4215

récréotouristiques. Par contre, l'extraction minière est autorisée, l'extraction est autorisée. Je présume que ça sous-tend l'extraction minière?

M. PHILIPPE GAGNON :

4220

Bien, souvent on fait référence soit à des carrières et des sablières.

LE PRÉSIDENT :

4225

C'est ça. Donc, juste pour nous assurer que l'information qui existe dans ce tableau est exacte, et vous fournirez le détail aux analystes, s'il vous plaît.

M. PHILIPPE GAGNON :

4230

Il n'y a pas de problème, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Ça répond à votre question? Madame Drapeau.

4235

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

4240

Pour la ville et pour la MRC, quelle est la mécanique d'analyse? Est-ce que vous avez des critères, des indicateurs, des paramètres pour vous guider dans l'élaboration? Parce que je suppose que vous faites face à ce type de questionnement, considérant le développement qu'il y a à Sept-Îles. Est-ce que vous avez des outils d'analyse qui vous orientent dans votre réflexion?

M. DENIS CLEMENTS :

4245

Bien, du côté de la municipalité, en tout cas, on pourra avoir des précisions ce soir avec monsieur Tétreault, mais à ma connaissance, il y a un formulaire, un guide, si on veut, lequel on utilise. Et que ça soit un projet domiciliaire, un projet commercial ou un projet industriel, dépendamment du type de projet, à partir de ce guide-là, les promoteurs doivent nous fournir les informations nécessaires. Mais malheureusement, je ne suis pas très familier. Comme je vous dis, je pourrais reprendre encore ce soir.

4250

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

4255

Je parle de façon plus large, dans le développement général, si vous voulez, au niveau de l'urbanisme de façon générale. Pas juste un projet en particulier.

M. DENIS CLEMENTS :

Bien, c'est sûr qu'à la base, on se réfère au plan d'urbanisme. Ça, c'est clair. Je saisis mal peut-être votre question, je m'excuse.

4260

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Mais je comprends que ce soir, on pourrait peut-être reformuler la question auprès de monsieur...

4265

M. DENIS CLEMENTS :

Tétreault.

4270

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

Tétreault.

LE PRÉSIDENT :

4275

Alors, voilà, merci, Monsieur.

M. YVES PERRON :

4280

Merci, Monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron, est-ce que vous avez la réponse à madame Bond?

4285

M. FRANÇOIS BIRON :

Je vérifie. Alors, oui, nous l'avons, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4290

Avez-vous encore besoin de quelques minutes? Madame Bond, s'il vous plaît.

Donc, selon le scénario sans stériles, vous nous aviez indiqué tout à l'heure, c'était 35 microgrammes par mètre cube pour les poussières totales.

4295

M. YVON COURCHESNE :

4300 C'est-à-dire que, là, on va présenter les valeurs avec le bruit de fond. Ça va être moins compliqué pour tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

4305 Avec le bruit de fond?

M. YVON COURCHESNE :

4310 Oui. Je vais inclure le bruit de fond. On peut l'additionner, mais les calculs que j'ai faits, j'ai inclus le bruit de fond pour que ça soit plus simple par rapport à la norme.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

4315 **M. YVON COURCHESNE :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

4320 Juste pour que madame Bond puisse suivre. Pourriez-vous nous indiquer qu'est-ce que ça veut dire : « J'ai inclus le bruit de fond »?

M. YVON COURCHESNE :

4325 D'accord. On se rappelle qu'on a fait des mesures de bruit de fond à deux stations.

LE PRÉSIDENT :

4330 Le bruit de fond, Madame Bond, c'est-à-dire?

M. YVON COURCHESNE :

4335 Qu'est-ce que c'est le bruit de fond? On peut appeler ça aussi les concentrations initiales. Donc, c'est comme le niveau ambiant qui existe actuellement. C'est ça, on a mesuré ces valeurs-là à deux stations et les valeurs maximales mesurées étaient de 24, je crois, pour les particules

totales et 11 pour les $PM_{2.5}$, auxquelles le ministère de l'Environnement a ajouté un niveau de sécurité et a monté la valeur de 24 à 38, et de 11 à 15 pour les particules 2.5.

4340

LE PRÉSIDENT :

Particules 2.5, ce sont les particules fines?

4345

M. YVON COURCHESNE :

Les particules fines.

4350

LE PRÉSIDENT :

De 2,5 micromètres.

M. YVON COURCHESNE :

Ça va jusque-là?

4355

LE PRÉSIDENT :

Oui.

4360

M. YVON COURCHESNE :

4365

Donc, les chiffres, les approximations que je donne, parce que naturellement je n'ai pas le fichier numérique, c'est une appréciation visuelle de l'endroit où la dame demeure. J'ai fait l'addition simplement de la valeur qui apparaît sur la carte à laquelle j'ai additionné la valeur de 38 microgrammes par mètre cube pour les particules totales, et pour les 2.5, bien, j'ai additionné le 15. Donc, pour le scénario année 6, avec le transport des stériles, donc qui est supposé apparaître à la figure 9.

4370

LE PRÉSIDENT :

Mais on veut juste les données.

M. YVON COURCHESNE :

4375

Juste les chiffres? D'accord. C'est 80 pour les PM totaux puis 20 pour les $PM_{2.5}$. $PM_{2.5}$, ça ne change à peu près pas à son niveau, que ça soit un scénario ou un autre, c'est autour de 20.

LE PRÉSIDENT :

4380

Ça, c'est les valeurs moyennes?

M. YVON COURCHESNE :

4385

Oui, concentration maximale 24 heures. Ce n'est pas une moyenne.

LE PRÉSIDENT :

Ah, c'est maximal.

4390

M. YVON COURCHESNE :

4395

C'est maximal 24 heures. Ça, c'est important de préciser pour les besoins de la compréhension de tout le monde, là. Quand on parle d'une modélisation de la dispersion atmosphérique, le modèle nous donne, pour une valeur 24 heures, il nous donne 365 valeurs parce qu'il y a 365 jours, avec un maximum 24 heures. Après ça, quand on a des dépassements, on regarde voir ça arrive combien de fois dans l'année. Donc, c'est un peu la façon dont ça fonctionne. Je vais revenir avec cet élément-là un petit peu plus tard.

LE PRÉSIDENT :

4400

Donc, la valeur de 80 et de 20 ce sont des valeurs maximales.

M. YVON COURCHESNE :

4405

C'est des valeurs maximales, exact, qui sont rencontrées peut-être une seule fois ou deux fois dans l'année.

LE PRÉSIDENT :

4410

Je comprends très bien.

M. YVON COURCHESNE :

4415

Bon, sans stériles. Donc, si on arrête le routage pour des questions de gestion de poussière, on atteindrait à peu près 68 dans le cas du scénario 6. Au niveau du scénario 10 qui est notre scénario, si on veut, le pire cas, donc avec les stériles, on atteint à peu près la norme. On est autour de 120, si je regarde la carte. Donc, on est en situation de dépassement. Et on a

fait une analyse de fréquence, puis à la hauteur de la résidence de madame, peut-être on serait comme à cinq fois par année à peu près.

4420

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous avez la valeur moyenne annuelle?

4425

M. YVON COURCHESNE :

La quoi?

4430

LE PRÉSIDENT :

La valeur moyenne annuelle.

M. YVON COURCHESNE :

4435

Oui. On a les concentrations moyennes annuelles. C'est dans un autre tableau. Il faut que je retourne à mes chiffres, si on veut. Parce que, là, on est en 24 heures quand on parle de particule totale. Donc, à 120 pour les stériles, puis pour les PM_{2.5}, on serait à peu près à 20.

4440

Puis quand on fait un scénario sans stériles, donc on baisse un peu ces valeurs-là. Donc, on obtient 63 pour les PM totales puis PM_{2.5}, puis on est autour encore de 20, un petit peu moins.

LE PRÉSIDENT :

4445

Monsieur Julien, est-ce qu'avec de telles valeurs maximales, madame Bond devrait faire attention?

M. MICHEL JULIEN :

4450

Bien, ça, c'est l'analyse toxicologique de risque qui va le définir quand ils vont avoir fait la composition totale de ces éléments-là et puis des différents degrés d'exposition. Mais, effectivement, il pourrait y avoir des recommandations.

LE PRÉSIDENT :

4455

Monsieur Duquette, vous avez votre expert en qualité de l'air. Est-ce qu'il pourrait donner son appréciation?

M. MICHEL DUQUETTE :

4460

Oui, Monsieur le président. Monsieur Jean-François Brière va venir compléter.

Mme KARINE BOND :

4465

C'est quoi la norme pour les particules fines? On m'a dit que c'était... je sais que pour les particules totales, c'est 120, mais pour les particules fines?

LE PRÉSIDENT :

4470

Monsieur Duquette?

M. MICHEL DUQUETTE :

4475

Oui, monsieur Brière va vous répondre.

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

La norme pour les particules fines, c'est 30, 30 milligrammes par mètre cube.

4480

LE PRÉSIDENT :

30?

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

4485

Sur 24 heures.

LE PRÉSIDENT :

4490

Sur 24 heures. Ces normes-là, en terme de risque sur la santé, comment est-ce qu'on doit les interpréter?

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

4495

Bien, à ce moment-là, je pense que ça serait plus mon collègue qui pourrait vous répondre.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Parce que c'est ça qui préoccupe madame Bond.

4500

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

Oui, exactement. Donc, je passe la parole à mon collègue Pierre Walsh.

4505

M. MICHEL DUQUETTE :

Donc, c'est ça, monsieur Pierre Walsh va discuter des aspects santé de ces normes-là.

4510

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Duquette.

4515

M. PIERRE WALSH :

Je m'excuse, je vais demander un peu de reformuler la question puis la cibler. On parle des retombées de poussière ou des concentrations dans l'air ambiant, actuellement?

4520

LE PRÉSIDENT :

C'est des concentrations dans l'air ambiant. En fait, le promoteur a donné, a fourni des informations, des données relatives aux concentrations que madame Bond aurait proche de sa résidence ou à sa résidence. Ce sont des valeurs maximales. Est-ce qu'on peut tout simplement les comparer aux normes pour savoir s'il peut y avoir un effet de santé ou pas. Ou est-ce que ces normes-là ont été établies pour d'autres raisons que des enjeux de santé.

4525

M. PIERRE WALSH :

4530

D'accord. La norme de particule fine est établie pratiquement seulement sur des aspects santé. Elle est établie dans un consensus au début des années 2000, un consensus pancanadien; on a appelé ça les standards pancanadiens. C'est établi sur une relation dose/effet sur différents événements comme des admissions dans les hôpitaux, comme les décès, comme les probabilités de bon gîte et tout ça. Alors, c'est basé sur ces aspects-là.

4535

Maintenant, ce n'est pas nécessairement fixé à un risque zéro. C'est reconnu que les particules ont des effets à partir des très faibles concentrations et ça augmente. Sauf que les risques sont malgré tout, au niveau individuel, quand on applique ça à un individu, c'est très, très, très faible. Donc, selon nous, si on respecte la norme de 30, il n'y a pas vraiment d'impact au niveau santé pour un individu.

4540

Quand on regarde ensuite des valeurs – là, on parle de maximum sur 24 heures – et quand on regarde des valeurs à ces niveaux-là de 30, 35, 40 et qu'on applique ça sur un très,

très grand ensemble de population comme l'ensemble du Canada; les études qui ont été faites sur 12 M de personnes, c'est sûr qu'à ce niveau-là, on est capable à un moment donné de distinguer, bien, il va y avoir un effet, un faible pourcentage d'effet peut être déterminé.

4545 Mais dans toute notre approche actuellement, avec la norme sur la qualité de l'atmosphère qu'on a établie à 30 microgrammes par mètre cube pour les PM_{2,5}, on considère qu'il n'y a pas vraiment d'effets pour une personne qui serait exposée à ce maximum. Encore là, on a parlé, que c'était un maximum. Donc, c'est un évènement qui arrive une fois dans une journée dans les cinq ans de modélisation qu'on utilise. Donc, en réalité, la situation est beaucoup meilleure que ça. 4550 Ça, c'est le pire cas, pire journée.

LE PRÉSIDENT :

4555 Donc, madame, en ayant grosso modo une des concentrations ambiantes de l'ordre de 20 microgrammes par mètre cube, peut dormir tranquille?

M. PIERRE WALSH :

4560 Selon nous, la qualité de l'air est bonne à ce niveau-là.

Mme KARINE BOND :

Autant au niveau des femmes enceintes que des enfants asthmatiques?

4565 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Walsh?

4570 **M. PIERRE WALSH :**

Oui. Les groupes sensibles ont été pris en compte.

LE PRÉSIDENT :

4575 Ça va?

Mme KARINE BOND :

4580 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Monsieur Martin Bernier. Monsieur Bernier, bonsoir.

4585

M. MARTIN BERNIER :

Oui, ou bonjour.

4590

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, c'est vrai.

M. MARTIN BERNIER :

4595

Il faut noir ici, mais...

LE PRÉSIDENT :

4600

On a fait tellement de séances que je ne sais plus si on dit bonjour ou bonsoir.

M. MARTIN BERNIER :

Bonjour, Monsieur le président.

4605

LE PRÉSIDENT :

On dirait que je dors ici depuis quelques jours.

M. MARTIN BERNIER :

4610

Moi aussi, parce que je suis là depuis le début. Dans le secteur Arnaud, je pratique la chasse, la pêche puis la cueillette de fruits sauvages. Juste vous énumérer vite, vite, les animaux, il y a le lièvre, la perdrix, les oiseaux migrateurs, la pêche à l'éperlan à l'embouchure de la rivière Hall qui est située non loin de là, puis il y a beaucoup de pêcheurs en saison hivernale qui pêchent l'éperlan à l'embouchure de la rivière Hall. Puis, il y a aussi, tout au long du littoral, en face de la mine, il y a la pêche aux crabes tourteaux. Je ne le pratique par personnellement, c'est une petite pêche commerciale, mais je ne suis pas sûr que ce type de pêche a été peut-être regardé, mais d'après moi, elle pourrait être affectée éventuellement. Puis aussi au niveau de la cueillette, les framboises et les bleuets qu'il y a dans le secteur.

4615

4620

4625 Ça fait que ma question, c'est : est-ce que les études actuelles ont pris en considération que des êtres humains pratiquaient ce genre d'activité dans le secteur et que ces activités, bien, c'est pour la consommation personnelle, que nous allons ingérer ces aliments-là ou ces animaux-là qui sont dans ce secteur-là. S'il y a un danger pour la santé?

LE PRÉSIDENT :

4630 En fait, je peux toujours envoyer la question à monsieur Biron, mais en quelque part monsieur Walsh vient d'y répondre.

M. MARTIN BERNIER :

4635 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4640 Je pourrais toutefois demander à monsieur Biron si, dans l'étude d'impact, vous avez considéré les habitudes de vie des gens du Canton Arnaud?

M. FRANÇOIS BIRON :

4645 Alors, Monsieur le président, nous avons fait un inventaire des utilisateurs du territoire pour voir les usages des gens qui circulent sur le site, à ce niveau-là. Et nous nous sommes surtout penchés sur les impacts pour la santé humaine suite aux activités récréotouristiques qui s'exécutent dans le secteur. Et avec les mesures au niveau des concentrations atmosphériques, les poussières qui pourraient se retrouver, suite à l'opération minière, on constate que les impacts pour la santé, lorsqu'on maintient et on respecte au niveau des limites de propriété, comme on l'a vu tout à l'heure, les niveaux de 120 microgrammes et de 30 microgrammes pour les particules
4650 totales et particules fines, l'impact pour la santé est pratiquement nul ou mineur à ce moment-là. Donc, pour les gens qui vont cueillir des petits fruits...

LE PRÉSIDENT :

4655 Qu'est-ce que vous voulez dire? Parce que, là, vous avez un discours un peu différent que celui de monsieur Walsh. Vous avez dit : il peut y avoir des impacts, des effets sur la santé, mineurs. Qu'est-ce que vous voulez dire?

4660

M. FRANÇOIS BIRON :

4665

Bien, en fait, ce que je dis, c'est un peu la même chose que monsieur Walsh. Lui, il dit qu'avec ces normes-là, il y a toujours un petit impact, mais ce n'est pas un impact dommageable pour la santé. Je m'excuse du quiproquo.

4670

Par contre, pour les petits fruits ou les animaux qui circulent sur le site, c'est également un peu le même principe qui s'applique. Donc, l'impact des animaux qui pourraient ingérer ou pourraient se nourrir de petits fruits et par la suite les chasseurs qui circulent sur le site, pour ingérer ces animaux-là, ne subirait pas de dommages à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

4675

Est-ce que l'étude toxicologique que vous avez commandée prend en compte l'exposition par voie orale, notamment via la chaîne alimentaire?

M. FRANÇOIS BIRON :

4680

Oui. Nous avons demandé cet aspect-là à être traité, l'inhalation et l'exposition cutanée, également, a été incluse dans l'étude toxicologique.

LE PRÉSIDENT :

4685

D'accord. Merci.

M. MARTIN BERNIER :

4690

O.K. Peut-être pour ajouter à sa réponse. Peut-être que seraient plus grandement affectés les poissons dans la baie, comme la pêche à l'éperlan. Vous savez le ruisseau Clet, le rejet minier, le courant marin va chercher à apporter une bonne partie des rejets du ruisseau Clet vers l'embouchure de la rivière Hall. On sait que l'éperlan, c'est un poisson extrêmement fragile à son environnement. Est-ce qu'on risquerait de perdre les frayères à éperlan à la rivière Hall?

4695

D'autant plus que, hier soir, il y a eu beaucoup de discussions au niveau des haldes à stériles qui n'auraient probablement pas été assez échantillonnées pour voir s'ils sont étanches. Ça fait que la pollution pourrait peut-être venir aussi également des haldes à stériles.

4700

LE PRÉSIDENT :

4705

Monsieur Duquette, lorsque vous déterminez les objectifs de rejet environnementaux, est-ce que vous tenez compte des espèces les plus sensibles, notamment dans ce cas ici, ça serait l'éperlan?

4710

M. MICHEL DUQUETTE :

4715

Bien, comme il a été dit, Monsieur le président, le rejet au ruisseau Clet va permettre... les objectifs environnementaux sont dans le but de maintenir le milieu tel qu'il est. Comme il a été expliqué par monsieur Francis Perron, les niveaux vont être dans le but d'atteindre ces objectifs-là. Nous, nous ne prévoyons pas d'effet sur la baie de Sept-Îles, donc il devrait, par déduction, ne pas avoir d'effet par les courants marins entraînés dans la baie sur les éperlans de la rivière Hall.

LE PRÉSIDENT :

4720

Merci.

M. MARTIN BERNIER :

4725

Je suis rassuré de savoir qu'aucune de ces espèces va être en... va continuer à demeurer dans ce secteur-là parce que j'aime beaucoup pratiquer, puis ça m'évite d'aller loin de ma résidence pour pratiquer ces activités-là. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4730

Merci à vous, Monsieur.

M. MARTIN BERNIER :

4735

Pour ma deuxième question. Je pense que c'est quelque chose qui n'a pas vraiment été mentionné jusqu'à présent. Est-ce qu'il y a des risques de retrouver des odeurs désagréables dans le secteur avoisinant la mine de quelque façon que ce soit?

LE PRÉSIDENT :

4740

Monsieur Biron, est-ce qu'il y a des substances chimiques qui seront manipulées, qui risquent d'entraîner des odeurs nauséabondes?

4745

M. FRANÇOIS BIRON :

Non, Monsieur le président. Il n'y a pas d'émanation d'odeur quelconque de produits qui sont utilisés, c'est surtout de l'extraction de roche à l'aide d'explosif qui est consommé et dont les gaz s'échappent en hauteur, dans l'air, et sont dispersés sur de grandes distances. Donc, il n'y a pas d'odeur spécifique, là, qui pourrait émaner de l'opération.

4750

LE PRÉSIDENT :

Et des explosions?

4755

M. FRANÇOIS BIRON :

L'explosion, c'est...

4760

LE PRÉSIDENT :

Des explosifs, plutôt.

4765

M. FRANÇOIS BIRON :

Les explosifs, une fois consommés, sont transformés en NO₂, CO₂ ou CO. Donc, ce sont des gaz qui sont à peine perceptibles à ce niveau-là.

4770

LE PRÉSIDENT :

Madame Goyer.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4775

Pour revenir à la question du suivi de la frayère à éperlan et aussi du ruisseau Clet, le ministère de l'Environnement a soulevé certaines questions concernant un certain niveau de suivi qui serait requis pour la conservation, notamment, des poissons que vous voulez réaménager dans le ruisseau Clet particulièrement, et probablement aussi au niveau du R10 pour l'éperlan. Qu'en est-il du suivi de cet habitat-là, puis de garantir sa conservation?

4780

M. FRANÇOIS BIRON :

Si je comprends bien, est-ce que c'est relié...

4785

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Sur la rivière Hall, d'accord, excusez-moi.

4790 **M. FRANÇOIS BIRON :**

4795 Bien, oui. Ce qui est demandé au niveau de la rivière Hall, c'est de faire un suivi au niveau de la reproduction de l'éperlan ou de la capacité de l'éperlan à demeurer à cet endroit. La distance entre l'embouchure du ruisseau Clet avec la baie de Sept-Îles et l'embouchure de la rivière Hall est de trois kilomètres. Donc, l'effluent qui va arriver dans la baie de Sept-Îles du ruisseau Clet va se retrouver dans la baie, va être dilué dans la baie. Et vous voyez que la dimension de la baie est quand même importante. Donc, nous avons quand même conclu avec le ministère de faire un suivi pour s'assurer que l'éperlan va continuer à subsister à l'embouchure de la rivière Hall.

4800 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

4805 Donc, si je comprends votre réponse, c'est : les discussions sont en cours pour s'assurer que le ministère est satisfait des niveaux de suivi pour la question de la rivière Hall?

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, exactement.

4810 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

4815 Je reviendrai au ministère tout à l'heure. La confusion à cet effet-ci, c'est que, concernant le ruisseau Clet, il était question de présence aussi de l'omble de fontaine ou la truite mouchetée. J'ai cru lire que vous aviez envisagé que ces poissons-là puissent continuer à survivre dans le ruisseau Clet malgré l'effluent? Est-ce que c'est vrai?

M. FRANÇOIS BIRON :

4820 Oui, avec la qualité de l'effluent, l'omble de fontaine peut subsister. Et d'ailleurs, à cet effet-là, lorsqu'on a à gérer un effluent minier, par la législation, il faut échantillonner régulièrement notre effluent. Et il y a un test spécifique qu'on appelle le test léthal des truites 24 heures. Donc, on met dans 20 litres d'eau, je crois que c'est 12 ou 24 truites, et on s'assure qu'après 24 heures, elles sont toujours vivantes.

4825

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4830 D'accord. La sous-question était la suivante. C'est qu'une truite mouchetée, est-ce que ça doit vivre avec un régime, avec des fluctuations, des étiages, des crues. Parce que, là, l'effluent va être constant. Est-ce que ça a un impact?

M. FRANÇOIS BIRON :

4835 Je vais peut-être transférer la question à mon collègue ici, Bernard Massicotte, à cet effet-là.

M. BERNARD MASSICOTTE :

4840 En fait, l'omble de fontaine, ce n'est pas une espèce qui aime les grandes variations de débit, c'est une espèce qui réussit mieux, en fait, quand on a un débit relativement constant. Puis le fait que le débit moyen du ruisseau Clet va augmenter avec le projet de Mine Arnaud, on croit que ça va améliorer les conditions hivernales. Parce qu'en hiver, en ce moment, il y a très peu ou pas d'écoulement dans le ruisseau Clet, si bien qu'il y a une bonne partie du ruisseau qui n'est pas apte à supporter difficilement l'omble de fontaine durant l'hiver.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4850 Merci beaucoup. Et maintenant, si je demandais au ministère de l'Environnement, les discussions, les échanges qui ont eu lieu par rapport à la protection de l'éperlan et dans le cas de la rivière Hall, est-ce que les conditions de suivi vous conviennent maintenant?

M. MICHEL DUQUETTE :

4855 En fait, le promoteur doit engager des discussions du côté du MRN. Mais, en fait, étant donné que le secteur faune est en mutation du MRN vers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, Faune et Parc, c'est avec les gens de la Faune que les discussions ont cours.

4860 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

D'accord. Est-ce qu'il y a quelqu'un de la faune qui pourrait répondre à cette question?

Mme CATHERINE AYOTTE :

4865 Pouvez-vous répéter la question s'il vous plaît.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4870

Bien, en fait, on a porté à notre attention qu'il y a des échanges qui auraient eu lieu pour s'assurer que l'ensemble des suivis pour la conservation du milieu pour l'éperlan soit respecté. Alors, les échanges ayant peut-être eu lieu, est-ce que vous êtes maintenant satisfait des conditions de suivi? Parce qu'à l'époque, dans le questionnement qui s'est fait entre les différents services de l'évaluation environnementale et votre ministère, il y avait encore des questions en suspens. Je veux juste savoir si les questions ont trouvé leur réponse.

4875

Mme CATHERINE AYOTTE :

4880

Je sais qu'il y a encore des inquiétudes concernant, peut-être, justement le débit, puis ces questions-là par rapport...

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4885

Là on parle de la rivière Hall. Dans le cas de l'éperlan, c'est la rivière Hall, si j'ai bien compris. Dans le cas de l'omble de fontaine, il s'agit de la truite mouchetée, du ruisseau Clet. Alors, la question des inquiétudes qui était portée à notre attention concernait la rivière Hall et la protection de la frayère à éperlan. Je veux simplement savoir si votre ministère était maintenant satisfait des conditions de suivi. Maintenant, on pourra revenir sur la question.

4890

LE PRÉSIDENT :

Je pense que nous allons revenir là-dessus après le souper. On vous permettra de donner votre réponse, ça va vous donner le temps de la préparer. Alors, merci.

4895

M. MARTIN BERNIER :

4900

En tout cas, vraiment déçu de la réponse. C'est un kilomètre, la distance au ruisseau Clet à l'embouchure de la rivière Hall. Puis si je pouvais me permettre juste un dernier élément à sa réponse. L'eau douce, quand elle arrive dans l'eau salée, ne se mélange pas avec la baie. L'eau douce reste quand même relativement séparée et, en surface, il y a un courant montant qui se dérive vers l'embouchure de la rivière Hall, d'où la possibilité qu'il y ait plus de dépôt du ruisseau Clet vers la rivière Hall.

4905

Pour ma dernière question j'avais demandé, pour les risques... non, non, ça n'a pas du tout été répondu, je trouve. C'est que je demandais de quelque façon que ce soit, il nous a seulement parlé que son usine ne dégagerait pas d'odeur. Mais, en réalité, il y a un autre scénario qui est très envisageable, selon moi...

LE PRÉSIDENT :

4910

Non, mais écoutez...

M. MARTIN BERNIER :

4915

Mais ça peut prendre juste 20 secondes.

LE PRÉSIDENT :

4920

Non, ce n'est pas le temps de discuter ça. Vous pouvez venir lors du dépôt de mémoire nous indiquer que l'information que vous avez eue, selon vous, est incomplète ou incorrecte, puis nous dire pourquoi. Malheureusement, ce n'est pas le temps de faire ça. Parce que si je commence ça avec vous, je devrai le faire pour tout le monde.

M. MARTIN BERNIER :

4925

C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

4930

Merci. Avant de terminer la réunion, j'espère que je vais inviter la prochaine personne en espérant que ça soit relativement court pour qu'on puisse aller manger. Monsieur Fafard. Je ne suis pas sûr que je fais une bonne affaire, mais...

M. MARC FAFARD :

4935

Bonjour, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Je vais faire un dépôt de documents concernant Yara International ou Yara ASA. J'aimerais en lire deux, trois extraits puis ensuite je vais vous déposer...

LE PRÉSIDENT :

4940

À quelle fin vous voulez les lire? Est-ce que ça va vous aider à poser une question?

M. MARC FAFARD :

4945

Oui, exact. Ma question est sur...

4950 **LE PRÉSIDENT :**

C'est trois longs paragraphes?

4955 **M. MARC FAFARD :**

Non, du tout, du tout. Je vais lire les titres, c'est en anglais :

« *Two years executive charge in corruption probe* » (mai 2012).

4960 Donc, le dernier paragraphe je vous le lis :

« *Yara has faced several police probes over the past two years in relation to its ventures or operations in Switzerland, Libya and India.* »

4965 O.K. C'est un article. Le titre du deuxième : « *Norway probing Yara for paying bribes in India.* » Ensuite le prochain, Yara International ASA :

« *Yara executive steps down after corruption investigation* ».

4970 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de les déposer. Votre question.

4975 **M. MARC FAFARD :**

« Complexe de Sept-Îles (document 1998 l'unité apatite de la rivière des Rapides) Complexe de Sept-Îles, localisation stratégique et facteurs à l'origine de sa formation. » Si on tourne à la page 5, la première colonne, le dernier paragraphe :

4980 « La SOQUEM a jalonné la zone favorable à l'automne 1996 et poursuit depuis, en collaboration avec Norsk-Hydro AS, une compagnie de mise en valeur visant à rentabiliser l'exploitation du gisement en récupérant l'apatite ilménite et la magnétite. »

4985 Je vous dirais que Norsk-Hydro est propriétaire de Yara, si on veut. Donc, quand on regarde ça, ma question : est-ce que, dans un processus comme l'obtention d'un bail minier, une compagnie ou un promoteur peut traiter deux différents minerais dans le même décret ou dans le même procédé? Est-ce que ça s'applique seulement à l'apatite, qui serait le minerai principal, comme une mine d'or travaille l'or. Mais, dans ce cas ici, on va séparer et isoler un autre minerai, appelé un résidu valorisable qui s'appelle la magnétite stannifère. Quand on voit ceci, en 95 –
4990 puis monsieur Biron nous l'a dit tantôt, Yara est impliquée depuis 2000, puis il a même rajouté

depuis 95. Donc, c'est ça, ici, Norsk-Hydro est impliqué dans le dossier depuis 95, puis il disait à ce moment-là qu'il allait exploiter la magnétite stannifère.

4995 Donc, la question, c'est : est-ce qu'on peut travailler deux minerais dans le même processus ou procédé minier?

LE PRÉSIDENT :

5000 Est-ce que, Monsieur Fréchette, est-ce qu'un bail minier peut l'autoriser?

M. VINCENT FRÉCHETTE :

5005 Oui, effectivement, Monsieur le président, un bail minier permet l'exploitation de plus d'un minéral. Supposons que, dans notre cas, Mine Arnaud désire exploiter autre que l'apatite, c'est possible aussi, oui, pour le même bail minier contenu dans sa superficie, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

5010 Monsieur Fafard?

M. MARC FAFARD :

5015 Quand on a eu la présentation avec madame Bourdages, cette question-là est survenue puis on s'est fait dire que le procédé devait... monsieur ou le promoteur pourrait déplacer un résidu, mais ne pourrait pas le traiter, si on veut. Donc, puisqu'il est traité à même le traitement de l'apatite, est-ce que c'est normal qu'on traite deux minerais dans une exploitation minière?

LE PRÉSIDENT :

5020 Je peux retourner la question à monsieur Fréchette, mais il me semblait que sa réponse était claire. Monsieur Fréchette?

M. VINCENT FRÉCHETTE :

5025 Je peux ajouter une précision à ça, je ne suis pas sûr de bien cerner la deuxième question. En fait, si on considère que maintenant le résidu est hors bail minier et puis que, supposons dans 10 ans, le promoteur décide que, bien oui, il y a une façon de rentabiliser, si le résidu est localisé hors bail minier, bien, ça va être un nouveau processus de demande de bail minier qui devra débiter.

5030

M. MARC FAFARD :

S'il est sur le bail minier, donc il n'y a pas de nouveau processus comme dans ce cas ici?

5035

M. VINCENT FRÉCHETTE :

Si je peux ajouter. Les résidus ne seront pas entreposés dans un bail minier, ce n'est pas l'habitude du MRN d'autoriser ça.

5040

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Monsieur Fafard, votre deuxième question.

5045

M. MARC FAFARD :

Oui. Concernant la radioactivité dans sol. On a entendu le promoteur parler de la qualité incroyable de l'apatite de Sept-Îles qui ne contenait aucun contaminant nocif à la santé. Il a parlé de la Floride et puis aussi il a parlé de la Chine qui avait de l'apatite contaminée, qui ne pouvait pas être exportée puisqu'elle a des dangers pour la santé. Je pense qu'il faisait référence à la radioactivité qui est souvent associée au gisement d'apatite.

5050

Dans ce cas ici, les premières rencontres ou probablement la première rencontre que j'ai eue avec le promoteur, en 2009 ou en 2010 au printemps, on m'avait fourni des rapports d'échantillonnage de carotte dans lequel on voyait qu'il y avait une concentration quand même faible d'uranium dans les échantillons en question.

5055

LE PRÉSIDENT :

On parle au même gisement?

5060

M. MARC FAFARD :

Bien, on parle des échantillons, les carottes. J'ai même été visiter les carottes sur place, puis on m'avait donné les rapports d'évaluation, puis il y avait quand même – je ne nommerai pas de chiffre – mais il y avait quand même un pourcentage ou une quantité de partie par million d'uranium intéressante.

5065

Lorsque l'évaluation fédérale s'est mise en branle, Sept-Îles sans uranium a demandé pour commenter le processus sur le côté de sa radioactivité incluse dans le sol. Le fédéral nous a répondu qu'il n'y avait aucun uranium dans ce projet minier là. Donc, on ne pouvait pas avoir de financement pour traiter cet angle-là.

5070

5075 Dans les réponses aux questions d'hier, qui ont été remises tantôt, on retrouve question sur les volumes et concentration à l'embouchure du ruisseau Clet, un tableau, et à ma grande surprise, on retrouve quand même de l'uranium. Donc, au ruisseau Clet, si on regarde dans ce tableau-là, on nous dit que, par année, en kilogramme par année, c'est 99.8 kilogrammes d'uranium, ce qui est quand même peu, je dois l'admettre.

5080 Est-ce qu'on est capable de tenir en compte tous les éléments enfants de l'uranium. Puis je pense que, Monsieur le président, vous êtes...

LE PRÉSIDENT :

5085 Vous voulez dire tous les éléments de désintégration de l'uranium?

M. MARC FAFARD :

5090 Exactement. Ce qu'on appelle communément les enfants d'uranium et du radium. Est-ce qu'on pourrait avoir le détail de la quantité d'éléments radioactifs totaux qui vont être rejetés dans le ruisseau Clet? Donc, c'est une première, si on veut, question. Puis la deuxième question, c'est : d'où vient cet uranium-là, puisque le fédéral semblait dire que, selon le promoteur, il n'y avait aucun uranium dans le gisement, il était presque pur.

5095 Donc, est-ce que l'uranium qui va aboutir par l'effluent, qui est le tuyau du ruisseau Clet, provient de l'opération où on sort l'uranium du minerai avant qu'il soit envoyé aux cellules pour l'entreposage des résidus, puis il aboutit dans le bassin de décantation directement de l'usine de traitement du minerai ou est-ce que cet uranium-là provient du lixiviat du bassin de résidus qui aurait été capté par le système de calvette qu'on va mettre autour, puis qui sera repompé vers l'usine de traitement d'où provient cet uranium-là.

5100 **LE PRÉSIDENT :**

Juste pour que je comprenne, à quel document vous faites référence?

5105 **M. MARC FAFARD :**

Je fais référence à la réponse à la question... c'est le document que monsieur, que le promoteur a remis cet après-midi, les questions posées hier, les réponses aux questions posées hier.

5110 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. MARC FAFARD :

5115

Puis ça s'appelle « 28 août 2013, réponses aux questions en suspens, question sur les volumes et concentration à l'embouchure du ruisseau Clet » »

LE PRÉSIDENT :

5120

O.K. Évidemment, vous comprenez qu'on ne l'a pas encore vu, mais votre question, bien sûr, je la considère et je demanderais à monsieur Biron, tout d'abord, de nous indiquer, selon vos experts, d'où viendrait cet uranium?

M. FRANÇOIS BIRON :

5125

Alors, Monsieur le président, il y a certaines traces d'uranium associées à ce qu'on appelle au bouclier canadien. Le dépôt se retrouve dans le bouclier canadien. Donc, au niveau de l'uranium, nous avons la signature de l'uranium au niveau de notre gisement.

5130

Donc, les limites mesurées sont sous la limite de détection pratiquement ou au seuil de la limite de détection des appareils d'analyse.

En complément de réponse, j'inviterais mon collègue, monsieur Hugo Latulippe, ingénieur minier, directeur de l'ingénierie, à préciser la provenance et la source d'uranium.

5135

M. HUGO LATULIPPE :

Oui, Monsieur le président, je voudrais juste préciser que, dans le cas de la question qui a été mentionnée hier, c'était de calculer en fonction du débit du ruisseau Clet et des objectifs environnementaux de rejet. Donc, dans l'objectif environnemental de rejet, il y a une valeur qui a été émise et puis le calcul de cette réponse-là s'est faite avec cette valeur.

5140

Donc, ce n'est pas la teneur qu'on a mesurée, c'est la valeur qui a été mise dans l'objectif environnemental de rejet, qui a été multipliée par le débit du ruisseau Clet.

5145

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je pense bien honnêtement, il va falloir que la commission prenne connaissance du document avant d'aller plus loin dans cette question-là. Je ne suis pas sûr de pouvoir revenir avec la question ni aujourd'hui ni demain d'ailleurs. Parce que, bien honnêtement, là, on n'aura pas le temps, comme commission, à examiner les nouveaux documents qui sont déposés.

5150

5155 Par ailleurs, je peux vous assurer d'une chose, nous allons examiner cette question-là, et je vais demander aux analystes de garder en réserve votre question, quitte à ce qu'après compréhension du sens de cette valeur-là, nous envoyer une question par écrit au promoteur.

Monsieur Fafard?

5160 **M. MARC FAFARD :**

Est-ce que je pourrais faire un commentaire supplémentaire?

5165 **LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr, bien sûr.

M. MARC FAFARD :

5170 Nous, avec les concentrations, la quantité de partie par million qu'on avait eue en 2010, nous calculions qu'il y avait 1 000 kilos d'uranium par million de tonnes de résidus qui aboutiraient dans le parc ou dans les résidus. Donc, si on fait 10 M de tonnes de résidus par année ou peut-être 20, puisque c'est 500 M de tonnes sur 25 ans ou 23 ans. Donc, on disait 10 000 kilos jusqu'à 20 000 kilos d'uranium. Donc, on considérait que c'était quand même beaucoup puisqu'en multipliant par la quantité, ça finit par être un gros morceau.

5180 Puis la question va dans le sens, où va aboutir l'uranium? Est-ce qu'il est concentré avec les résidus? Est-ce qu'il reste avec l'apatite? Est-ce qu'il s'en va avec le fer? Est-ce que cette teneur-là qu'on prévoit dans le ruisseau Clet et l'uranium dissout qui va se promener avec l'eau puis qui va aboutir là, puis il y en a une partie solide qui reste en arrière.

Donc, vous comprenez le sens de rajouter la famille pour multiplier par 10 la quantité d'éléments radioactifs qui deviendraient considérables à ce moment-là.

5185 J'aurais une deuxième, qui n'est pas une question. Dans les questions réponses d'hier, j'avais posé une question concernant la quantité d'eau qui s'infiltrait dans le sol en dessous des cellules 1 et 2. Je ne retrouve pas ma réponse, puis je me demandais si je ne l'avais peut-être pas entendue lorsque monsieur le promoteur a dit en rafale, au début de cet après-midi, les réponses aux questions d'hier.

5190 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron.

5195

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, Monsieur le président, il me semble que cette réponse a fait l'objet du suivi de cet après-midi. Je vais la retrouver. Si ma mémoire est bonne, c'est 983 litres par jour pour les cellules 1 et 2 qui pourraient s'infiltrer. Mètres cubes.

5200

LE PRÉSIDENT :

En fait, vous avez indiqué 883 mètres cubes par jour.

5205

M. FRANÇOIS BIRON :

Je l'ai ici, oui. C'est 883 mètres cubes par jour. C'est ce que j'ai dit un peu plus tôt.

5210

M. MARC FAFARD :

Donc, on parle de 8 M de litres, si on met ça en litre?

5215

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

M. MARC FAFARD :

Ça fait 8 M de litres?

5220

M. FRANÇOIS BIRON :

883 000 litres, Monsieur.

5225

LE PRÉSIDENT :

Vous multipliez par 1 000.

5230

M. MARC FAFARD :

Multiplié par 1 000. Donc, 883 000 pour la cellule 1 et 2.

5235

LE PRÉSIDENT :

C'est bien ça. C'est bien ça, Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

C'est bien ça.

5240

M. MARC FAFARD :

883 000 litres par jour.

LE PRÉSIDENT :

5245

C'est bien ça, Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

5250

En fait, la réponse est formulée avec 883 mètres cubes. Donc, c'est facile à transformer en litres.

M. MARC FAFARD :

5255

Oui, mais les gens n'achètent pas du lait en mètres cubes, ils achètent ça en litres. Donc, ça serait le fun de ne pas demander aux gens de faire le calcul.

LE PRÉSIDENT :

5260

Pour vous rassurer, je vais demander à monsieur Duquette de nous convertir le 883 mètres cubes d'eau en litres.

M. MICHEL DUQUETTE :

5265

Je vous confirme hors de tout doute que 883 mètres cubes, ça fait 883 000 litres.

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

5270

M. MARC FAFARD :

5275

Puis puisque je ne vois pas la réponse là-dedans, est-ce qu'on a expliqué le taux d'imperméabilité ou le facteur d'imperméabilité qui a été pris en compte pour arriver à ce calcul-là? Puisque c'était une question qui était quand même importante parce que dans les cellules 3,

4, 5, 6, on n'avait pas d'information pour déterminer le taux d'imperméabilité, puis le promoteur disait au début que c'était complètement imperméable.

LE PRÉSIDENT :

5280

Merci, Monsieur Fafard.

M. MARC FAFARD :

5285

Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

5290

Alors, nous allons arrêter. Nous allons reprendre nos travaux à partir de 7 h. Merci.

AJOURNEMENT

* * * * *

5295

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

5300

Yolande Teasdale, s.o.

5305